



Fédération
du Haut - Rhin
pour la pêche et la protection
du milieu aquatique

Rapport d'activité
2021



Sommaire

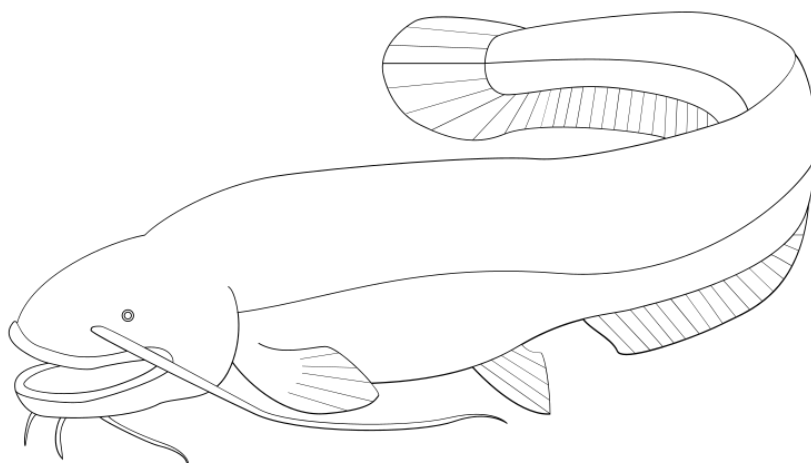
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.....	1
RAPPORT D'ACTIVITE 2021.....	5
1. LA FÉDÉRATION ET SES ASSOCIATIONS AGRÉÉES	6
2. INFORMATIONS RESSOURCES HUMAINES	10
3. DOMAINES FÉDÉRAUX	16
4. BILAN DES TIRS DE CORMORANS SUR LES EAUX LIBRES	16
5. PARTENARIATS	17
6. PÔLE GARDERIE.....	26
7. PÔLE TECHNIQUE	33
8. PÔLE LOISIR PECHE	49
9. RECIPROCITE DEPARTEMENTALE	60
10. ADHÉRENTS	63
BILAN FINANCIER	67
BILAN & COMPTE DE RESULTATS.....	68
BUDGET PRÉVISIONNEL	75
1. BUDGET PREVISIONNEL 2022	76
2. ÉVOLUTIONS BUDGÉTAIRES.....	77
3. Un SDDLDP pour le Haut-Rhin, enfin !	77

Directeur de publication : Président de la Fédération

Conception : Fédération

*Crédits photos : FNPF - L. MADELON, Fédération,
sauf mention contraire*

Procès-Verbal de
l'Assemblée Générale
2021





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal du vote du 19/04/21 au 30/04/21

Procédure par correspondance

L'Assemblée Générale Ordinaire 2021 et l'Assemblée Générale Extraordinaire pour modification des statuts de la Fédération ont été organisées de manière particulière et inédite cette année, grâce à **un vote par correspondance**.





Le vote a été ouvert le lundi 19 avril et clôturé le vendredi 30 avril 2021 à 18h, via une plateforme en ligne.

Tous les documents nécessaires, à savoir le rapport d'activité 2020, les nouveaux statuts de la Fédération ainsi que la fiche explicative ont été mis en ligne sur www.peche68.fr mais également envoyés par courrier le 22 avril 2021.

❖ Résultats

Les résultats ont été automatiquement générés par la plateforme « Balotilo ». Ils sont présentés de manière détaillée ci-après.

Plusieurs points sont à retenir, dont :

-  La participation de toutes les AAPPMA, soit 39 votants ;
-  Une non-participation – celle de l'ADAPAEF ;
-  L'approbation de l'ensemble des points statutaires ;
-  Aucun vote « contre ».

Pour précisions sur le taux de participation et le nombre de votants, il est noté 43 électeurs inscrits mais nous attestons qu'il n'y a eu qu'un votant unique par AAPPMA, plus une possibilité de vote pour l'ADAPAEF, soit 40 électeurs. La différence provient de trois erreurs d'adressage mails, rectifiées par la suite mais prises en compte par la plateforme.

Aucune question particulière n'a été soulevée.

M. Michel BEAUNE, Trésorier de l'AAPPMA de Munster et réviseur aux comptes 2020, a toutefois suggéré de prévoir une journée entière pour la révision des comptes 2021, en présence des trois réviseurs.



Source FDC13

Balotilo (/)

Vos élections en ligne

Français ▾

Mes élections (/consultations) | Mon compte (/account/edit) | Déconnexion (/logout)

[Faire un don](#)

Résultats

A.G.O. 2021 et A.G.E. Statuts de la FDAAPPMA68

Groupe / Association : **AAPPMA68**

Fin de l'élection : vendredi 30 avril 2021 à 18h00

43 électeurs inscrits.

Ce vote à distance est à l'attention des AAPPMA du Haut-Rhin, dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021 (A.G.O.) et de l'Assemblée Générale Extraordinaire (A.G.E.) pour modifications des statuts de la FDAAPPMA68.

Vous trouverez l'ensemble des documents nécessaires au vote dans le lien ci-dessous:

<https://www.peche68.fr/index.php?IdPage=1618513788> (<https://www.peche68.fr/index.php?IdPage=1618513788>)

Merci pour votre participation.

Participation : **91%** (39 votes exprimés)

Résultats (/consultations/106233/results)

Bulletins de vote (/consultations/106233/trace_keys)

Assemblée Générale Ordinaire

Approbation du compte rendu de l'A.G.O. 2020.

Le « oui » l'emporte à **100%** sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 34

Non : 0

Ne se prononce pas : 5

Assemblée Générale Ordinaire

Approbation du compte rendu financier et quitus au Trésorier.

Le « oui » l'emporte à **100%** sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 35

Non : 0

Ne se prononce pas : 4

Assemblée Générale Ordinaire

Approbation des réviseurs aux comptes 2021. Sont candidats : Mme HEYER de l'AAPPMA Fraternelle de Colmar, M. BEAUNE de l'AAPPMA Munster et M. MORGEN de l'AAPPMA RIEDISHEIM.

Le « oui » l'emporte à **100%** sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 36

[Évènements »](#)

Non : 0

Ne se prononce pas : 3

Assemblée Générale Ordinaire

Approbation du budget prévisionnel 2021.

Le « **oui** » l'emporte à **100%** sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 34

Non : 0

Ne se prononce pas : 5

Assemblée Générale Extraordinaire

Approbation des nouveaux statuts de la FDAAPPMA du Haut-Rhin.

Le « **oui** » l'emporte à **100%** sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

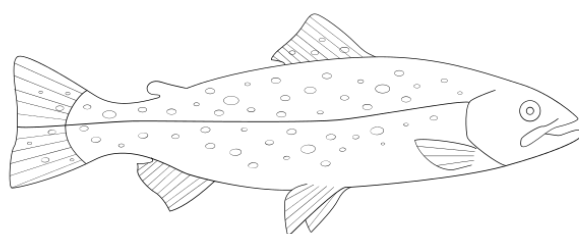
Oui : 34

Non : 0

Ne se prononce pas : 5

Retour (/consultations)

RAPPORT D'ACTIVITE 2021



1. LA FÉDÉRATION ET SES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Haut-Rhin (FDAAPPMA 68), appelée plus couramment Fédération de Pêche du Haut-Rhin, est une association « Loi 1901 » :

- 🐟 **reconnue d'utilité publique** (article L.434-4 du Code de l'environnement) ;
- 🐟 **agréée au titre de la protection de l'environnement** (article L.141-1 du Code de l'environnement).

Administrée et gérée par un Conseil d'Administration constitué de bénévoles élus, ses missions et ses statuts sont définis par l'arrêté ministériel du 16 janvier 2013.

1.1. Son rôle et ses missions statutaires

La Fédération de Pêche du Haut-Rhin voit le jour le 11 novembre 1929. Ses missions et ses actions n'ont cessé d'évoluer depuis, au gré des changements législatifs et des volontés de ses dirigeants.

Elle est dorénavant professionnalisée et assure tout un panel de missions dont les axes principaux sont les suivants :

- ◆ assurer et coordonner la gestion de la pêche de loisir dans le Haut-Rhin ;
- ◆ promouvoir le Loisir Pêche ;
- ◆ protéger et valoriser les milieux aquatiques ;
- ◆ contrôler et surveiller les milieux.



Rien de tout cela ne serait possible sans l'investissement de plusieurs centaines de bénévoles présents dans nos 39 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique haut-rhinoises, les AAPPMA !

La Fédération de Pêche du Haut-Rhin compte une dizaine de salariés, organisés selon 4 Pôles spécifiques, bien que ces missions soient la plupart du temps très transversales et ne se limitent pas à une thématique :

- 🐟 Un pôle Administratif ;
- 🐟 Un pôle Technique ;
- 🐟 Un pôle Développement du Loisir Pêche ;
- 🐟 Un pôle Surveillance.

1. UN RÔLE ADMINISTRATIF

Un rôle *administratif* visant la gestion cohérente de notre Fédération et de ses AAPPMA, dont :

- ◆ gestion de la comptabilité et du fonctionnement de la structure ;
- ◆ gestion de la vente des cartes de pêche ;
- ◆ aides financières, techniques et administratives, aux associations adhérentes ;
- ◆ information sur la pratique de la pêche ;
- ◆ gestion des infractions à la réglementation ;
- ◆ gestion des dossiers de pollution ;
- ◆ gestion des outils et supports de communication.

2. UN RÔLE TECHNIQUE

Un rôle *technique* en faveur de la protection des milieux aquatiques dont :

- ◆ l'acquisition de connaissances sur ;
 - les atteintes aux milieux aquatiques,
 - l'état des peuplements piscicoles,
- ◆ le conseil et la mise en œuvre d'actions de restauration des milieux ou d'aménagement ;
- ◆ la défense des intérêts piscicoles et des milieux aquatiques
- ◆ intervention/assistance technique en cas de pollutions des eaux ou de mortalité piscicole ;
- ◆ l'élaboration d'un plan de gestion durable de la ressource piscicole (PDPG).



3. UN RÔLE DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Un rôle *de développement du Loisir Pêche* visant la sensibilisation et l'information des pêcheurs

ainsi que du grand public, dont :

- ◆ la réalisation d'actions de promotion du Loisir Pêche ;
- ◆ l'information et l'éducation en faveur de la protection de l'environnement, en particulier des milieux aquatiques ;
- ◆ l'apprentissage du Loisir Pêche pour tous publics ;
- ◆ la valorisation du territoire haut-rhinois.

4. UN RÔLE DE SENTINELLE ET DE SURVEILLANCE

Un rôle *de sentinelle* et de surveillance en faveur du respect des milieux et des espèces, dont :

- ◆ la surveillance ;
- ◆ la promotion et la vérification de pratiques respectueuses ;
- ◆ l'information et la vérification du respect de la réglementation ;
- ◆ l'application de sanctions en cas de non-respect, lorsque cela s'avère nécessaire.



1.2. Nos AAPPMA

Un des rôles de la Fédération est de fédérer les 39 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique haut-rhinoises, de coordonner et d'assurer la cohérence des modes de gestion.

a) Les élections

A la suite du report des élections d'une année du fait de la crise sanitaire de la COVID-19, c'est au courant du dernier trimestre de l'année 2021 que l'ensemble des **mandats des Conseils d'administration et des Bureaux des AAPPMA ont été renouvelés**.

Dès le mois de septembre, par le biais d'un cycle *ad hoc* des Assises, la Fédération a accompagné l'ensemble des AAPPMA dans toutes leurs démarches, de la préparation à la tenue des Assemblées Générales Électives (AGE) jusqu'aux démarches d'enregistrement auprès des instances de tutelle, à savoir auprès de la Direction départementale des territoires du Haut-Rhin (DDT68) et des tribunaux judiciaires territorialement compétents.

Ces élections ont été marquées par la volonté de la DDT68 de **vérifier strictement les conditions d'éligibilité** aux fonctions de dirigeants des AAPPMA. Cette mission a été confiée à la Fédération, qui, par le biais de la plateforme « Eolas » - le back office du site de vente de cartes de pêche - a la possibilité de vérifier toutes les adhésions en qualité de membre actif depuis 2018, année marquée par l'obligation de vente par internet et la fin des cartes papiers. De nombreuses inéligibilités ont ainsi été constatées dans plus de la moitié des AAPPMA, entraînant pour certaines le simple retrait d'un élu, mais allant pour d'autres jusqu'au recommencement de la procédure et l'organisation d'une seconde AGE.



De plus, à la date de clôture de la procédure légale et statutaire, soit au 31 décembre 2021, plusieurs AAPPMA n'avaient constitué valablement, ni leur Conseil d'administration, ni leur Bureau, malgré les nombreuses relances courriels et téléphoniques du service administratif & juridique. Plusieurs explications peuvent être apportées à cette situation qui a touché 7 AAPPMA au total, que ce soit par rapport aux différents délais non respectés par les AAPPMA, aux administrateurs élus mais non-membres de leurs associations ou encore par rapport aux secondes AGE en attente.

Dans tous les cas, les **dossiers ont été envoyés à la DDT68 pour statuer sur les suites à donner** et seuls les services de l'État seront amenés à octroyer un éventuel délai supplémentaire ou au contraire à mettre fin à l'agrément des AAPPMA qui ne respectent pas les statuts définis par l'arrêté ministériel du 16 janvier 2013.

b) Les AAPPMA au 31 décembre 2021

Par suite des renouvellements des mandats, ci-après un récapitulatif des AAPPMA et des présidents en qualité de représentants légaux.

Dans les AAPPMA comptant plus de 250 membres actifs, des délégués supplémentaires ont également été élus par les Assemblées. Le tableau est donc complété par les délégués de droit, à savoir les Présidents et les délégués élus. Pour rappel, les délégués sont les membres composant l'Assemblée Générale de la Fédération et également les votants à l'occasion du renouvellement du Conseil d'administration fédéral.

❖ Les AAPPMA réciprocitaires validées par la DDT68 : 31/34

AAPPMA	Président, délégué de droit	Délégué élu
Basse Vallée de la Fecht	KAUFFMANN Julien	
Bassin Potassique	AHR Jacky	
Berges de l'III	SCHMERBER Thierry	
Les Brochets de Mulhouse	SCHMITT Martin	SCHWARZ Damien
Brunstatt	RINGENBACH Jean-Louis	STREIFF Claude
La Fraternelle de Colmar	CORSETTI Carlo	BLANCK Pascal
Grande Vallée de Munster	GUTHMANN Armand	
Guebwiller	WIPF Mathieu	ARNOULD Dominique
Haute-Thur	HUNDSBUCKLER Jean-François	GOETSCHY Xavier
Herrlisheim	KIBLER Christian	
Huningue	ZIMPFER Isabelle	
Kembs	BURTIN Christian	
Lutterbach	DREYFUS Thomas	
Munster	PIMMEL Stéphane	
Petite Vallée de Munster	MONHARDT Denis	
Reiningue	ELHANI Christian	ROBE Jacques
Ribeauvillé	SOBON Michel	
Riedisheim	MULLER Pascal	
Rosenau	SPISSER Christophe	
Rouffach	HAEFFELE Michel	
Sainte-Croix-aux-Mines	VOINSON Rémy	
Sainte-Marie-aux-Mines	SCHRAMM Daniel	
Saint Louis Neuweg	ZURBACH Albert	MEYER Claude
Sans-souci	NAUD Thierry	
Sausheim	SOEHNLEN René	
SPL Mulhouse	KARRER Jean-Luc	BAILEN Jacques et WALDECK Jean Paul
Sud Alsace	RUFF Jean-Marc	ZIMMERMANN Patrick
Les Truites de Colmar 1880	GEILLER Christophe	
Vallée de la Doller	HOLDER Eric	BITSCH Frédéric
Vallée de la Thur	TSCHIEMBER Jean	SCHMITT Daniel
Village Neuf	REIBEL Eric	ECKER Arnaud et MISSLIN Emmanuel

Deux changements de présidence suite aux élections sont à noter :

- ♦ AAPPMA de Rosenau : M. LIDY Alain est remplacé par M. SPISSER Christophe ;
- ♦ AAPPMA de Sausheim : M. WALTZER Richard est remplacé par M. SOEHNLEN René.

Un changement a également eu lieu au printemps 2021 :

- ♦ AAPPMA Basse Vallée de la Fecht : M. ALTOE Roger est remplacé par M. KAUFFMANN Julien.

❖ Les AAPPMA non réciprocitaires validées par la DDT68 : 1/5

Illfurth	FERMENT Patrick
----------	-----------------

❖ Les AAPPMA en attente de décision de la DDT68 au 31/12/2021 : 7/39

Ensisheim	Flory Bernard
Habsheim	FEGA Patrick
Lapoutroie Espérance	MULLER Alain
Lautenbach Zell	FISCHER Denis
Ostheim	GRUBOR Stéphane
Les Truites du Bonhomme	HENRY Jacques
Les Truites de la Weiss	DEPARIS Jean-Claude

2. INFORMATIONS RESSOURCES HUMAINES

2.1. Mouvements au Conseil d'administration

Aucun mouvement n'est à signaler.

2.2. Mouvements du personnel

6 collaborateurs ont été accueillis temporairement au sein de la Fédération, portant à **14 le nombre de collaborateurs** ayant contribué en 2021 à assurer nos missions statutaires, représentant un total de :

- ✍ **8.92 Équivalent Temps Plein (ETP)** pour les contrats CDI/CDD ;
- ✍ **2.03 ETP** pour les apprentis, stagiaires et volontaire service civique.

- ◆ **Pauline FAGOT** – *Chargée d'étude RTB*
 - renouvellement du contrat à durée déterminée du 6 juin 2021 au 31 décembre 2021
- ◆ **Alexandre GAUGIRARD** – *Volontaire Service Civique*
 - engagement du 6 avril 2021 au 3 décembre 2021
- ◆ **Hugo LEON** – *Apprenti*
 - contrat d'apprentissage du 19 octobre 2020 au 20 août 2021
- ◆ **Léo PIECHOWIAK** – *Apprenti*
 - contrat d'apprentissage du 20 septembre 2021 au 26 août 2022
- ◆ **Pierre ROVERE** – *Stagiaire*
 - convention à durée déterminée du 1^{er} mars 2021 au 29 août 2021
- ◆ **Hugo SIALIS** – *Stagiaire*
 - convention à durée déterminée du 14 juin 2021 au 23 juillet 2021

2.3. Formation du personnel

- ✍ Axel GROB : **BPJEPS Pêche de Loisir**, CFA – CFPPA Caulnes et FDAAPPMA88, du 21 septembre 2020 au 2 juillet 2021 :
- ✍ Marjorie SCHMERBER : **Santé et Sécurité au Travail – Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels**, L'Océane, formation suivie à distance les 08, 09 et 21 juin 2021.



Conseil d'Administration



Jean-Luc KARRER
Vice-Président

Guy METZ : Administrateur
Pascal MULLER : Administrateur



Jean-Louis RINGENBACH
Vice-Président

Damien SCHWARZ : Administrateur
Jean TSCHIEMBER : Administrateur



Denis MONHARDT
Trésorier



Jean-Claude ZWICKERT
Président
06 75 73 21 96
president-fd68@peche68.fr



Frédéric BITSCH
Trésorier Adjoint

Richard WALTZER : Administrateur
Patrick ZIMMERMANN : Membre coopté




Daniel HANS
Secrétaire

Isabelle ZIMPFER : Membre cooptée
Alain MULLER : Administrateur – ADAPAEF



Olivier SOMMEN
Conseiller Technique



Emilien BORDIER - Directeur
0389606481 – 0667852950 - directeur-fd68@peche68.fr

Pôle Administratif

Pôle Garderie

Pôle Animation

Pôle Technique



Ywen NAMOKEL
Responsable Technique
0389606473 – 0664757049
responsable.technique@peche68.fr



Laetitia JECKER
Assistante de Direction,
Référente comptabilité
0389606478-0668405382
laetitia.j@peche68.fr



Annick MORITZ
Agent comptable
0389606476
comptabilité@peche68.fr



Marjorie SCHMERBER
Assistante de Direction,
Référente Juridique et RH
0389606477-0659155860
marjorie.s@peche68.fr



Alain SODANO
Garde-pêche
0389606474
contact@peche68.fr



Victorien TALLET
Agent de développement
0389606480-0672408087
victorien.t@peche68.fr



Axel GROB
Agent de développement
0389606474-0781545698
axel.g@peche68.fr



Sophie LOUIS
Chargée de Projets
0389606479-0647633648
sophie.l@peche68.fr



Léo PIECHOWIAK
Apprenti
0389606474
leo.piechowiak.fd68@g
mail.com



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE



Pauline FAGOT
Chargée d'études RCE
0389606474-0784617127
technique-fd68@peche68.fr

Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
29 avenue de Colmar – 68200 MULHOUSE
03 89 60 64 74 – contact@peche68.fr - www.peche68.fr

2.4. Activité statutaire

Le contexte de pandémie mondiale n'a pas épargné les activités statutaires, organisées en partie en distanciel. Ont ainsi pu être organisés en 2021, malgré les contraintes et incertitudes :

🐟 **1** Assemblée Générale Ordinaire et **1** Assemblée Générale Extraordinaire, tenues à distance du 19 au 30 avril 2021 ;

🐟 **4** Conseils d'administration :

- 8 mars,
- 31 mai,
- 9 septembre,
- 15 décembre ;

🐟 **3** Bureaux :

- 25 janvier,
- 22 février,
- 25 mai ;

🐟 **3** Assises :

- 19 juin => « réforme des subventions des AAPPMA » & « Pêcheurs Responsables » - en partenariat avec la Gendarmerie Nationale,
- 3 juillet => « pollutions » - avec la collaboration de l'OFB et du SAMU de l'Environnement,
- 8 septembre => organisation des élections des AAPPMA ;



🐟 **5** Bilans de Pôle :

- 11 janvier,
- 3 mai,
- 12 juillet,
- 8 novembre,
- 6 décembre.

❖ Bénévolat

Hors temps consacré par le Président, l'investissement des bénévoles en faveur des milieux aquatiques du Haut-Rhin et du Loisir Pêche est estimé à **1500 heures, soit 0.91 Emploi Temps Plein**, contribuant notamment :

- 🐟 au rempoissonnement des domaines fédéraux et du domaine public ;
- 🐟 à la surveillance et au contrôle des domaines fédéraux et du domaine public ;
- 🐟 à la tenue de stands sur les manifestations ;
- 🐟 aux pêches électriques ;
- 🐟 à la représentation de la Fédération dans diverses réunions.

Les **distinctions** suivantes ont été attribuées sur l'année :


OR	GEILLER	Christophe	Truites de Colmar
ARGENT	ALTOE	Roger	Basse Vallée de la Fecht
BRONZE	JOST	Jean	Guebwiller
BRONZE	LEBRETON	Jean-Luc	Guebwiller
BRONZE	BEDEL	Gerard	Guebwiller
BRONZE	ARNOULD	Dominique	Guebwiller
BRONZE	ALLEMANN	Christophe	Huningue
BRONZE	ZIMPFER	Isabelle	Huningue
BRONZE	BRUDER	Sandrine	Oderen
BRONZE	WEISS	Christophe	Oderen
BRONZE	GOETSCHY	Xavier	Oderen

2.5. Investissement du Président

Ont été investis en faveur des milieux aquatiques haut-rhinois et du monde de la Pêche par le Président :

 **408** journées, dont :

- **60** jours à la Fédération (contre 78 précédemment),
- **260** jours à domicile (contre 144 précédemment),
- **80** jours en déplacements (contre 61 en 2020) ;

 **9715** kilomètres parcourus (soit 2000 km de moins qu'en 2020).

1,9
Équivalent Temps Plein

*Stable par rapport à
l'année passée*

Date	Lieu	Motif	Kms A/R	Heures
05-janv-21	Guebwiller Mairie	Négociation nouveau Siège	0	2
13-janv-21	Guebwiller Domicile	Visio Epage Largue	0	2
16-janv-21	Guebwiller Domicile	Visio CA - ARGE	0	3
21-janv-21	Wildenstein Mairie	Problème pisciculture Thann	94	3
26-janv-21	Guebwiller Domicile	Visio Grand Est - rhin vivant	0	2
28-janv-21	Soultz	Brigades Vertes	6	2
01-févr-21	Mulhouse	Visio audit SNSAPL	46	4
02-févr-21	Courtavon	Nettoyage chalet plan d'eau	126	5
12-févr-21	Guebwiller Domicile	Visio UBRM - recrutement	0	3
18-févr-21	Colmar	Rencontre Habig copil - Ill	60	2
19-févr-21	Nomexy	UBRM - recrutement directeur	248	6
22-févr-21	Guebwiller Domicile	Visio bureau FD 68	0	3
25-févr-21	Mulhouse	Fédé Copil ILL	46	4
02-mars-21	Kruth	JFH - projet étang Maerel	82	3
03-mars-21	Mulhouse	KPMG - bilan FD 68 - 2020	46	2
08-mars-21	Mulhouse	CA - FD 68	46	3
10-mars-21	Chatenois	Rencontre FD 67 / 68	116	4
16-mars-21	Bitschwiller	CD 68 - aménagement LKW	52	3
20-mars-21	Ostheim	AG - AAPPMA	102	3
26-mars-21	Wildenstein	Pisciculture Maire+DTT+OFB	94	3
27-mars-21	Ste Croix aux Mines	AG - AAPPMA	148	2
08-avr-21	Buhl	Pêche électrique RHA	4	2
10-avr-21	Guebwiller Domicile	Visio AGE - SNSAPL	0	4
14-avr-21	Wittenheim	AG - Brigades Vertes	35	3
17-mai-21	Guebwiller Domicile	AG Ariena en visio	0	3
27-mai-21	Guebwiller Domicile	Visio Prefecture gestion eau	0	3
27-mai-21	Guebwiller	SAGE Lauch	0	3
31-mai-21	Turckheim	renc. Député Cattin	64	2
31-mai-21	Mulhouse	CA FD 68	46	3
01-juin-21	Saint-Louis	comm. Pisciculture PCA	104	3
02-juin-21	Wihr au Val	renc. Kauffmann Pdt BVF	76	2
11-juin-21	Altkirch	renc. Député Reitzer	82	2
14-juin-21	Mulhouse	Renc. Sénateur Haye	46	2
16-juin-21	Willer s/thur	renc. Collectif défense	56	2
19-juin-21	Wittelsheim	Assise de la pêche	32	3

21-juin-21	Mulhouse	renc. Directeur UBRM	46	3
22-juin-21	Ste Croix aux Mines	Copil Liepvrete	148	3
25-juin-21	Mulhouse	renc. Sénateurs Klinger+Dreyer	46	2
03-juil-21	Colmar	Assise de la pêche	60	3
05-juil-21	Colmar	renc. Député Hemmedinger	60	2
06-juil-21	Colmar	renc. DTT Pierre Scherrer	60	2
06-juil-21	Neuf-Brisach	renc. Brigade Fluviale	74	2
13-juil-21	Vogelgrün	Renc. Assoc. Avirons / Rhin	78	2
12-août-21	Oberschöffolsheim	Plan Rhin Vivant avec AERM	210	3
18-août-21	Nixeville	CA - URNE	636	6
20-août-21	Guebwiller	renc. FD 67/68 + ASR	0	4
25-août-21	Mulhouse	renc. Député Olivier Becht	46	2
25-août-21	Masevaux	renc. Mr le Maire	72	2
26-août-21	Metz	Commission ARGE	536	5
04-sept-21	Munster	AG - URNE	84	6
08-sept-21	Colmar	Assise de la pêche	60	3
09-sept-21	Mulhouse	CA FD 68	46	3
11-sept-21	Düppigheim	AG - FD 67	188	3
15-sept-21	Niffer	renc. VNF accès	90	3
18-sept-21	Nomexy	CA - ARGE	0	4
19-juil-21	Hagenbach	renc. Brochets Mulhouse	68	2
25-sept-21	Paris	AG - FNPF + SNSAPL	0	11
02-oct-21	Sedan	AG - ARGE / UBRM	900	10
04-oct-21	Bisel	Région - état quant. de l'eau	106	3
08-oct-21	Foussemagne	Réunion Festivitas	96	3
08-oct-21	Cernay	Formagtion garderie	30	2
12-oct-21	Strasbourg	Séminaire Plan Rhin Vivant	216	4
28-oct-21	Colmar	Résultat étude génétique truites	60	3
29-oct-21	Mulhouse	renc. AYGA - SDDL 68	46	3
05-nov-21	Guebwiller Domicile	Visio stratégie saumon DREAL	0	3
19-nov-21	Guebwiller Domicile	Visio AG - ASR	0	3
19-nov-21	Ste Croix aux Mines	Réunion publique Saumon	148	4
20-nov-21	Lutterbach	AG - AAPPMA	52	3
22-nov-21	Ste Croix aux Mines	Réunions élus com.com.	148	3
25-nov-21	Guebwiller Domicile	Vision Festivitas	0	2
26-nov-21	Wihr au Val	AG - AAPPMA BVF	76	3
28-nov-21	Colmar	AG - Truites de Colmar	60	3
05-déc-21	Guebwiller	AG - AAPPMA	0	3
10-déc-21	Stosswihr	AG - AAPPMA Petite Vallée	92	3
11-déc-21	Village-Neuf	AG - AAPPMA	106	3
12-déc-21	Sausheim	AG - AAPPMA	46	3
14-déc-21	Carspach	Vente bien immo.	82	2
15-déc-21	Guebwiller Domicile	Visio Festivitas	0	2
21-déc-21	Mulhouse	Notaire signature compromis	46	2
22-déc-21	Guebwiller	Audition OFB - plainte Thur	0	2
janv à déc	Fédé Mulhouse	60 journées travail en présentiel	2940	420
janv à déc	Travail à domicile	260 journées	0	2080
janv à déc	Temps consacré au déplacements			108

❖ Réunions

En sus des déplacements du Président, les élus et les salariés de la Fédération ont participé à pas moins de **56 réunions/recontres**, dont environ 1/3 en visioconférence, afin de défendre les intérêts des pêcheurs et de nos milieux, notamment auprès :

- ◆ de l'Agence de l'Eau ;
- ◆ de la Région ;
- ◆ de Rivières de Hautes Alsace ;
- ◆ de la Direction Départemental des Territoires ;
- ◆ de VNF ;
- ◆ du CODERST ;
- ◆ la Préfecture ;
- ◆ la DREAL ;
- ◆ des sénateurs et députés du Haut-Rhin ;
- ◆ des Brigades Vertes ;
- ◆ d'Alsace Nature ;
- ◆ du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges ;
- ◆ du Club d'aviron de Colmar ;
- ◆ d'EDF ;
- ◆ de la Petite Camargue Alsacienne ;
- ◆ des maires des communes de :
 - Masevaux,
 - Guebwiller,
 - Sainte-Marie-aux-Mines,
 - Lièpvre,
 - Courtavon ;
- ◆ des Communautés de Communes :
 - du Val d'Argent,
 - Colmar Agglomération,
 - de la région de Guebwiller.



Mobilisation forte contre les projets de loi « hydroélectricité » et « climat & résilience » !

Courant de l'année 2021, les parlementaires avaient à voter l'adoption, ou non, de deux propositions de loi néfastes pour les milieux aquatiques.

- ◆ Loi « hydroélectricité » pour encourager l'hydroélectricité, grâce à des simplifications administratives et des allègements fiscaux ;
- ◆ Loi « climat & résilience » visant à créer un statut de protection absolue des moulins, au mépris de la continuité écologique.

L'ensemble du réseau associatif pêche s'est ainsi mobilisé afin de sensibiliser les parlementaires et les convaincre de ne pas voter en faveur de ces lois.

Le Président de la Fédération et son Directeur ont ainsi rencontré les parlementaires suivants suite aux courriers adressés à chacun d'eux :

- ◆ députés : M. BECHT, M. HEMEDINGER, M. CATIN, M. REITZER ;
- ◆ sénateurs : Mme DREXLER, M. HAYE.

3. DOMAINES FÉDÉRAUX

1. Vente de la propriété de Carspach

Du fait de sa situation excentrée et de son inoccupation depuis 2 ans suite au déménagement de M. Yves MOUREY - retraité de la Fédération - ce bien immobilier n'avait pas lieu d'être conservé.

Après quasiment 1 an de publicité, la vente de la propriété fédérale historique située à Carspach a été acté avec la signature d'un compromis de vente le 21 décembre 2021.

Celle-ci accueillait autrefois l'agent en charge de la pisciculture fédérale. Le hangar accueille toutefois encore le matériel qui ne peut être entreposé au siège de Mulhouse.



2. Le Chalet de Courtavon en pleine transformation !



Depuis le départ de l'ancien garde-pêche, M. Paul PETIT, début 2020, le chalet fédéral était inhabité.

Dans le souci de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions le prochain garde-pêche, M. Louis KRAFT, d'importants investissements ont été consentis en 2021 afin de rénover entièrement cette propriété qui en avait bien besoin !

Depuis quasiment 1 an déjà, les artisans se succèdent et les bénévoles de la Fédération sont sur le pont, M. Jean-Luc KARRER en tête – Vice-Président de la Fédération en charge des opérations de travaux.

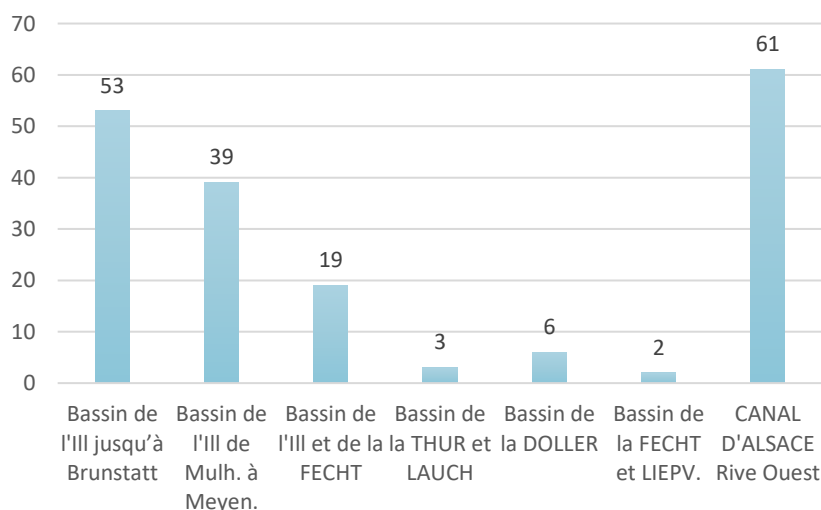
Patience est le maître mot en cette période compliquée pour l'approvisionnement en matériaux et pour arriver à être « casé » dans les

agendas surchargés des artisans... Objectif : installation avant l'été 2022, pour le confort de tous !

4. BILAN DES TIRS DE CORMORANS SUR LES EAUX LIBRES

Piloté par M. Richard WALTZER, élu au CA de la Fédération, le groupe de bénévoles autorisés par le Préfet présente un bilan de 183 cormorans abattus, sur un quota de 190.

Détail des tirs ci-contre.



5. PARTENARIATS

5.1. Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et la Fédération nationale pour la pêche en France (FNPF) ont signé un accord-cadre visant à renforcer les partenariats existants entre les fédérations départementales et les agences de l'eau au cours des 11^{èmes} Programmes des agences de l'eau.

La déclinaison locale de cet accord-cadre a fait l'objet d'une convention cadre signée pour les 5 prochaines années (2019-2024) entre l'**Agence de l'Eau Rhin-Meuse** (AERM) et :



- ♦ les **fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique du bassin Rhin Meuse** ;
 - Ardennes,
 - Meurthe-et-Moselle,
 - Meuse,
 - Moselle,
 - Bas-Rhin,
 - Haut-Rhin,
 - Vosges,
- ♦ l'**Union du Bassin Rhin-Meuse** (UBRM) des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.

Celle-ci vise à préciser les objectifs communs de partenariat à développer au cours du 11^{ème} Programme de l'AERM, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre :

- ♦ **Préserver et améliorer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques** par des actions visant à gérer, restaurer et décloisonner ces milieux. Il s'agit en particulier de faciliter et de participer à la mise en œuvre de programmes coordonnés de la continuité écologique dans le but de contribuer au maintien et à l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques et de leurs habitats. Assurer, dans ce cadre, une **gestion piscicole et halieutique équilibrée et durable**.
- ♦ Promouvoir une approche globale et une **gestion intégrée à l'échelle des bassins versants**.
- ♦ **Améliorer la connaissance**, le suivi et la surveillance des milieux aquatiques et de leurs peuplements piscicoles.
- ♦ **Sensibiliser, former et communiquer** sur la connaissance des milieux aquatiques, la biodiversité et les enjeux de leur protection, notamment dans le cadre du Loisir Pêche.

L'AERM est un partenaire financier essentiel pour mener à bien les actions « milieux » portées par la Fédération.

5.2. Adhésion au Plan Rhin vivant

À l'occasion du Séminaire Rhin vivant organisé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, notre Fédération a adhéré le 12 octobre 2021 au Plan Rhin vivant, en partenariat avec l'association Saumon-Rhin et la Fédération du Bas-Rhin.

Porté par l'État, la Région Grand-Est, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et l'Office Français pour la Biodiversité, le Plan Rhin vivant a pour ambition de développer une vision globale de la renaturation du fleuve incluant des projets ambitieux.

Les projets seront construits avec et pour le territoire et la population.

Pour plus d'informations, retrouvez la plaquette dématérialisée en suivant le lien ci-dessous :

[Plaquette Plan Rhin vivant](#)



De gauche à droite - KLEIN Jean-Jacques (Président de l'association Saumon-Rhin), ZWICKERT Jean-Claude (Président de la Fédération de pêche 68), ERB Robert (Président de la Fédération de pêche 67). Crédits photo : AERM/Nicolas Leblanc

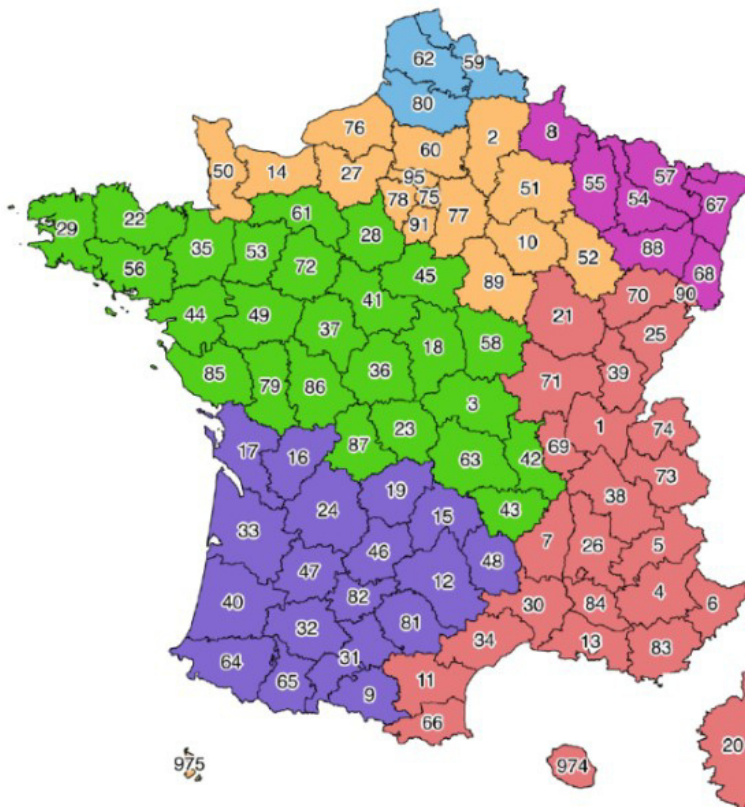
5.3. Un nouveau directeur à l'UBRM & à l'ARGE

L'UBRM et l'ARGE comptent actuellement **1 salarié commun**.

Eric TAVOSO a ainsi pris la suite de Kévin VELINE en mai 2021, après une longue et riche expérience en tant que directeur de la FDAAPPMA54.

Afin d'entrer en concordance avec l'organisation étatique des Agences de l'Eau, les fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique se sont rassemblées en Unions de Bassin. Ces dernières aident les fédérations et leurs associations à l'échelle des 6 grands bassins hydrographiques.

L'UBRM est ainsi une nouvelle entité découlant de cette réorganisation.



Légende

- Union de bassin Adour-Garonne
- Union de bassin Artois-Picardie
- Union de bassin Loire-Bretagne
- Union de bassin Rhin-Meuse
- Union de bassin Rhône-Méditerranée-Corse-Réunion
- Union de bassin Seine-Normandie-St-Pierre-Miquelon



Il est utile de bien différencier l'ARGE (Association Régionale Grand Est) et l'UBRM. En effet, outre des territoires distincts, leurs missions respectives sont bien définies :

- 🐟 L'ARGE représente et œuvre en faveur du Loisir Pêche ;
- 🐟 L'UBRM a un rôle :
 - ♦ d'appui et de coordination technique et administrative des missions dites « techniques » (coordination AERM/UBRM/FD + appui technique & administratif aux FD) ;
 - ♦ de relais des informations ou décisions provenant de l'AERM et de la FNPF.

5.4. URNE

La Fédération du Haut-Rhin a organisé l'Assemblée Générale de l'Union Réciproitaire du Nord Est et accueilli à Munster le 4 septembre 2021 les 17 départements adhérents à cette réciprocity.



Deux invités de prestige nous ont fait l'honneur de leur présence :

- ✍ M. Denis LEGRET, Président de l'EHGO,
- ✍ M. François LE SAGER, Président de la Fondation des pêcheurs.



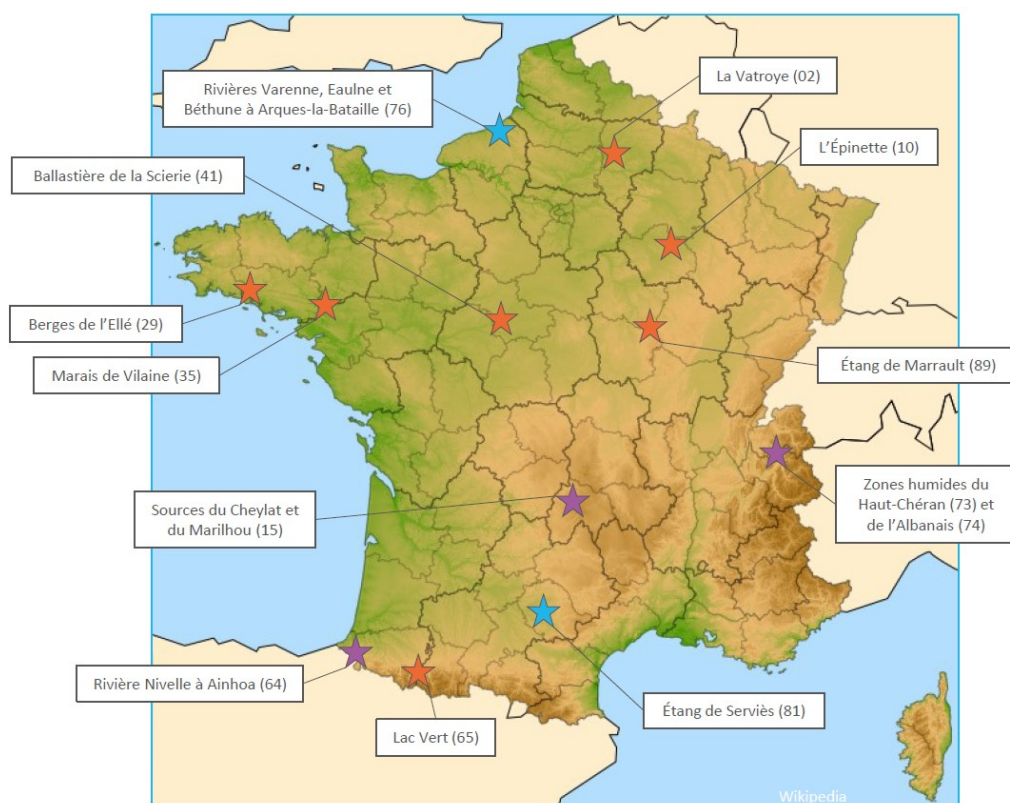
5.5. La Fondation des pêcheurs, unique en son genre

Créée en 2016 sous l'impulsion de la FNPF, cette fondation unique est reconnue d'utilité publique.



✍ **Spécificité** : seule Fondation/organisation française œuvrant spécifiquement à la préservation des territoires d'eau, par maîtrise foncière.

✍ **Vision** : « des milieux aquatiques préservés dans lesquels la vie foisonne sous toutes ses formes. ».



★ Sites acquis (totalement ou partiellement) :

- 7 sites
- 184 hectares dont 90 en eau et 3,3 km de rivière
- Coût pour la Fondation : 1 170 k€

★ Acquisitions actées :

- 2 sites
- 42 hectares dont 20 en eau et 1,9 km de rivière
- Coût estimé pour la Fondation : 477 k€

★ Projets actuellement en réflexion/discussion



5.6. EDF

EDF et la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Haut-Rhin ont le plaisir d'annoncer la reconduction de leur partenariat !

Par déclinaison de la convention Cadre Nationale signée entre EDF et la FNPF, une convention de partenariat local a été signée entre EDF Hydro Est et notre Fédération, ayant pour axe Dialogue & Concertation, Communication, Connaissance & Réduction des impacts sur les milieux aquatiques, en particulier sur le « Petit Rhin » renaturé en 2015, et Sensibilisation du public scolaire & Promotion du Loisir Pêche.

La convention vise également à sensibiliser les pêcheurs et autres usagers des milieux aquatiques sur les risques de brusque montée des eaux liées aux ouvrages hydrauliques, à travers des messages d'information et des actions de prévention sur le terrain.

5.7. RTE & ENEDIS

Notre Fédération a un partenariat avec Réseau Transport Électricité (RTE) et Électricité Réseau Distribution (ENEDIS) visant la **réalisation d'actions de sensibilisation à la sécurité des pêcheurs à proximité des lignes électriques.**

Une convention trisannuelle doit être resignée en 2022 à cet effet.



5.8. Alsace Nature

Notre Fédération adhère depuis de nombreuses années déjà à Alsace Nature.

Depuis 1965, l'association Alsace Nature milite pour la protection de la nature, le développement de la biodiversité et la sensibilisation à l'environnement en Alsace.

Alsace Nature est une association de droit local à but non lucratif sans appartenance politique, agréée par l'État au titre de la protection de l'environnement depuis 1978 et reconnue de mission d'utilité publique depuis 1994.

C'est donc tout naturellement que nos intérêts réciproques se rejoignent sur de multiples dossiers. Alsace Nature doit par exemple se constituer partie civile dans l'affaire de la mise en assec de la Thur en novembre 2021 liée à la production d'hydroélectricité.



5.9. SAMU de l'environnement Alsace



Notre Fédération adhère également, et ce depuis de nombreuses années, au SAMU de l'environnement.

Le SAMU (**S**ervice d'**A**nalyse **M**obile en **U**rgence) de l'environnement Alsace est une association de droit local qui exerce ses activités depuis 2008.

L'association est reconnue **organisme d'intérêt général.**

La structure alsacienne a été la première à voir le jour, avec pour objectifs :

- ♦ évaluer l'état sanitaire de l'environnement (eau, air, sol et habitat) ;
- ♦ démocratiser les sciences de l'environnement pour une meilleure compréhension des enjeux : conseil, sensibilisation, information et formation ;
- ♦ innover et imaginer de nouveaux outils et protocoles pour le diagnostic environnemental ;
- ♦ faire vivre le réseau des acteurs de l'environnement sur son territoire.

C'est donc tout naturellement que nous travaillons ensemble sur la mise en place d'un système plus efficient pour agir en cas de pollutions. [Lire l'article complet ici.](#)

5.10. Association Saumon Rhin

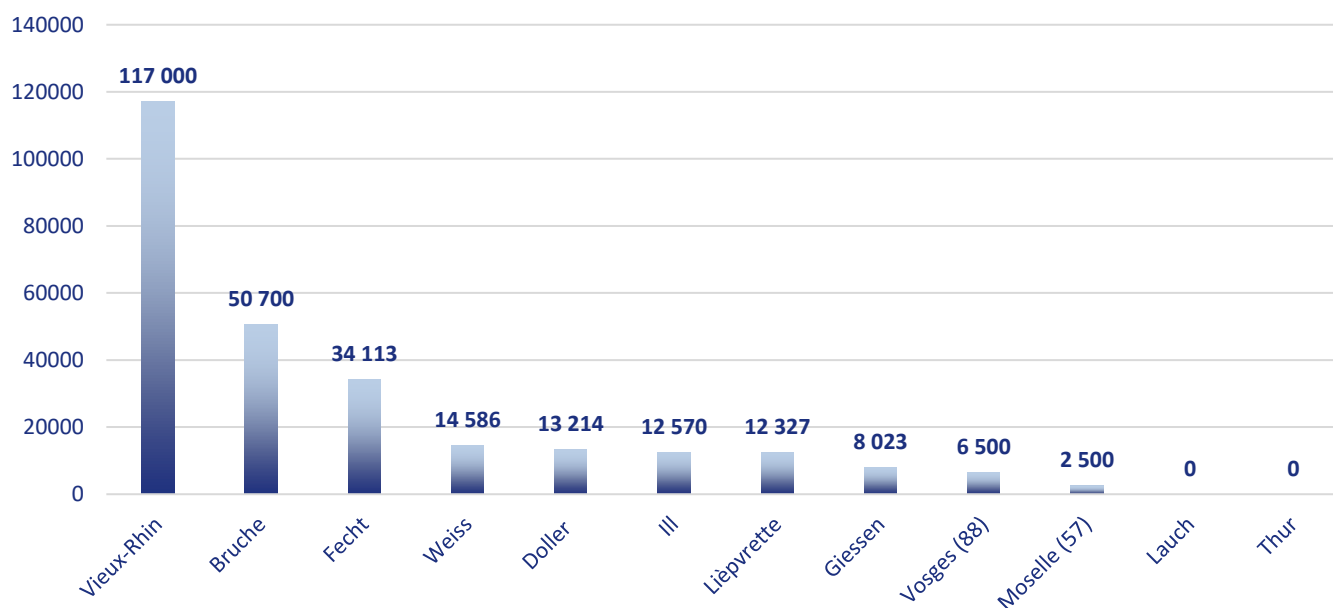
L'association Saumon-Rhin (ASR) a été créée afin de gérer les différentes actions en faveur de la **réimplantation durable du Saumon et des poissons grands migrateurs dans le bassin alsacien du Rhin**.

Notre Fédération et ASR collaborons ainsi à la réussite de nos missions respectives, qui se rejoignent sur de nombreux points.



ASR est un partenaire technique essentiel dans le Haut-Rhin sur lequel s'appuie régulièrement la Fédération. **Une conférence sur le Saumon atlantique a d'ailleurs été coorganisée par la Fédération et ASR le vendredi 19 novembre 2021 à Sainte-Croix-aux-Mines.**

❖ Bilan des déversements d'alevins de saumons 2021 (source ASR)



❖ Bilan des pêches électriques d'évaluation du taux d'implantation (source ASR, en%)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2016 - 2020
Bruche	7	12	12	10	14	4	11
Mossig	7	/	/	/	/	/	7
Giessen	29	9	22	18	41	14	24
Lièpvrette	37	13	58	39	35	26	36
Fecht	24	8	23	13	21	14	18
Weiss	20	4	21	21	45	17	22
Lauch	18	15	27	41	/	/	25
Thur	9	5	28	27	/	/	17
Doller	27	8	19	42	50	28	29
Ill	2	6	/	2	3	2	3
Vieux-Rhin	0	3	20	12	18	0	11
Moselle	2	6	2	4	11	9	5
Vosges	11	1	14	2	12	2	8

Résultats en baisse sur toutes les rivières alsaciennes par rapport à 2020 et par rapport à la moyenne des 5 dernières années, probablement en lien avec l'hydrologie particulière de 2021, avec des crues ayant entraîné une dispersion des juvéniles (source ASR).

❖ Le saumon de retour dans la Lièpvrette pour se reproduire !

Un nid de Saumon a été observé et authentifié par ASR, fruit des efforts et des investissements consentis par de multiples acteurs. Ceci doit être vu comme un signe encourageant, confirmant la nécessité de poursuivre les efforts, tant sur l'aspect continuité écologique que qualité d'eau !

Les résultats de pêches électriques indiquent par ailleurs que **la Lièpvrette est la rivière où les repeuplements en saumons sont les plus efficaces** (36% de réussite en moyenne).

5.11. Petite Camargue Alsacienne

L'Association Petite Camargue Alsacienne (PCA), avec près de 700 membres, gère avec une direction générale et une quinzaine de collaborateurs :



- ♦ la Réserve Naturelle de la Petite Camargue Alsacienne de 904 hectares de terrain,
- ♦ le centre d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE),
- ♦ la pisciculture impériale, spécialisée dans la reproduction du Saumon,
- ♦ la station de recherche et de suivi d'espèces avec des partenariats avec l'Université de Bâle et le CNRS de Strasbourg.

Inauguration d'une nouvelle installation

Jusqu'en 2004, 300 000 à 400 000 œufs de saumons atlantique étaient récoltés par PCA. Les poissons géniteurs frayaient alors dans des cages plongées dans les eaux d'une gravière de la plaine du Rhin. Depuis une quinzaine d'années, du fait des bouleversements climatiques, les pontes se sont effondrées à cause de températures de l'eau trop élevées (augmentation de 2°C), obligeant PCA à se fournir en œufs venant essentiellement de l'Allier.

2021 a été marquée par l'inauguration, le 6 octobre, d'une nouvelle installation à la pointe de la technologie, fruit d'une gestation de dix ans, de nombreuses études et de l'investissement de presque 300 000 €.

Deux bassins de 25 m³ ont ainsi été montés dans une grange restaurée, afin d'accueillir les **360 saumons issus du Rhin** et destinés à assurer la reproduction de la pisciculture, en vue d'alimenter le programme de réintroduction du Saumon dans le Rhin et ses affluents, porté par l'association Saumon-Rhin.

Le système fonctionne en circuit fermé, à l'aide d'eau issue du Rhin. Cette technique moderne de recyclage de l'eau d'élevage permet de contrôler la température et les paramètres physico-chimiques déterminants dans la reproduction des saumons.

L'objectif est de **produire 200 000 alevins dès 2022**. Actuellement, 300 000 à 400 000 alevins sont relâchés chaque année dans le Rhin supérieur. L'objectif est fixé à un million afin d'obtenir, à terme, une population stable et génétiquement saine d'au moins 1500 individus de retour de migration dans la région.



Photo L'Alsace /Romain GASCON

La Fédération du Haut-Rhin a contribué financièrement à la réussite de ce beau projet, par un apport de 15 000 €.

5.12. Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

La prise en compte des grands enjeux contemporains, le changement climatique et l'érosion de la biodiversité ont conduit le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV) à se doter d'outils structurants pour en atténuer et compenser les effets.

C'est dans cette dynamique qui pousse à l'action que le PNRBV souhaite se doter d'une « Orientation EAU » ambitieuse.

Pour la définition de cette nouvelle MISSION EAU, le syndicat mixte du Parc souhaite valoriser le travail réalisé par les territoires et coopérer avec les acteurs de l'eau, afin de tendre vers « l'excellence de la gestion de l'eau sur le territoire du Parc naturel régional des Ballons des Vosges » autour de 5 mesures :

- ♦ MESURE 1 : connaître la qualité des milieux aquatiques et améliorer la qualité de notre ressource en eau.
- ♦ MESURE 2 : préserver les zones humides, leurs richesses naturelles et leurs fonctionnalités.
- ♦ MESURE 3 : promouvoir les processus hydrologiques perméables par des solutions en lien avec la nature.
- ♦ MESURE 4 : Accompagner la dynamique naturelle des rivières et la gestion des zones humides.
- ♦ MESURE 5 : Révéler l'eau - Responsabiliser les acteurs, usagers et riverains.



C'est ainsi que notre Fédération et les 13 AAPPMA situées sur le territoire du Parc ont été invitées à collaborer à la réussite de ces objectifs, en démarrant par la mise en place d'un Observatoire de la qualité des eaux.

5.13. Brigade Verte



La Brigade Verte est un organisme de la fonction publique territoriale au service du Conseil départemental du Haut-Rhin et des Communes ayant adhéré au syndicat mixte.

La Fédération et la Brigade Verte du Haut-Rhin, acteur majeur de la vie rurale du département, ont mis en place un partenariat privilégié visant à mettre les compétences de la soixantaine de gardes champêtres **au service de la surveillance des activités de pêche.**

Présente sur le terrain tout au long de l'année, il est possible de faire appel à la Brigade Verte 7j/7 par téléphone au 03 89 74 84 04 si vous constatez un trouble rentrant dans leur champ de compétence.

5.14. Voies Navigables de France

Des avancées majeures pour la circulation des pêcheurs !

Problématique majeure de ces dernières années maintenant, les difficultés d'accès et de circulation pour se rendre sur les parcours de pêche du domaine public s'accroissent un peu partout dans le Haut-Rhin, limitant le terrain de jeu des pêcheurs passionnés.

L'année 2021 aura vu des avancées majeures sur cette problématique d'importance pour améliorer la situation des pêcheurs. Les discussions de concertation avec la Brigade de Gendarmerie Fluviale, les Brigades Vertes, Voies Navigables de France (VNF) ont été poursuivies avec toujours la même volonté, pour chaque partie, d'améliorer la situation des pêcheurs.



Après plusieurs mois / années d'échanges et de négociations, **nous sommes enfin parvenus, fin 2021, à un accord de principe de la part de VNF sur les propositions de plan de circulation pour 3 secteurs différents :**

- 🚣 le Canal du Rhône au Rhin Grand Gabarit ;
- 🚣 le Vieux-Rhin secteur Vogelgrun ;
- 🚣 le Vieux-Rhin secteur Kembs- Ottmarsheim.

Il s'agit bien d'un accord de principe non valable pour le moment !

Cela prendra encore quelques temps avant l'obtention des accords des autres gestionnaires (EDF notamment) et la mise en place officielle du principe déjà en place dans le Bas-Rhin, **grâce à la collaboration de la Fédération 67** :

- ♦ une demande à faire en ligne pour chacun des secteurs ;
- ♦ fournir copies de la carte grise, de la carte de pêche et de la carte de circulation de son bateau éventuel ;
- ♦ délai de 2 semaines maximum pour le traitement ;
- ♦ mettre en place l'autorisation obtenue derrière le parebrise.

Attention, il n'y aura aucune autorisation globale pour les pêcheurs et l'accès ne se sera pas possible partout ! Il s'agira bien d'autorisations individuelles que chaque pêcheur devra demander et obtenir annuellement.

Nous tenons à remercier nos interlocuteurs VNF qui ont fait preuve d'une excellente compréhension et de bonnes volontés pour améliorer la situation des pêcheurs.

Nous tenons également à remercier les pêcheurs qui ont su faire preuve de patience, malgré notre volonté de faire bouger les choses rapidement.

5.15. Gendarmerie Nationale

L'année 2021 a vu naître un **partenariat unique** en son genre en France entre la Gendarmerie Nationale, la Fédération du Haut-Rhin et les AAPPMA du Haut-Rhin, nommé « **Pêcheurs Responsables** ».

À l'initiative de la Gendarmerie, ce projet pilote d'envergure a été lancé et révélé aux AAPPMA lors des XX^{ème} Assises de la pêche du Haut-Rhin.

Concrètement, dans chaque AAPPMA, un volontaire sera en contact privilégié avec le référent désigné dans sa brigade de gendarmerie territoriale.

Les objectifs d'un projet d'une telle envergure sont multiples et considérés d'intérêt général :

- 🐟 permettre une meilleure remontée de l'information et une meilleure prise en compte des délits environnementaux mais aussi des incivilités observés par les pêcheurs ;
- 🐟 accroître le taux de résolution des infractions liées à l'environnement ;
- 🐟 constituer un moyen de dissuasion/prévention efficace ;
- 🐟 étendre le dispositif à la Région Grand-Est, puis au national.



Le responsable du dispositif au sein de l'association est chargé de faire remonter les signalements des pêcheurs, l'idée étant de valoriser le grand nombre de nos adhérents et leur rôle de sentinelle aux abords des cours d'eau et plans d'eau.

Convaincus de l'intérêt et des bénéfices de la démarche, nous tenons à saluer vivement celle-ci mais aussi à remercier la Gendarmerie pour son engagement et la confiance accordée au monde associatif Pêche.

6. PÔLE GARDERIE

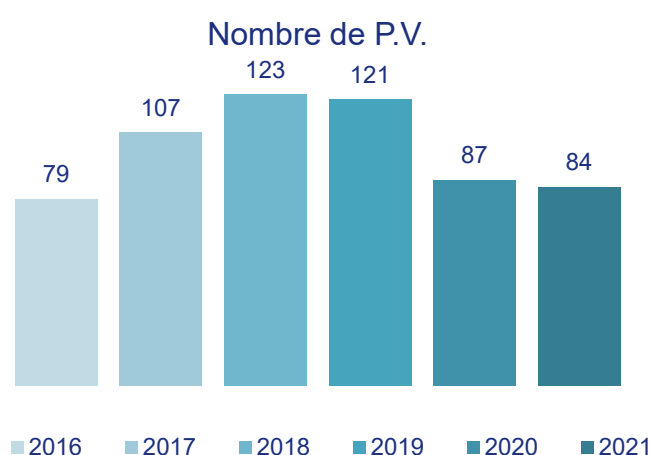
6.1. Procès-Verbaux d'infractions à la Pêche

1. Historique

Pour la deuxième année consécutive, les contrôles effectués par les Gardes-pêche Particuliers (GPP) ont été perturbés par la crise sanitaire. Décision a été alors prise de **débuter les sorties seulement à partir du mois de mars**, réduisant ainsi la période d'intervention mais permettant de limiter au mieux les risques et d'assurer la sécurité des Gardes-pêche Particuliers.

Dans ce contexte, les GPP du domaine public fluvial départemental et des domaines privés de la Fédération ont procédé à plusieurs milliers de contrôles et relevé **84 infractions à la pêche**, traitées par la Fédération sous la forme de transaction civile.

a) Évolution annuelle



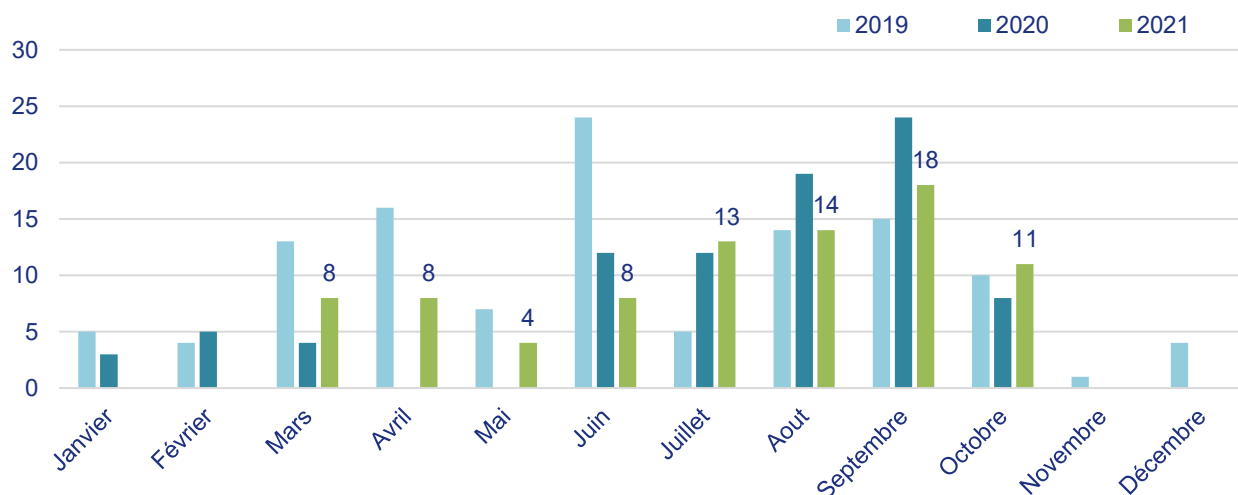
Depuis plusieurs années maintenant, les infractions traitées par transactions civiles sont consignées.

Le nombre de dossiers se maintient depuis deux ans : **84 procès-verbaux en 2021 contre 87 l'année précédente.**

Il est possible que cette stabilité provienne d'une évolution positive dans l'assimilation de la réglementation par les pêcheurs. Le résultat est tout de même à nuancer du fait d'une année de contrôle réduite à 10 mois.

b) Évolution mensuelle

Le bilan mensuel des relevés d'infractions à la pêche rappelle les mois chômés de ce début d'année 2021. À noter que c'est essentiellement sur la période estivale, du mois de juin jusqu'au mois de septembre, que la majorité des procédures ont été réalisées. La fin d'année ne connaît pas de relevés d'infractions, dû certainement à une baisse de fréquentation des cours d'eau en fin de saison.

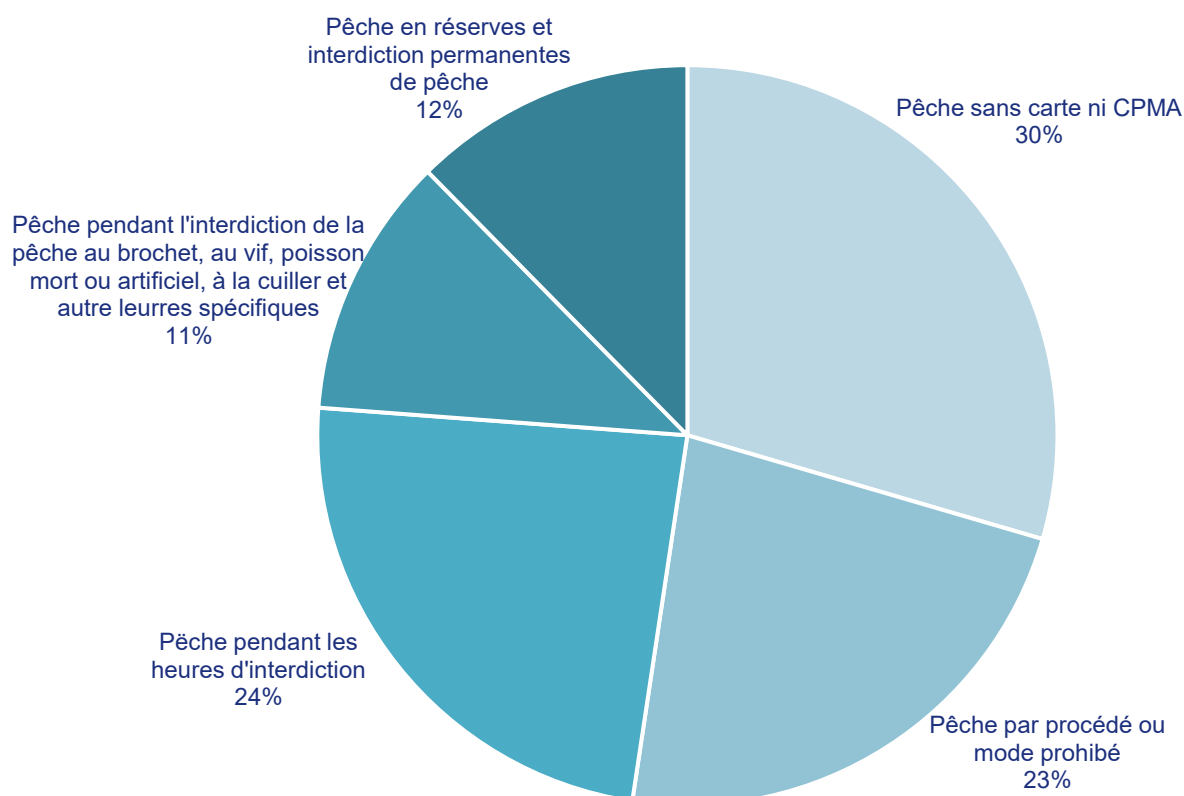


2. Informations sur les infractions

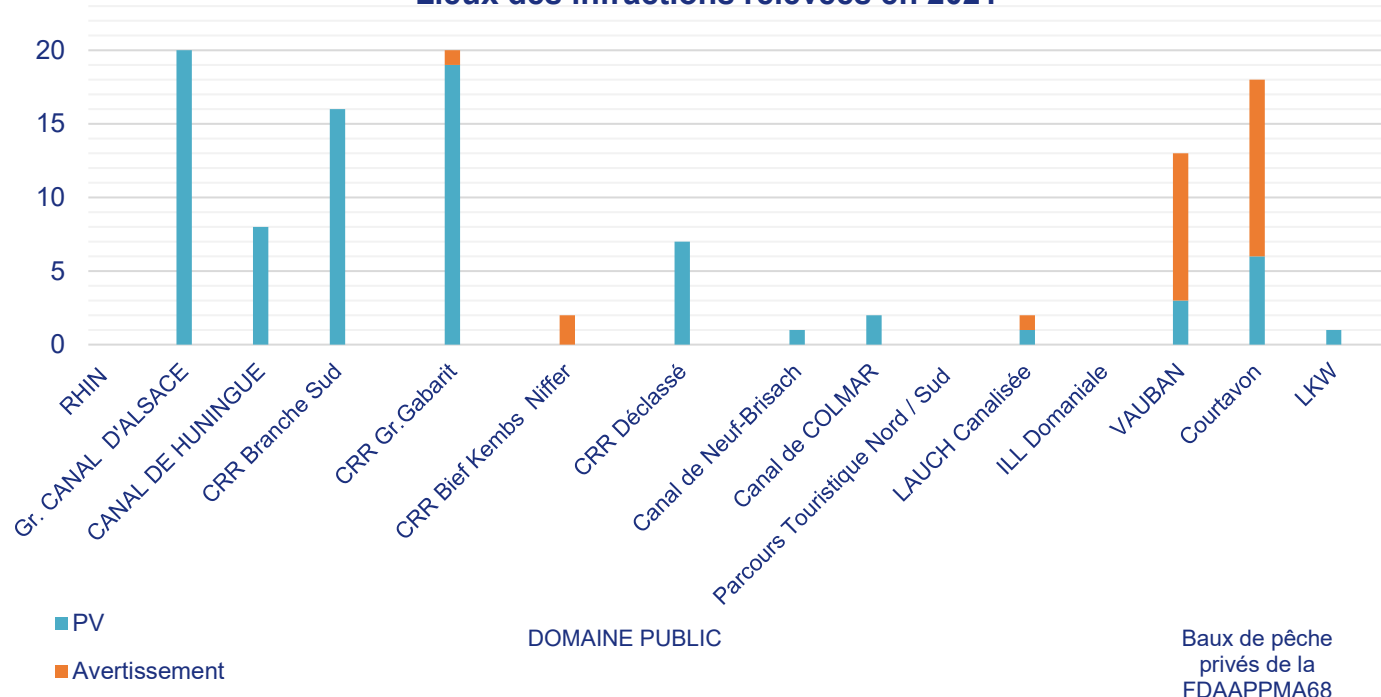
84 **procès-verbaux** pour infractions à la pêche ont été relevés par les GPP et envoyés sous la forme d'une transaction civile par la Fédération à destination des auteurs des faits fautifs. À cela se **rajoutent 26 avertissements écrits délivrés**, portant à 110 le nombre de dossiers traités en 2021.

À noter que les avertissements concernent essentiellement les faits commis en non-respect du règlement intérieur des plans d'eau privés de la Fédération.

Les infractions se répartissent comme suit :



Lieux des infractions relevés en 2021



6.2. Gardes-Pêche Particuliers

1. Réunion annuelle d'information

La Fédération assure un suivi régulier des GPP du domaine public et de ses domaines privés que ce soit dans son fonctionnement ou dans la réalisation des différentes procédures. Ce suivi se fait bien souvent à distance par mail et/ou par téléphone mais, pour traiter certains points, il est nécessaire et plus simple de réunir les personnes concernées.

Des **réunions d'information et d'échange** ont donc été réalisées à destination de la brigade des GPP de la Fédération.

Pour respecter les mesures sanitaires, notamment les jauges en salle de réunion et distanciations physiques, **trois groupes ont été constitués et réunis sur trois matinées** distinctes :

- 🐟 le **vendredi 5 mars 2021 à Mulhouse** : secteurs Sundgau, Bas Sundgau / Mulhouse ;
- 🐟 le **vendredi 12 mars 2021 à Mulhouse** : secteurs Frontaliers Nord et Sud, Plaines Nord et Sud, Grand Étang Vauban ;
- 🐟 le **samedi 27 mars 2021 au Nonnenbruch** : secteur Lac de Kruth Wildenstein.



A l'ordre du jour de ces rencontres :

- 🐟 les nouveautés réglementaires 2021 : arrêté préfectoral et règlement intérieur ;
- 🐟 les nouveautés cartes de pêche : parrainage, offre d'automne, réciprocité ;
- 🐟 la rétrospective de la saison précédente : fonctionnement, contrôles, P.V., etc.

Il s'agit de **faire le point sur l'année passée pour permettre une reprise l'année suivante dans de bonnes conditions et dispositions.**

Ces réunions ont été tenues en privilégiant les échanges et la communication entre tous, dans un esprit de convivialité dû à la présence de toutes les personnes concernées, sans exception. Leur reconduction annuelle est confirmée afin de conserver un bon niveau d'information et d'échange.

2. Liste des GPP domaines public et privées de la FDAAPPMA68

Ci-dessous la liste des GPP du domaine public du Haut-Rhin et des domaines privées de la FDAAPPMA en activité au 31 décembre 2021 :

Lac de Kruth Wildenstein	BRUNN Georges – SCHMITT Daniel – SCHMITT Stéphanie DECKER Patrick – SIRY Joseph
Frontalier Sud	METZ Guy – KRAFFT Louis
Frontalier Nord / Plan d'Eau Vauban	SODANO Alain – VICHARD René
Sundgau	MULLER Guy – ROBE Jacques
Bas Sundgau / Mulhouse	SCALZITTI Antonio – MEUNIER Charles
Plaine Sud	FREY Roland – KRAFFT Louis
Plaine Nord	SODANO Alain – VICHARD René
Plan d'Eau de Courtavon	-
FDAAPPMA 68	BORDIER Emilien – GROB Axel – JECKER Laetitia – LOUIS Sophie – SCHMERBER Marjorie – TALLET Victorien

Il est à noter que plusieurs dossiers d'agrément ont été réceptionnés courant 2021, à la fois des demandes initiales mais aussi des renouvellements.

Ainsi, Messieurs KRAFFT Louis, SCHMITT Daniel, VICHARD René et Madame SCHMITT-MULLER Stéphanie sont agréés pour cinq ans et exerceront leurs missions du 20 juillet 2021 jusqu'au 20 juillet 2026.

3. Équipement

Depuis maintenant plusieurs années, Win Bio Textile est devenu le fournisseur officiel des tenues GPP. Sa collaboration avec la FNPF permet à la Fédération et aux AAPPMA d'équiper complètement ou partiellement les gardes, en bénéficiant d'une subvention à hauteur de 50% du montant total de commande.

Depuis 2018, la Fédération ainsi qu'une douzaine d'AAPPMA ont équipé ou renouvelé l'équipement de leurs gardes, passant d'une tenue anciennement verte à la nouvelle déclinée dans des tons bleus. La volonté est également, à long terme, d'uniformiser les tenues pour une meilleure reconnaissance sur le terrain, par les pêcheurs mais aussi par l'ensemble des acteurs du milieu.



4. Formation à la fonction de GPP

Dans le cadre du décret n°2006-1100 du 30 août 2006 relatif aux gardes particuliers assermentés, il est prévu que tout candidat au poste doit obligatoirement suivre une formation afin de remplir les conditions d'aptitudes juridiques et techniques. Pour permettre aux gardes des AAPPMA de remplir cette condition, **la Fédération, en collaboration avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB), a organisé une nouvelle session de formation « Garde-Pêche Particulier » à l'automne 2021.**

Après plusieurs reports, la formation s'est finalement déroulée sur deux jours consécutifs les **vendredi 08 et samedi 09 octobre 2021, au Ball-trap de Cernay. Huit participants** ont ainsi été formés aux modules obligatoires :

- 🐟 **Module I** : notions communes à tous les gardes particuliers, à savoir les notions juridiques de base ; les droits et devoirs d'un garde ; la déontologie et technique d'intervention.
- 🐟 **Module III** : notions spécifiques aux gardes-pêche, à savoir la police de la pêche en eau douce.

La formation a été dispensée par plusieurs intervenants, présentant chacun une partie en rapport direct avec ses compétences et missions.

Sont ainsi intervenus : Messieurs ZWICKERT Jean-Claude, METZ Guy, GROB Axel et Madame SCHMERBER Marjorie de la FDAAPPMA68 et Monsieur BOHN Patrick de l'Office Français de la Biodiversité.

Nous remercions chaleureusement tous les intervenants pour leur investissement et la transmission de leurs savoirs.

Huit nouveaux gardes-pêche ont été formés



La fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques a formé huit nouveaux gardes-pêche vendredi et samedi dernier à Cernay. Photo L'Alsace/F.F.

La fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Haut-Rhin vient d'organiser une session de formation, au ball-trap de Cernay, en vue d'étoffer le potentiel de surveillance des cours d'eau du département. Huit candidats y ont participé.

La première séquence de la formation de huit nouveaux gardes-pêche, animée par Marjorie Schmerber, de la fédération de pêche du Haut-Rhin, a été consacrée aux bases juridiques. Puis avec Patrick Bohn, chef du service départemental du Haut-Rhin de l'Office français de la biodiversité, les stagiaires sont entrés dans le vif du sujet, pour aborder leur rôle de prévention, de surveillance et éventuellement de répression au bord de l'eau.

Le stage de formation, qui s'est déroulé au ball-trap de Cernay, a eu la visite de Jean-Claude Zwickert, président de la fédération de pêche du Haut-Rhin. « Vous êtes des bénévoles et je vous remercie de votre engagement. Les gardes-pêche sont les vitrines des AAPPMA (association de pêche et de protection des milieux aquatiques) voire de la fédération ! Votre rôle est important et pas facile », a-t-il notamment déclaré.

Axel Grob, animateur à la fédération, et Guy Metz, responsable départemental de la garderie, sont ensuite rentrés dans le concret. Ils ont abordé bien des sujets dont la reconnaissance des espèces de poissons, la réglementation en matière de dates légales de pêche, les tailles légales de prélèvement, les techniques autorisées ou prohibées, les espèces protégées...

À travers des situations concrètes et quelques jeux de rôle, les stagiaires ont pu mettre en pratique leurs nouvelles connaissances. Un QCM de 40 questions a clos la formation. Il fallait obtenir la moyenne pour que la formation soit validée, ce qui n'a été un problème pour aucun des candidats.

François FROEHLI



La technique de formation évolue d'année en année pour intégrer un maximum de participation de la part des personnes inscrites. La théorie sera toujours présente mais l'apprentissage se fait aussi via des cas pratiques, des questionnaires, des mises en situations.

La session se termine sur un QCM, permettant **d'évaluer les participants sur 40 questions regroupant tous les thèmes abordés** au cours des deux journées. Un minimum de 20 réponses justes, soit la moyenne, est demandé pour obtenir l'attestation de formation et ainsi monter le dossier de demande d'agrément auprès de la préfecture.

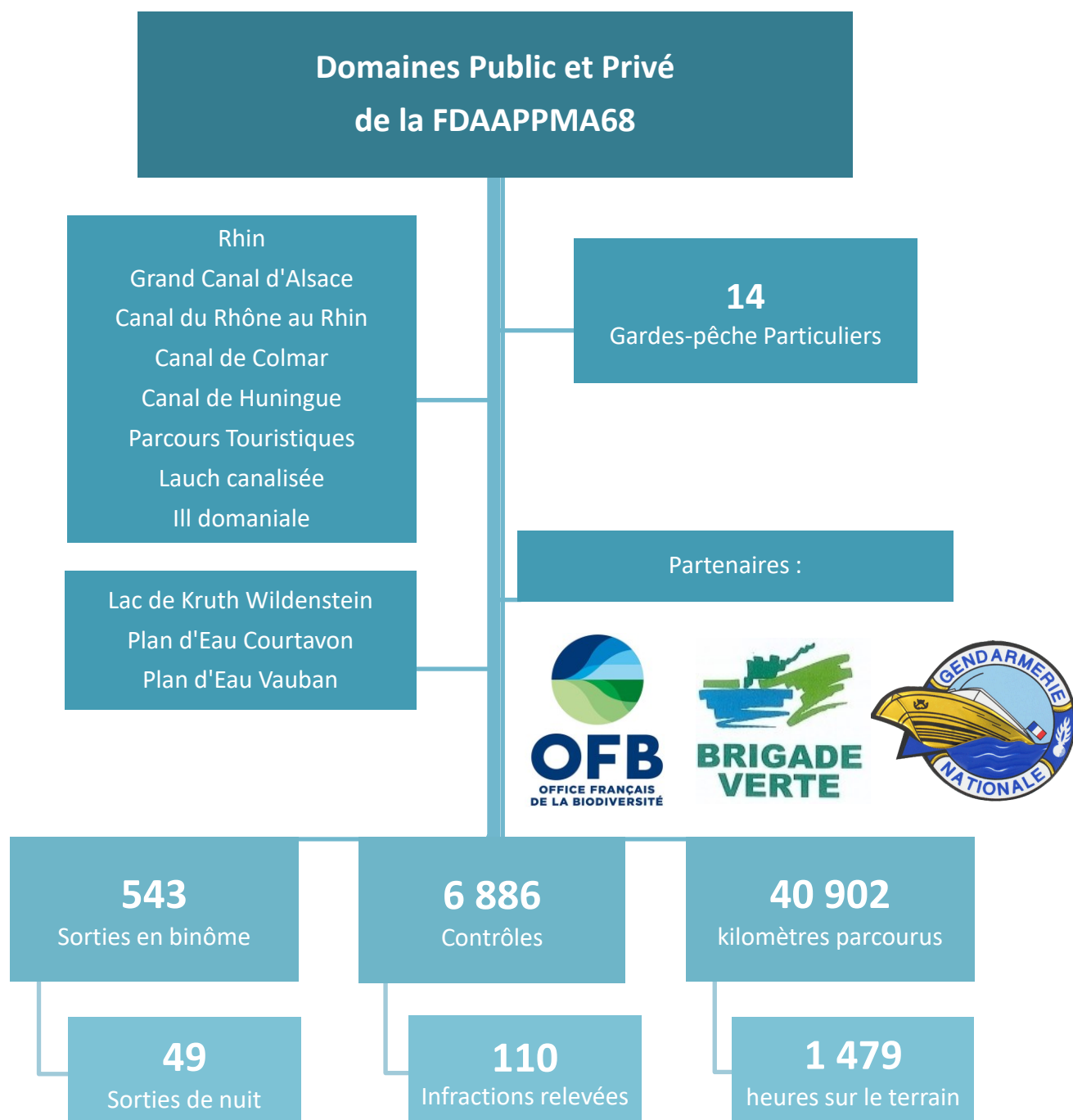
Tous les candidats ont réussi le test, avec plus ou moins de succès, et reçu leurs attestations.

Pour information, **depuis 2016 la Fédération a organisé 5 sessions de formations GPP**, soit quasiment une par an, toujours en collaboration avec l'OFB, formant ainsi **plus de 58 futurs gardes-pêche** pour les AAPPMA mais également pour des Amicales, toutes sises dans le Haut-Rhin.

A noter la prochaine session en automne 2022 !

5. Contrôles

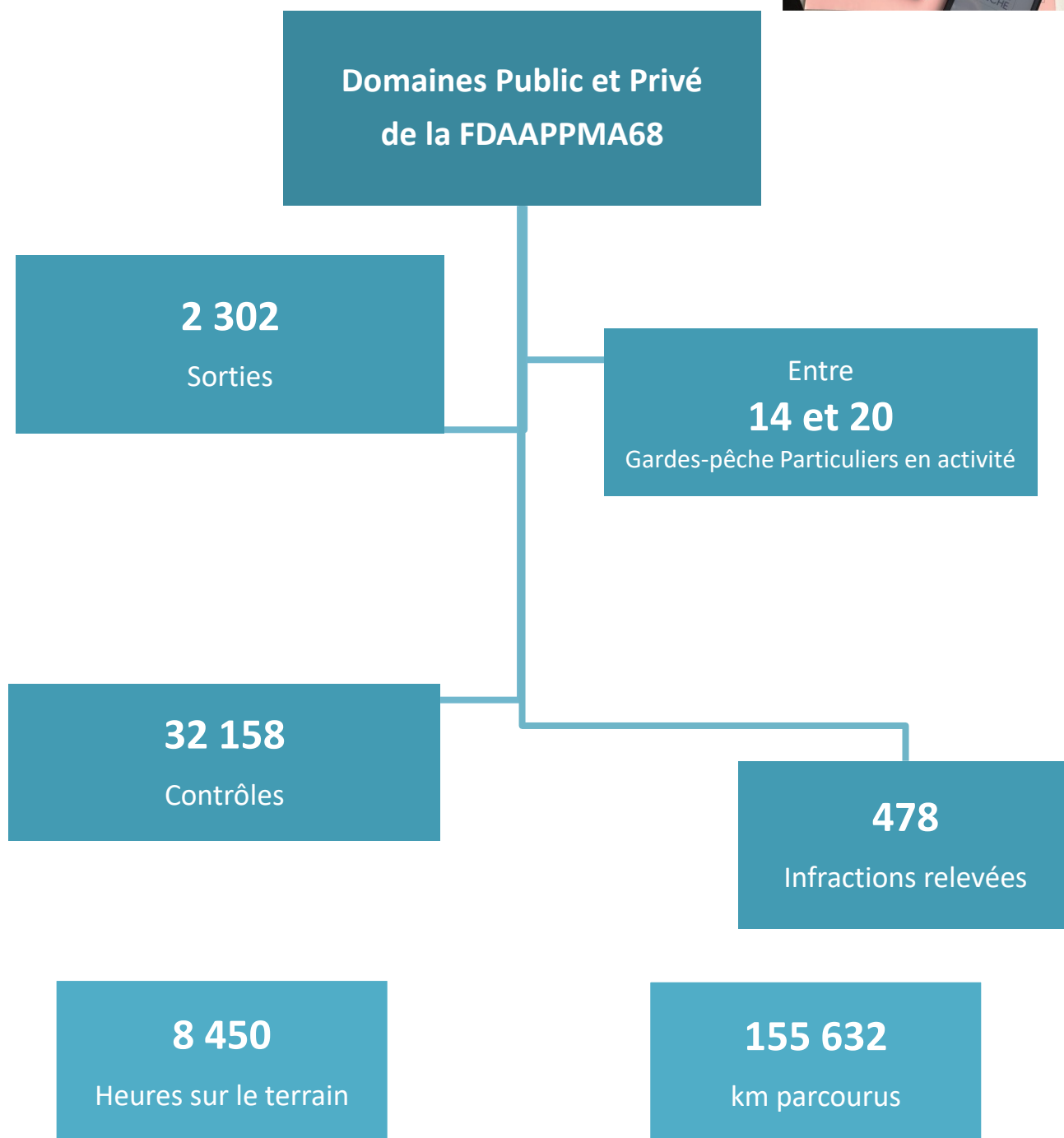
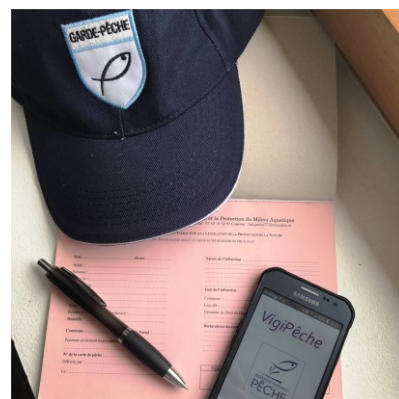
Tout au long de l'année 2021, les gardes-pêche particuliers commissionnés sur le domaine public et sur les domaines privés de la Fédération ont enchaîné les sorties de contrôles des pêcheurs et de surveillance sur leurs parcours respectifs. Selon les données de leurs rapports mensuels, leur engagement bénévole se traduit ainsi :



❖ Bilan

Un engagement qui ne date pas seulement de 2021. Pour rappel, les GPP exercent leurs missions depuis de nombreuses années dans le département et ils sont toujours présents au bord de l'eau pour informer, avertir et aussi verbaliser quand cela est nécessaire.

La mise en place des rapports d'activités de chaque binôme, permet aujourd'hui de faire un **bilan de leurs actions et activités sur les 4 dernières années.**



7. PÔLE TECHNIQUE

Les missions de ce pôle ont été assurées par les collaborateurs suivants, sous la supervision du Directeur et du Responsable Technique : Ywen NAMOKEL, Pauline FAGOT, Axel GROB, Sophie LOUIS, Alexandre GAUGIRARD, Hugo LEON et Pierre ROVERE.

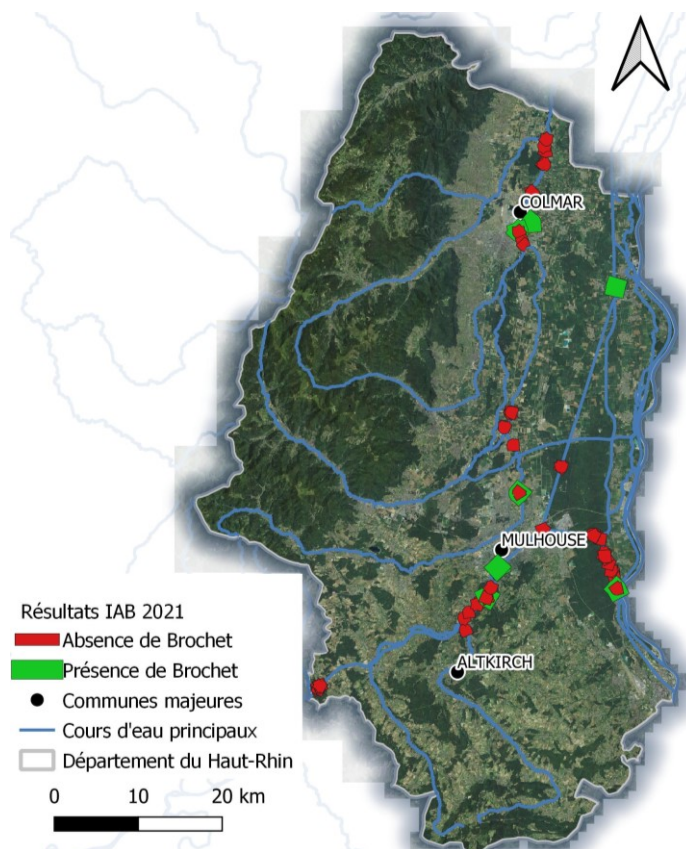
7.1. Étude des annexes hydrauliques de la plaine d'Alsace

Les annexes hydrauliques sont des milieux remarquables et offrent des zones de transition, de vie, ou de reproduction pour de nombreuses espèces animales et végétales. Leurs services écologiques sont nombreux et il est vital de pouvoir protéger efficacement ces zones ou à défaut les restaurer. Sollicité initialement par le **Comité de Gestion de l'III** (COGILL), la FDAAPPMA68 met en place depuis 2019 des actions de suivis scientifiques sur l'III et sur ses annexes hydrauliques en vue de faire émerger des actions de restauration.

Le diagnostic se fonde sur **un système de notation établi à partir de critères multiples** (végétation, connexion avec le cours d'eau, pente des berges, ripisylve, etc.). L'analyse des résultats a permis l'identification de zones vulnérables prioritaires. **L'année 2021 fait office de bilan** et clôture ainsi les recensements des années passées, notamment à travers un **volet biologique** sur le terrain (pêches des brochetons pour mettre en évidence la réussite ou non de la reproduction du Brochet sur cette année).

Ce qu'il faut retenir

- ♦ La zone étudiée représente 81km sur l'III, 13km sur le canal de Colmar, 35km sur le canal de Neuf-Brisach et 50km sur le canal du Rhône au Rhin soit près de **180km de linéaire étudié**.
- ♦ L'étude a permis de caractériser **78 annexes hydrauliques au total sur le département** (156 425m² de surface).
- ♦ **En 2021, l'étude a permis d'échantillonner 54 sites** à travers 68 Indices d'Abondances Brochetons (IAB) par pêche électrique.
- ♦ **12% des inventaires ont mis en évidence la présence de juvéniles** de brochets à la mi-mai 2021 (8 sites).
- ♦ L'étude permettra de faire émerger des **projets de réhabilitation** dès 2022 dont une frayère sur le canal de Colmar en partenariat avec VNF et une frayère à brochets sur l'III avec la Région Grand Est.



7.2. Réseau de suivi thermique

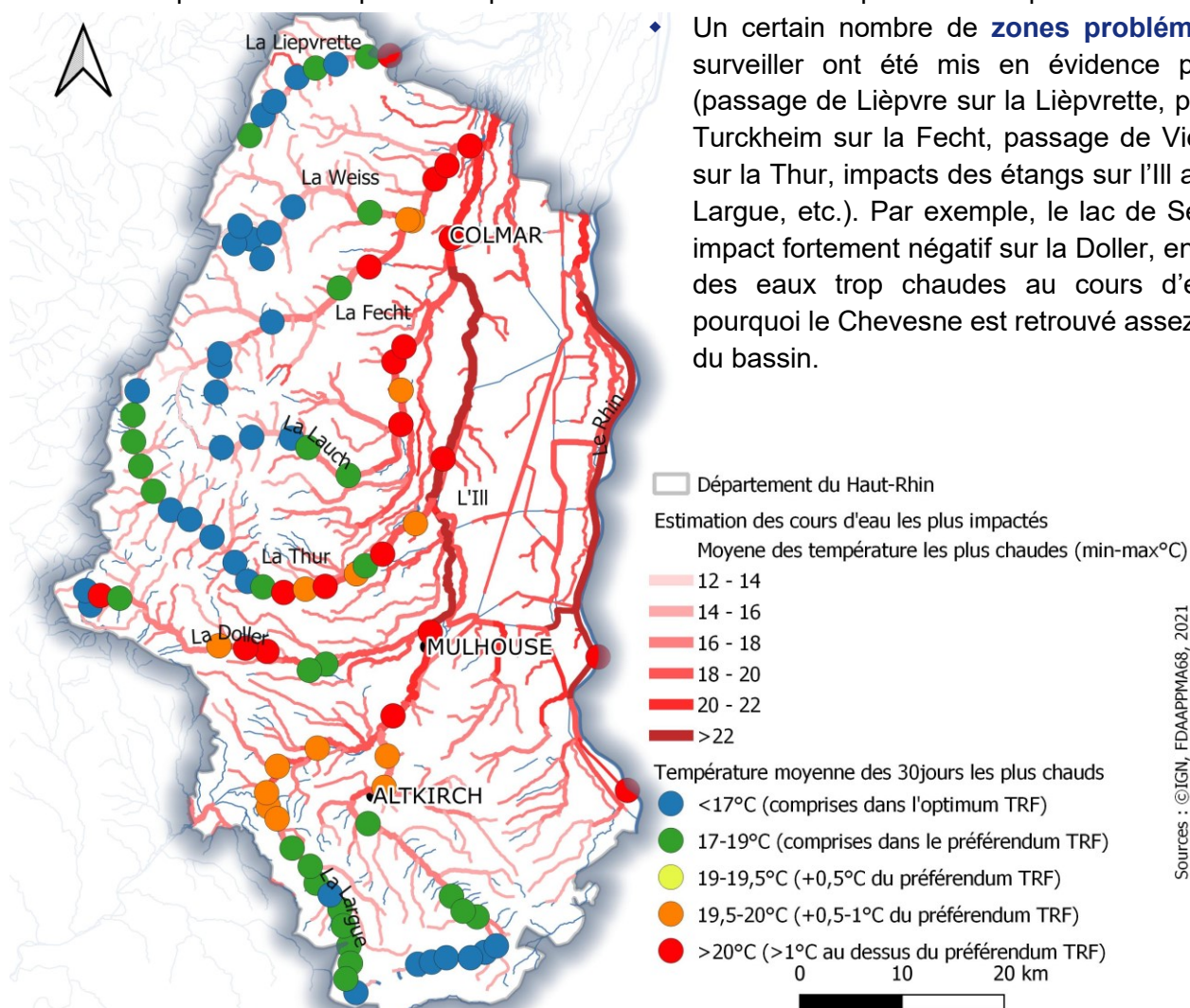
En impactant directement la répartition, la croissance et le métabolisme des espèces aquatiques, la température est un paramètre primordial pour le suivi de la qualité des écosystèmes aquatiques.

C'est pourquoi depuis 2012, la FDAAPPMA68 s'est lancée dans le suivi thermique des principaux cours d'eau du département, avec un réseau constitué de 127 sondes.

Une augmentation de température peut induire des changements ou perturber les organismes les plus sensibles. C'est particulièrement le cas pour les espèces d'eau froide, comme la Truite fario, qui sont sensibles à des brusques augmentations de température ou à des températures supérieures à certains seuils. L'aire de répartition de la Truite fario est particulièrement impactée dans un cadre de changement climatique global et par le réchauffement des eaux.

Ce qu'il faut retenir

- ♦ **Deux grands types de profils thermiques** sont mis en évidence avec les cours d'eau de montagne du massif Vosgien et les cours d'eau de source tel que l'Ill et la Largue (plus homogènes).
- ♦ Il est possible d'établir un « classement » des cours d'eau du département en fonction de leurs **potentialités d'accueil par rapport à la thermie pour la Truite fario** (prise en compte de divers paramètres dont les températures comprises entre 4 et 17°C) : *Lièpvrette – Thur – Ill (amont) – Weiss – Ill (intermédiaire et aval) – Fecht – Doller – Largue – Lauch – Vieux Rhin*. Néanmoins chaque cours d'eau présente des spécificités pouvant influencer ou non sur les profils thermiques mesurés.



Mise en évidence des zones critiques ou propices à la Truite fario (FD68) et des cours d'eau les plus impactés par le réchauffement à l'aide d'une analyse multimodèle (partenariat INRAE)

Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
 Association reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement

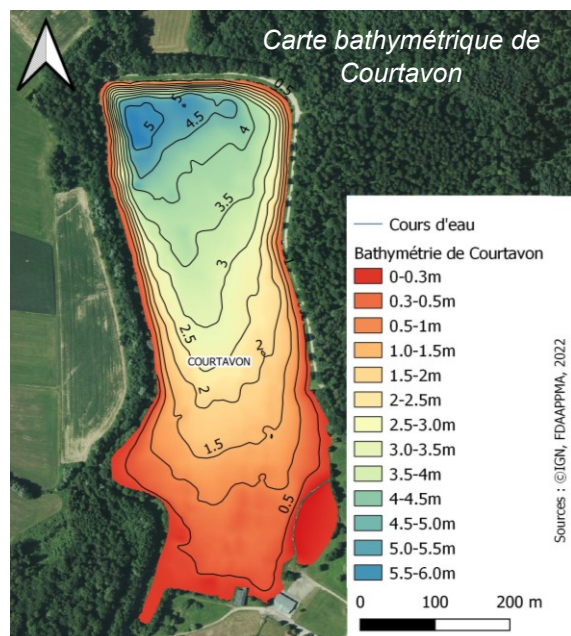
7.3. Étude des plans d'eau Sundgauviens



Les plans d'eau sont des milieux aquatiques remarquables, présents de tout temps et de toutes origines. Leur implantation dans le paysage local et dans la structuration des hydrosystèmes est indéniable. Mais si ces hydrosystèmes peuvent être des milieux remarquables (biodiversité, ressources en eaux), ils peuvent parfois être impactant (réchauffement de l'eau, franchissement piscicole, physico-chimie, espèces exotiques).

Le Sundgau représente une entité localisée dans le sud du département du Haut-Rhin. Plus de 1000 étangs et plans d'eau de typologies variées sont présents dans cette zone géographique. Dans notre cas, la pertinence du lancement d'une étude centrée

sur les plans d'eau sur un territoire riche en enjeux mais également très méconnu du sud de l'Alsace a été une évidence. **C'est pourquoi en 2021, la FDAAPPMA68 s'est lancée dans une étude des plans d'eau**, en partenariat avec l'UBRM (Union de Bassin Rhin Meuse), le CSA (Conservatoire des Sites Alsaciens), l'EPAGE Largue (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.



Ce projet présente une volonté de démarcation via l'utilisation de techniques d'analyse ambitieuses et novatrices. C'est ainsi 6 sites pilotes, dont le plan d'eau de Courtavon, qui ont pu être étudiés à travers de nombreux volets d'analyses comme : la cartographie aérienne par drone, la cartographie des fonds par échosondeur, la physico-chimie, les niveaux d'eau et l'évolution de la température en temps réel, l'évolution des communautés de poissons et d'invertébrés, ou encore l'ADN environnemental.

Ce qu'il faut retenir

- ♦ Une fonctionnalité très diversifiée mise en lumière sur les 6 sites étudiés.
- ♦ Des impacts identifiés et quantifiés mais aussi diversifiés que la typologie des sites étudiés (par exemple impact de +0,1°C d'un plan d'eau en dérivation sur Pfetterhouse, de +1°C du plan d'eau de Courtavon ou de +5°C

d'un plan d'eau en barrage sur Chavannes-sur-l'Etang sur la rivière en période estivale).

- ♦ Des zones à enjeux remarquables : positifs ou négatifs (espèces exotiques envahissantes, espèces patrimoniales, habitats aquatiques, ressources en eau, nutriments/eutrophisation, etc.).
- ♦ Des retours d'expériences sur des méthodes d'analyses de pointes à présent maîtrisées.



Investigations de terrains (de gauche à droite : laboratoire, prélèvements ADNe, drone et cartographie en 3D)

Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Association reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement

7.4. Restauration de la continuité écologique

1. Étude des Ruisseaux de tête de bassin (RTB) de la Lièpvrette

Les têtes de bassin étant à la source de nos rivières, ils constituent des zones à enjeux majeurs pour la qualité de nos milieux. En 2020, un **état des lieux/diagnostic a été mené sur le bassin de la Lièpvrette et une version finale du rapport d'étude a été produite en 2021** notamment avec les derniers résultats de l'étude génétique.

Dès 2020, notre Fédération a ainsi souhaité relancer une dynamique locale sur le bassin de la Lièpvrette, territoire riche de potentiels pouvant accueillir une biodiversité remarquable.

a) État des lieux et diagnostic

Les conclusions de l'état des lieux et du diagnostic ont été présentés au cours d'une réunion qui s'est tenue en juin 2021 aux étangs de l'AAPPMA de Sainte-Croix-aux-Mines. **Une priorisation des actions, en trois temps, a été établie** pour chacun des sous-bassins présentant un intérêt écologique à être restauré.

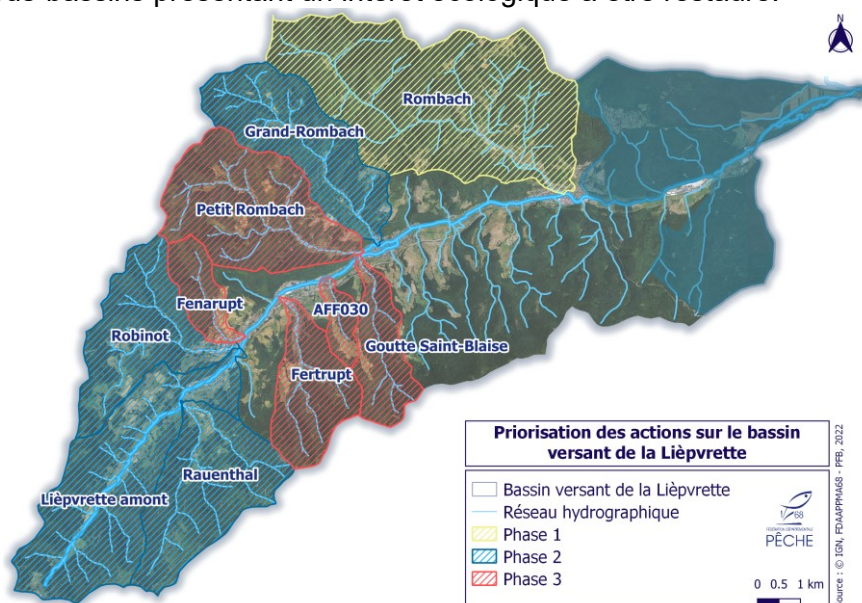
La **1^{ère} phase de priorisation** :

se concentre sur le **bassin du Rombach** sur lequel un ensemble d'actions sera programmé au cours de la phase d'émergence (suppression d'ouvrages, restauration, renaturation, entretien, etc.) ;

intègre également, sur l'ensemble du bassin de la Lièpvrette :

- ♦ de la sensibilisation, en lien avec les partenaires (communes, COMCOM, AAPPMA, ASR),
- ♦ les sites à l'opportunité (sites à enjeux),
- ♦ les « petits ouvrages » (type rondin de bois ou planche de bois),
- ♦ les sites où la réglementation n'est, à priori, pas respectée (création d'ouvrages à priori illégaux, non-respect du Débit Minimum Biologique, rejet non conforme, etc.),
- ♦ les sites avec présence de déchets et/ ou embâcles problématiques.

Afin de compléter notre approche biologique et de disposer d'un état initial avant travaux de restauration, une **analyse des peuplements de macroinvertébrés benthiques** sera réalisée pour chacun des sites ayant accueilli des pêches scientifiques d'inventaire. Dans un premier temps, et en accord avec la priorisation, **des échantillons ont été prélevés sur le Rombach** en août 2021 ; ils seront analysés en 2022.



Prélèvements de macroinvertébrés benthiques sur le Rombach

b) Étude génétique

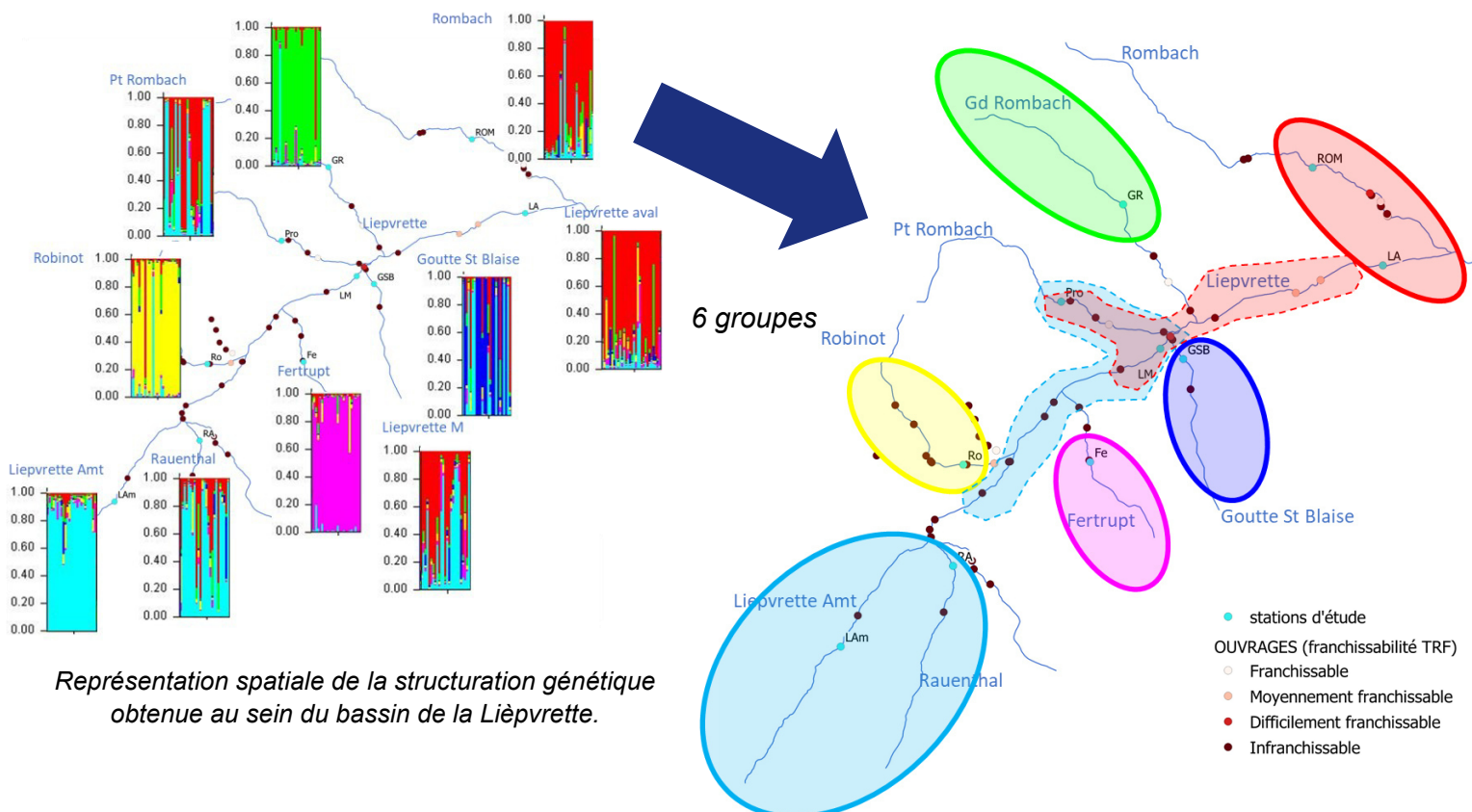
L'analyse de la génétique des truites fario a porté sur 25 à 30 échantillons différents par station, à raison de 3 stations sur le cours principal de la Lièpvrette et de 7 stations réparties sur les affluents, soit 10 stations en 2020. 50 individus issus de la pisciculture Guidat ont également été prélevés à titre de comparatif en 2021. **305 individus ont ainsi été prélevés.**

Les données ont été comparées aux échantillons de la Thur de 2019, portant le jeu de données à 865 individus analysés au total. Afin de présenter les résultats de l'étude, **une conférence grand public** a été organisée au club house de l'AAPPMA des Truites de Colmar, le 22 novembre 2021.



Ce qu'il faut retenir

- ♦ **les repeuplements réalisés sur le bassin de la Lièpvrette** à partir des souches dites « Baerenbach » ou issues de la pisciculture Guidat **ont très faiblement influencé la structure génétique des populations** (à hauteur de 7%) ;
- ♦ **93% des individus, soit la majorité, ne montrent aucune ascendance de pisciculture et pourraient être assimilés à une origine naturelle du bassin de la Lièpvrette** (contre 62% pour la Thur en 2019 par exemple) ;
- ♦ forte structuration génétique par les obstacles à l'écoulement sur le bassin conduisant à un **isolement anormal des populations sur les affluents et en zone amont** ;
- ♦ **viabilité des populations à surveiller** (moyennes à critiques sur certains secteurs pourtant à fort potentiel au regard des pêches électriques) ;
- ♦ importante aide à la **priorisation au regard des enjeux, tels que** : suivre l'évolution sur les populations limites et critiques, rétablir la connectivité et augmenter les aires de vie de chaque population ; donner la priorité aux actions de rétablissements des flux de gènes au sein des sous-bassins.



c) Émergence de projets

La phase d'émergence de projets a démarré en juillet 2021. Ses objectifs sont :

- ◆ de contribuer à l'amélioration des milieux et des populations piscicoles ;
- ◆ de répondre aux exigences règlementaires ;
- ◆ de proposer des projets en cohérence avec les projets existants ou à venir ;
- ◆ de travailler en concertation avec les acteurs du bassin.

Afin d'aborder le **volet opérationnel des différents projets de restauration, de protection et d'entretien des milieux aquatiques, voire de sensibilisation**, qui pourraient voir le jour sur le bassin de la Lièpvrette, des rencontres ont été organisées avec :

- ✍ les **AAPPMA** de Sainte-Croix-aux-Mines et de Sainte-Marie-aux-Mines en août 2021 ;
- ✍ la **communauté de communes** du Val d'Argent en novembre 2021 ;
- ✍ les 4 **communes** présentes sur le bassin (premier trimestre 2022).

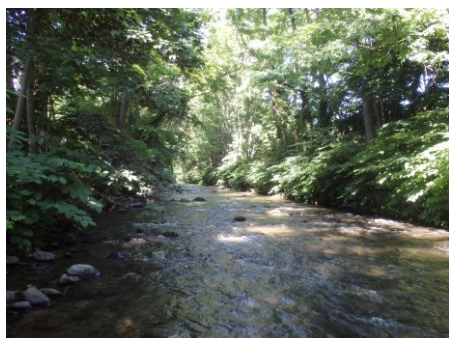


Notre Fédération ne portera que les projets les plus ambitieux écologiquement mais peut apporter un soutien technique et/ou administratif aux propriétaires ou structures demandeuses. Les AAPPMA porteront, dès 2022, des **projets de restauration légère sur leurs parcours** : suppression de petits ouvrages sans usage, diversification des écoulements, plantations, etc.

2. État des lieux, diagnostic et préconisations de gestion de la Lauch et de son affluent sur la commune de Guebwiller

La commune de Guebwiller a sollicité notre Fédération pour réaliser un état des lieux & diagnostic de la Lauch et de son affluent sur son territoire. L'objectif est de fournir des préconisations de gestion, d'entretien et de restauration des milieux aquatiques, en faveur de la biodiversité.

Les prospections de terrain ont eu lieu au cours de l'été 2021 et ont permis de mettre en avant diverses problématiques : infranchissabilité des obstacles aux écoulements, homogénéité des faciès, absence de mobilité latérale, présence forte d'espèces végétales exotiques invasives, etc.



Le diagnostic a été enrichi d'une approche biologique grâce à la réalisation d'une pêche scientifique d'inventaire. Les espèces présentes sont le Saumon atlantique, la Truite fario, le Chabot, la Loche franche, le Vairon et l'Écrevisse américaine (invasive). Une très faible densité en truites fario (espèce repère) a été mise en avant (166 individus/ha).

Les conclusions de l'étude seront présentées à la commune ainsi qu'à l'AAPPMA de Guebwiller – Les Pêcheurs du Florival en 2022.

3. Émergence de projets de restauration dans le Haut-Rhin

a) La frayère du Canal de Colmar

Malgré la priorité donnée à la navigation sur ces canaux, Voies Navigables de France (VNF), gestionnaire du canal de Colmar, a conscience de l'importance de valoriser **la biodiversité de ces écosystèmes**. Un projet de création d'une annexe hydraulique du canal, porté par la FDAAPPMA68, en partenariat avec VNF, a ainsi vu le jour en 2004. Le projet a été réalisé par le bureau d'études SINBIO.



Annexe hydraulique du Canal de Colmar

Si le site possède un attrait certain pour la biodiversité locale (cyprinidés, odonates, végétaux, etc.), **les suivis post-travaux ont mis en lumière le peu de fonctionnalité du site pour la reproduction de l'espèce cible : le Brochet**. Afin de formuler des préconisations de gestion et d'actions permettant d'accueillir de nouveau des brochets sur ce site, un **diagnostic complet** a été réalisé en 2021 : analyse physico-chimique, topographie, analyse du plancton, pêche électrique, cartographie.



À la suite de cette étude, **le retour d'expérience a mis en évidence différents paramètres limitants**. La FDAAPPMA68, en partenariat avec VNF, a donc la volonté de **réhabiliter le site en 2022**. Plusieurs scénarios sont envisagés. Dans un premier temps, et en concertation avec VNF, **un chantier bénévole verra le jour à la fin de l'été 2022** afin de réaliser des travaux en vue d'améliorer la fonctionnalité du site. Un suivi scientifique sera également appliqué afin de suivre les effets des aménagements réalisés.

b) Création d'une frayère à brochets sur l'III à Colmar



Vue aérienne du site et des terrains acquis pour restauration écologique d'une frayère à brochets. Illustration de la zone en 2021

Dans le cadre des objectifs développés dans son **Schéma de gestion globale de l'III (2014)**, la **Région Grand Est s'investit en faveur de la biodiversité sur l'III depuis des années**.

En 2021, en parallèle de la restauration du barrage B2 au nord de Colmar (reprise de l'ouvrage et mise en place du dispositif de franchissement piscicole remis à jour et innovant), plusieurs hectares d'anciennes parcelles agricoles ont été acquises en vue de travaux de renaturation.

Notre Fédération intervient ainsi en partenariat avec la Région Grand Est pour œuvrer à la création d'une frayère à brochets sur le site.

7.5. Suivi piscicole et thermique du « Petit-Rhin »



Le « Petit-Rhin »

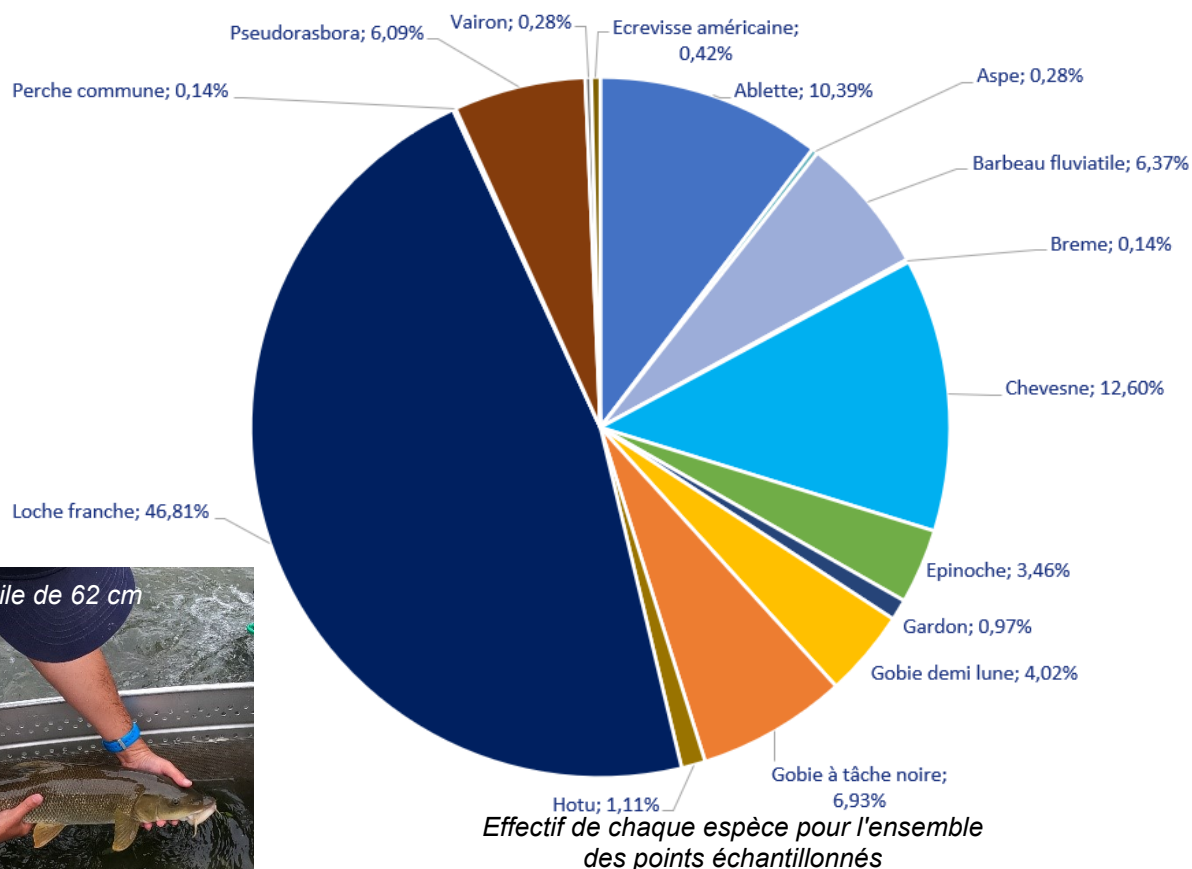
Le « Petit-Rhin » est le nom donné à un ancien bras du Rhin, restauré en 2013, par **Électricité de France (EDF)** en partenariat avec la **Petite Camargue Alsacienne**. Situé entre Rosenau et Village-Neuf, cette renaturation de 7 km a permis de reconstituer un ensemble de milieux naturels, humides et secs, en faveur de diverses espèces : herpétofaune, avifaune, ichtyofaune, etc.

Dans le cadre du partenariat entre EDF et la FDAAPPMA68, renouvelé en 2019, l'équipe technique met en œuvre un **suivi piscicole, thermique et physico-chimique** sur cette liaison entre le Grand Canal d'Alsace et le Vieux-Rhin, ayant pour objectif de :

- ♦ suivre l'évolution du site et plus particulièrement du **peuplement piscicole** ;
- ♦ évaluer les bénéfices écologiques des travaux et proposer d'éventuelles améliorations.

Ce qu'il faut retenir

- ♦ **évolution positive du site**, la ripisylve poursuit son développement apportant davantage d'habitats et d'ombrage, observation du développement des hydrophytes et le substrat majoritaire reste le gravier-galet ;
- ♦ classe de qualité moyenne pour le **phosphate**, de très bonne à bonne pour l'ensemble des autres paramètres physico-chimiques testés ;
- ♦ peuplement dominé par la **Loche franche**, suivie par le Chevesne et l'Ablette ;
- ♦ **diminution de la proportion d'espèces invasives**, notamment du Gobie à tache noire en 2021 ;
- ♦ mise en évidence de plusieurs juvéniles de cyprinidés rhéophiles de l'année, le bras renaturé semble faire office de **zone refuge et de nurserie** pour de nombreuses espèces.



Barbeau fluviatile de 62 cm

7.6. Pêches électriques

1. Session de formation « pêche électrique » pour bénévoles

Depuis 2020, notre Fédération souhaite **former davantage les AAPPMA et les bénévoles**, afin de les doter des moyens techniques, administratifs et matériels pour pouvoir intervenir en appui des salariés de la FDAAPPMA68 ou même de pouvoir intervenir de manière autonome. En effet, **il n'y a pas forcément besoin de matériel de pêche électrique et de gros moyens matériels pour sauver des poissons en situation critique.**



Formation à Munster

Objectifs

- 🐟 former des bénévoles volontaires dans un milieu professionnel ;
- 🐟 assurer un meilleur cadre administratif, un meilleur encadrement et suivi des bénévoles, tout en valorisant leur implication ;
- 🐟 permettre la mise en place d'équipes d'interventions rapides sur chaque bassin du département.

Du fait de la réussite de ces formations, d'autres seront à nouveau programmées dans le futur.

Commune	Date	Bassin versant
Munster	01/07/21	Fecht
Le Bonhomme	03/09/21	Weiss
Total : 2 sessions de formation « pêche électrique » pour 17 bénévoles		



Mise en pratique

2. Pêches de sauvetage « sécheresse »



Thur à sec, le 14/08/2020

L'été 2021 a été une **saison particulièrement pluvieuse aux regards des années passées** (fortes crues en juillet 2021). Ainsi peu d'assecs ont été observés sur les cours d'eau haut-rhinois.

Il n'y a donc pas eu de déploiement d'opération « pêche de sauvetage » en 2021. Malgré tout cette année reste exceptionnelle.

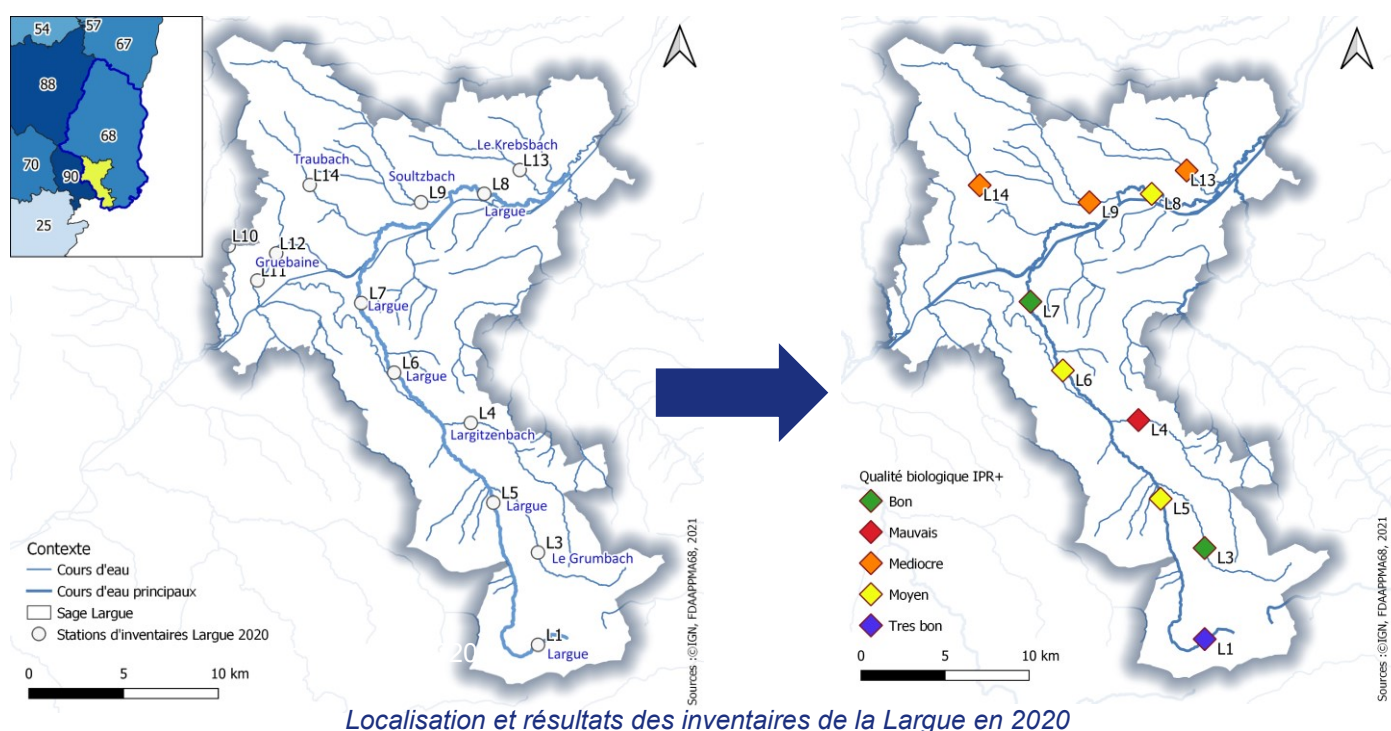
L'objectif de ce type d'opération est de déplacer les poissons piégés dans les tronçons asséchés.

3. Pêches scientifiques dans le cadre du plan quinquennal

Depuis 2020, la FDAAPPMA68 a souhaité mettre en place **un plan quinquennal d'inventaire ambitieux** de suivi des populations piscicoles du département pour près de **70 stations échantillonnées en 5 ans** au total. En 2020, 10 stations ont été échantillonnées et analysées sur le bassin de la Largue. En 2021, c'est sur le bassin de **la Fecht et de la Weiss** qu'ont eu lieu ces opérations.

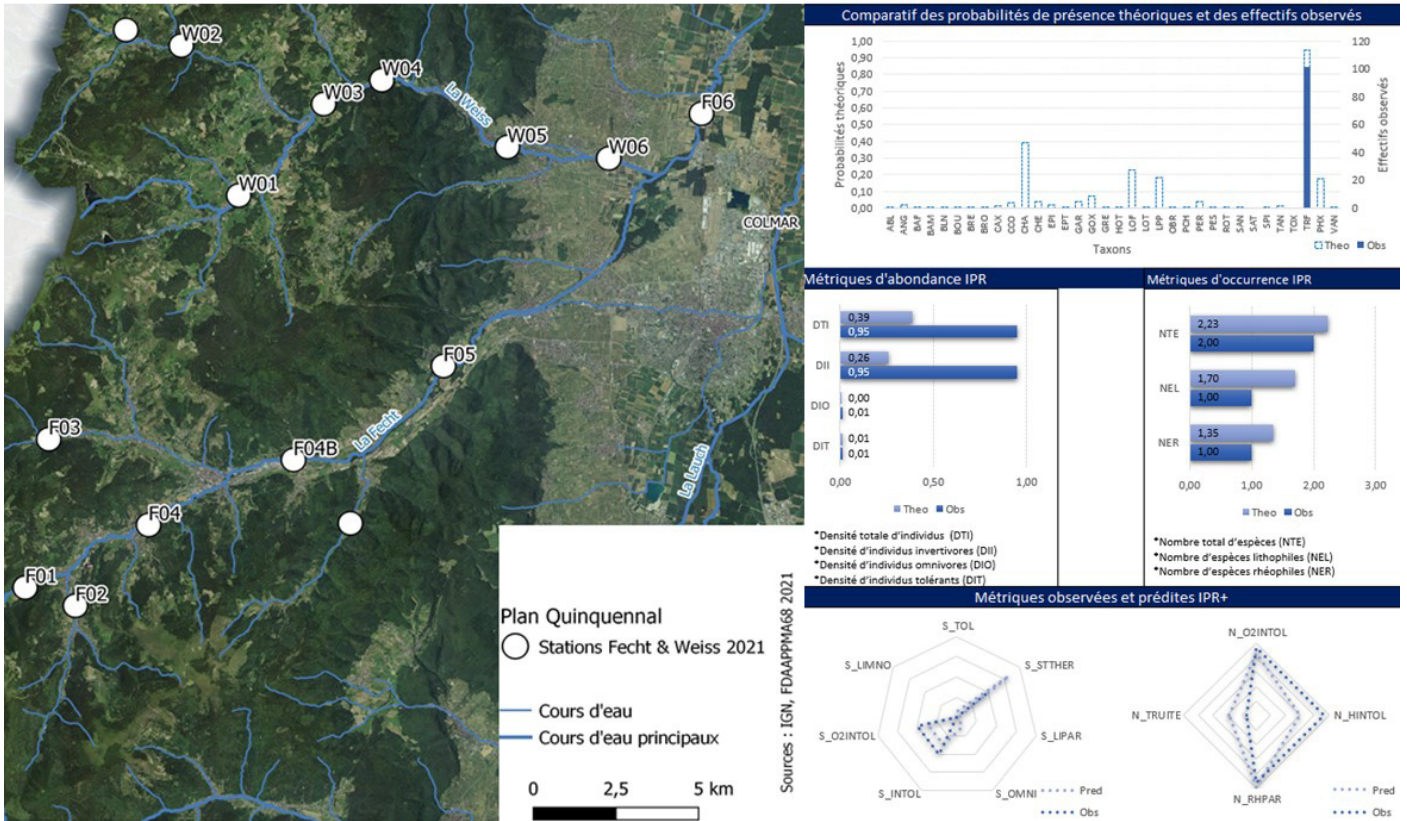
a) Objectifs

- 🐟 combler les manques de données piscicoles identifiées sur le département ;
- 🐟 obtenir une banque de données qualitative et quantitative ;
- 🐟 permettre un suivi qualitatif des stations choisies sous forme d'une chronique avec un inventaire tous les 5 ans ;
- 🐟 permettre un état de santé des populations de poisson via l'application du protocole d'écopathologie développé par l'Association Santé Poissons Sauvages.



b) Ce qu'il faut retenir

- ◆ en **2021**, le plan quinquennal a pu être poursuivi pour la deuxième année sur le bassin de la Fecht et de la Weiss (+ Streinbach) à raison de **16 stations de pêches électriques** ;
- ◆ les premiers résultats font état de :
 - **populations de truites fario bien implantées et de cours d'eau à préserver** sur les parties amont et les affluents des deux bassins,
 - populations très diversifiées sur les parties aval des bassins,
 - de densités de truites fario hétérogènes selon les stations (importantes en amont mais qui décroissent très rapidement en aval au profit des cyprinidés rhéophiles),
 - **des cortèges riches en espèces patrimoniales** à préserver (Truite fario, Lamproie de Planer, Chabot, Ombre commun et Saumon atlantique) et exempt d'espèces exotiques (hormis sur la station située la plus à l'aval de la Fecht où la présence du Gobie à tache noire est confirmée) ;
- ◆ **un investissement fort des bénévoles** et des AAPPMA de ces bassins ainsi que des partenaires et des Fédérations voisines que nous remercions pour leur aide ;
- ◆ un partenariat réitéré avec Association Saumon Rhin sur deux stations de pêches pour le suivi des taux d'implantation des juvéniles de saumons atlantiques.



Localisation, illustrations des inventaires de la Fecht et Weiss en 2021 et exemple de résultats

4. Étude de l'état sanitaire des populations de poissons sauvages

En parallèle, les agents ayant suivi une formation en éco-pathologie ont appliqué le protocole national de relevé d'état sanitaire des poissons capturés en pêche électrique. **Sur le bassin de la Fecht et de la Weiss, les inventaires réalisés indiquent que les populations de truites fario peuvent être considérées comme étant en bon état sanitaire.**

5. Pêches dans le cadre de l'étude des annexes hydrauliques de la plaine d'Alsace

Dans le cadre de cette étude, des **pêches électriques d'inventaire de brochetons** (indice d'abondance brocheton ou IAB) ont été effectuées sur **68 stations** en 2021 afin de mettre en avant ou non la fonctionnalité des sites étudiés pour la fraie de l'espèce. Il s'agit d'une méthode fondée sur des Captures Par Unité d'Effort (CPUE) avec un effort de 5min de temps de pêche effective par station. Les linéaires pêchés ciblent uniquement les habitats favorables à la fraie et au développement des alevins de Brochet. Les pêches ont eu lieu à la mi-mars 2021, période précise à laquelle les juvéniles de Brochet mesurent entre 5 et 10cm juste avant le stade migrant.

Malgré un mois de mai avec une pluviométrie record ayant compliqué les inventaires, **le programme a permis de mettre en évidence une reproduction efficace sur 12% des sites étudiés** (8/68 stations). Ces inventaires permettront de cibler des zones à protéger (déjà fonctionnelles) et des zones à restaurer (peu ou pas fonctionnelles). Cette opération sera réitérée en 2022 à cause des conditions complexes de 2021 et pour palier à des variations interannuelles (parfois importantes dans le cycle biologique du Brochet).



Brochet de l'année



Brochet d'un an



Échantillonnage en annexe

6. Pêches dans le cadre de l'étude de la fonctionnalité alluviale de la Gruebaine



Espèces exotiques retrouvées dans la Gruebaine (Pseudorasbora et Perche soleil)

La Gruebaine est un cours d'eau de petit gabarit situé dans la partie sud-ouest du département du Haut-Rhin se jetant dans le canal du Rhône au Rhin.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace (CEN Alsace, anciennement CSA pour Conservatoire des Sites Alsaciens) a initié en 2019 un projet visant à l'amélioration du fonctionnement alluvial et à la renaturation d'étangs dans le lit majeur de la Gruebaine à Chavannes-sur-l'Étang. Une convention a été signée avec la FDAAPPMA68 encadrant la proposition de réaliser un inventaire piscicole en vue

d'améliorer les connaissances des sites du CEN Alsace et permettre un état des lieux avant travaux consolidé. **Deux pêches électriques** (en amont et en aval du site principal) ont ainsi mis en évidence **des peuplements perturbés sur la Gruebaine**, riches en espèces exotiques et déterminés par les nombreux étangs alentours (peuplements à dominance limnophile). Ces inventaires mettent en exergue un impact structurant des étangs sur les populations piscicoles au sein de ce cours d'eau intermittent.

7. Pêches dans le cadre de l'étude des plans d'eau sundgauviens

Deux pêches électriques, localisées sur la Largue en amont et en aval de Courtavon, ont été réalisées dans le cadre de l'étude des plans d'eau sundgauviens.

Ces inventaires sont particulièrement complémentaires avec l'analyse de l'ADN environnemental du plan d'eau de Courtavon. **Les résultats ont mis en évidence d'importantes divergences de peuplement entre l'amont et l'aval** notamment vis-à-vis des densités de truites fario (plus faible à l'aval) et des espèces exotiques (plus nombreuses à l'aval).



Truite fario de la Largue

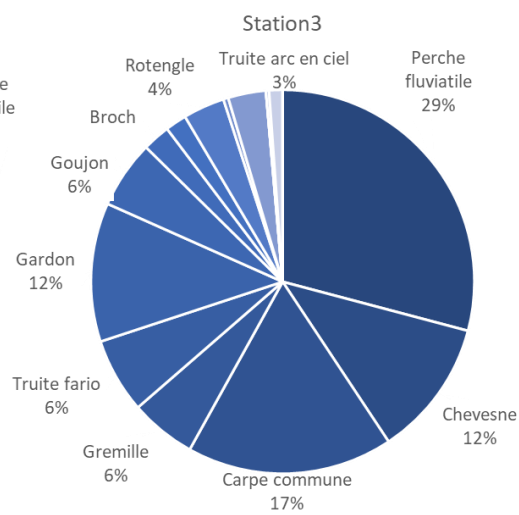
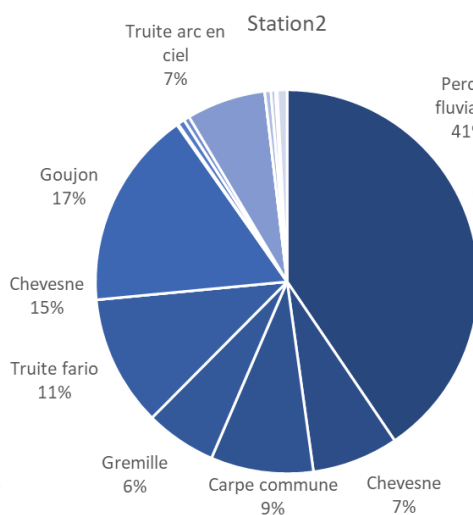
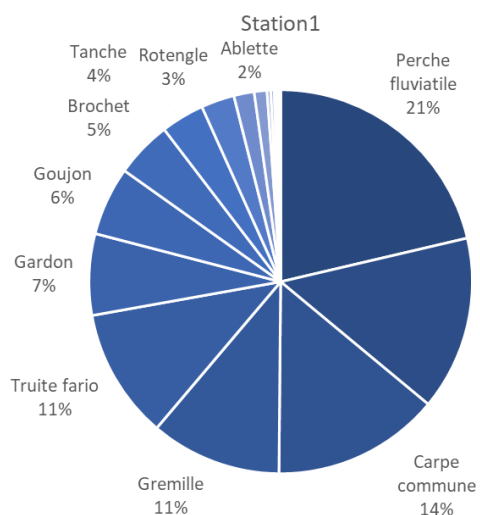
7.7. Analyse du lac de Kruth-Wildenstein par ADN environnemental



L'ADN environnemental est défini tel que « l'ADN pouvant être extrait à partir d'échantillons environnementaux sans avoir besoin d'isoler au préalable des individus cibles ». A l'instar des méthodes de pêches électriques ou encore des filet maillants, l'analyse de **l'ADN environnemental est une méthode qui a toute sa place** en ingénierie écologique. En effet, l'analyse ADNe est particulièrement pertinente en grand milieux stagnants comme les lacs ou les marais. **C'est une méthode innovante qui permet de détecter la présence de certains taxons aquatiques dans un simple prélèvement d'eau.** Cette approche est par définition non intrusive, rapide et relativement exhaustive.

La technique permet ainsi de connaître la liste des espèces en présence (mais pas leurs biomasses ou leur nombre). La FDAAPPMA68, forte de son expertise, fait partie depuis 2021 du réseau mondial « VigiDNA », un réseau d'experts formés aux prélèvements et à l'analyse de l'ADNe.

En tant que gestionnaire de la pêche sur le lac vosgien de **Kruth-Wildenstein**, la FDAAPPMA68 a souhaité remettre à jour ses bases de données piscicoles (et compléter les données de l'OFB obtenues aux filets). Il a en effet été possible de profiter de l'abaissement du niveau d'eau du lac pour réaliser un inventaire par **ADN environnemental sur 3 zones**. **L'analyse a permis de mettre en évidence 18 espèces de poissons différentes peuplant le lac.** Les peuplements présentent globalement **une dominance de la Perche fluviatile, du Chevesne, de la Carpe commune**, de la Grémille, de la Truite fario, du Gardon, du Goujon et du Brochet (ordre décroissant en fonction des proportions). Les espèces sont également réparties différemment en fonction des 3 zones.



Réservoir inférieur (niveau abaissé lié au travaux) et zone 1 et 2



7.8. Volet pollution

En 2021, la FDAAPPMA 68 a lancé un projet de travail commun entre les différentes instances en charge du **volet pollution** sur le département, pour répondre à une forte attente de nos AAPPMA et des pêcheurs. Jusqu'à présent, il a été constaté que les remontés d'information transmises par les lanceurs d'alertes étaient souvent incomplètes et hétérogènes. Cela rend le traitement des alertes très chronophage et les possibilités d'actions minimes.



Si vous constatez une atteinte aux milieux aquatiques, il est de votre devoir de pêcheur et de citoyen de signaler cette anomalie.

- Je note le lieu précis
- Je caractérise l'atteinte observée
- Je prends des photos
- Je remplis la fiche signalement disponible auprès de la Fédération de Pêche du Haut-Rhin et l'envoi par mail (contact@peche68.fr), accompagnée de photos
- Je contacte la Fédération par téléphone au 03.89.60.64.78 en cas d'urgence uniquement
- En cas de non réponse, je contacte par ordre de priorité :
 - l'OFB : 03 89 33 90 03 ou 06 72 08 11 43
 - la brigade verte du Haut-Rhin : 03 89 74 84 04
 - la police ou la gendarmerie : 17
 - les pompiers, en cas de pollution sévère : 18
 - la DDT68 : 03 89 24 84 40 ou 03 89 24 81 37

Attention, dans tous les cas, n'intervenez jamais seul, pour des questions de sécurité mais surtout de procédure judiciaire !

En cas d'extrême urgence, faites le 18

La Fédération affiche donc une volonté forte pour épauler les instances en charge des constatations de pollution et perturbation des milieux aquatiques et **faciliter le travail de l'OFB, de la DDT et des Brigades Vertes** notamment. La Fédération participe au traitement des alertes pollution/perturbation en réceptionnant les alertes émises par **les pêcheurs, souvent premiers lanceurs d'alerte en cas d'atteinte au milieu**, puis en transmettant ces informations bancarisées aux autorités compétentes.

La Fédération apportera aussi son aide au **SAMU de l'environnement dans son projet de mise en place d'une application smartphone de signalement** permettant d'automatiser, prioriser et faciliter l'analyse des signalements reçus. La Fédération apporte également son aide, ses conseils ou son soutien administratif, comme elle l'a fait en 2021, auprès des AAPPMA dans le cas de volontés de dépôt de plainte par exemple.

Pour cela plusieurs documents ont été mis en place et sont disponibles sur notre [site web](#). Ces documents et cette démarche ont été présentés aux dirigeants des différentes AAPPMA du Haut-Rhin présents lors **des Assises de la pêche du 3 juillet 2021**. Plusieurs partenaires d'importance ont également pu prendre la parole pour mettre en lumière leurs actions lors de cette demi-journée et répondre à des questions (OFB & SAMU de l'environnement).

C'est notamment dans ce cadre qu'ont pu être mis en avant **plusieurs cas** de pollution/perturbation des milieux aquatiques en 2021 avec notamment :

- ♦ mortalité importante de sandres sur le canal Rhône-Rhin en novembre 2021 ;
- ♦ mortalités de truites fario à Roderen en octobre 2021 ;
- ♦ mortalités importante de truites fario à Sainte-Marie-aux-Mines en septembre 2021, ayant fait l'objet d'une plainte de l'AAPPMA locale ;
- ♦ mise en assec d'une portion de 3 km de la Thur en aval de Thann en novembre 2021, ayant fait l'objet d'une plainte de l'AAPPMA locale et de la Fédération.



(AAPPMA de Sainte-Marie-aux-Mines)

Exemples de pollution/perturbation en 2021 (de gauche à droite) : assec de la Thur, mortalités de Sandres, mortalités de Truites

7.9. L'hydroélectricité des microcentrales, l'envers du décor !

L'énergie hydroélectrique, ou hydroélectricité, est une énergie électrique obtenue par conversion de l'énergie hydraulique des différents flux d'eau. En effet, l'énergie cinétique du courant d'eau est transformée en énergie mécanique par une turbine, puis en énergie électrique par un alternateur.

En France, l'implantation de l'hydroélectricité est non négligeable (11% de l'électricité produite). Le parc hydroélectrique français a pratiquement atteint son maximum en termes de grands dispositifs. Deux types de production se distinguent donc : petite et grande hydroélectricité.

L'Alsace quant à elle représente **plus de 10% de la production nationale** mettant ainsi en avant une zone géographique à enjeux vis-à-vis de cette énergie renouvelable. Si la grande



Journal l'Alsace – janvier 2022

hydroélectricité apporte une production indéniable en termes de proportion au parc national, il n'en est pas de même avec la petite hydroélectricité qui ne représente pas plus de 1,5% de la production nationale. Actuellement ces diverses exploitations sont encadrées réglementairement pour réduire au mieux leurs impacts avérés sur de nombreux volets environnementaux (débits réservés, règlement d'exploitation, etc.). Néanmoins, la bibliographie scientifique fait état d'un grand nombre d'études mettant en avant des effets avérés et quantifiés de l'impact de l'activité hydroélectrique sur les cours d'eau, en France et dans le monde.

Les principaux impacts les plus couramment documentés de ces dernières décennies peuvent être rappelés et sont entre autres (*Fournier et al. 2016*) :

- ♦ modification du transfert sédimentaire ;
- ♦ modification de la morphologie du paysage ;
- ♦ influence sur la température de l'eau ;
- ♦ modification de la végétation riveraine ;
- ♦ impacts sur l'érosion des berges et de la côte ;
- ♦ fragmentation des écosystèmes ;
- ♦ rupture de la continuité écologique ;
- ♦ effet cumulatif selon le positionnement et la densité d'ouvrages ;
- ♦ création de dérivations laissant un grand nombre de tronçons de rivières sous débits réservés.

C'est l'article L214-18 du Code de l'environnement qui détermine les conditions de fixation des débits minimums sous les prises d'eau. En 1984, la Loi pêche a permis une avancée importante en instaurant la valeur seuil du 1/10^e du module comme référence réglementaire (anciennement 2,5%). **Si cette évolution est salubre, elle est dans la majorité des cas de figure encore insuffisante** (*Baran, 2011*).

Après cet inventaire des impacts, s'il est possible de qualifier l'énergie hydroélectrique d'énergie renouvelable il est en revanche erroné de la qualifier d'énergie verte.

C'est dans ce cadre très général que la FDAAPPMA68, en tant qu'association d'utilité publique, désire réaliser dès 2022 des études scientifiques sur certains secteurs spécifiques à enjeux forts. Cette volonté fait suite à divers constats et observations *in situ* sur des zones fragiles parfois très impactées.

7.10. Communication technique & scientifique





1. Mise en ligne des productions techniques

En parallèle de ces actions de communication auprès du grand public, la Fédération a établi en 2020 le constat d'une forte nécessité de **valorisation du travail de l'équipe technique à travers l'export/la mise en ligne de ses productions**. Ainsi, **il est possible depuis 2021 de télécharger l'ensemble des productions récentes de la Fédération** ainsi que les anciennes productions remises à jour et valorisées au sein du nouvel [espace téléchargement](#).

2. Revue de presse et mise en lumière des actions techniques

En 2021, la Fédération du Haut-Rhin a eu la chance de pouvoir **mettre en lumière un certain nombre d'actions de notre réseau associatif**.

L'objectif est de pouvoir communiquer sur nos actions techniques mais aussi et surtout, de pouvoir mieux mettre en évidence certaines problématiques auprès du grand public, parfois encore peu informé malgré une prise de conscience collective croissante (pollution, sécheresse, état des populations piscicoles, etc.).

-  [Edition du dimanche 17 février 2021 de l'Alsace / DNA](#)
-  [Reportage du mardi 25 mai 2021 de France 3 Région](#)
-  [Edition du dimanche 13 juin 2021 de l'Alsace / DNA](#)
-  [Edition du mardi 25 janvier 2022 de l'Alsace / DNA](#)

*La Une du journal « L'Alsace » :
une belle mise en lumière des actions.*



3. Présentations et conférences

La Fédération a le souhait de pouvoir **multiplier les actions de communications des travaux de son pôle technique**. Cela peut être réalisé à travers des **conférences grand public ou auprès des pêcheurs**, des réunions de présentation de résultats ou encore d'interventions auprès des scolaires. En 2021, c'est deux conférences de ce type qui ont pu être réalisées avec :

- ♦ **une conférence sur le Saumon atlantique**, le vendredi 19 novembre 2021 à Sainte-Croix-aux-Mines (en partenariat avec l'association Saumon Rhin) ;
- ♦ **une conférence sur la génétique des truites fario**, le 28 octobre 2021 à Colmar (avec le bureau d'études SCIMABIO Interface et l'AAPPMA « les Truites de Colmar »).

Les retours d'expérience étant très positifs, la Fédération devrait réaliser plus d'actions de ce type en 2022.



De droite à gauche : conférence sur le Saumon atlantique et conférence sur la génétique de la Truite fario.

8. PÔLE LOISIR PECHE

8.1. Halieutisme

1. La réglementation

Comme chaque année, la Fédération recueille les propositions de ses AAPPMA, ensuite soumises à la DDT et à l'OFB pour approbation et intégration à l'arrêté préfectoral réglementant l'activité pêche dans le Haut-Rhin. L'objectif est de faire évoluer la réglementation à l'échelle départementale afin qu'elle réponde aux attentes grandissantes des pêcheurs tout en prenant en compte les besoins biologiques des espèces piscicoles, mais également que le non-respect de ces mesures puisse être sanctionné par un PV.

Cela se traduit concrètement en 2021 par :

- 🐟 **l'extension des parcours « Carpe de nuit »** sur le Canal du Rhône au Rhin et le Canal de Colmar ;
- 🐟 un **No-Kill Corégone** au Lac de Kruth ;
- 🐟 un **No-Kill Black-Bass** sur le canal du Rhône au Rhin et l'Ill ;
- 🐟 des **nouvelles réserves de pêche** sur le Vieux-Rhin pour protéger les saumons en particulier.



❖ Demande de fenêtre de capture pour 2022 : refus des services de l'État

La Fédération et le COGIL ont souhaité la mise en place d'une **fenêtre de capture pour le Brochet** en 2022.

Il a ainsi été proposé aux services de l'État que seul 1 brochet par jour puisse être conservé, **uniquement s'il mesure entre 60 et 80 cm**. Les brochets inférieurs à 60 cm et supérieurs à 80 cm devraient ainsi obligatoirement être remis à l'eau.

3 secteurs étaient concernés par la demande : lac de Kruth-Wildenstein, Ill domaniale gérée par la Fédération (à partir du pont du Ladhof, jusqu'à la limite départementale) et Ill gérée par le COGIL.

Cette mesure a des intérêts multiples :

🐟 **Une mesure halieutique**

Cela permettrait d'augmenter le nombre de grands spécimens (les plus recherchés et les plus intéressants pour les pêcheurs), tout en permettant à ceux qui le souhaitent de conserver 1 brochet parmi les tailles fréquentes, donc le moins impactant pour la population.

🐟 **Une mesure de protection**

Cela permettrait également de mieux protéger l'espèce Brochet (définie comme vulnérable à l'échelle nationale – Liste Rouge UICN par le MNH, en situation compliquée à l'échelle haut-rhinoise), en protégeant les plus grands spécimens, considérés comme les meilleurs géniteurs (génétique la plus adaptée et plus grosse production d'œufs).

La demande a été refusée cette année par les services de l'État mais une nouvelle proposition sera réalisée pour la saison 2023 !

2. Tournage des dernières séquences du film promotionnel

La crise sanitaire de ces deux dernières années avait mis en stand-by la dernière session de tournage de notre film promotionnel.

10 jours de tournage ont enfin pu être programmés et réalisés, après de multiples reports !

Actuellement en cours de montage vidéo, les films devraient pouvoir être diffusés en 2022, pour notre plus grand plaisir.



3. Le domaine fédéral : étang Vauban, plan d'eau de Courtavon et lac de Kruth-Wildenstein



Magnifique carpe de l'étang Vauban

La Fédération est en charge de la gestion halieutique de ces sites, inclus dans la réciprocité, avec la volonté de les rendre attractifs. Bien que déjà très largement connus et plébiscités par les pêcheurs, cela demande une attention toute particulière.

La commission de gestion du domaine fédéral a validé la création d'une **réglementation commune** aux sites fédéraux pour 2021.

Cette année encore, plusieurs facteurs ont directement impacté l'activité pêche sur les trois sites.

a) La pêche de la carpe de nuit mise à mal par la crise sanitaire

Le début d'année fut marqué par les différentes mesures restrictives liées à la gestion de la crise sanitaire notamment par la limitation de déplacement et l'interdiction de la pratique de pêche de nuit.

Il a fallu défendre, informer et rassurer les pêcheurs qui espéraient pouvoir rejoindre les abords des plans d'eau à chaque évolution réglementaire.

b) Lac de Kruth-Wildenstein

❖ Une saison de pêche encore perturbée par les travaux menés par la CeA

Cette année encore, la situation du lac n'a pas permis aux pêcheurs de profiter pleinement du potentiel de ce site d'exception. En effet, depuis 2020, le barrage de Kruth-Wildenstein est en travaux afin de sécuriser le barrage.

Les abaissements réguliers et l'étiage prolongé dus aux travaux ont lourdement impacté les populations piscicoles et les pêcheurs.

Notre Fédération a décidé d'interdire la pêche sur la partie située entre le batardeau central (digue) et le barrage, pour des raisons de sécurité, les berges y étant trop abruptes et instables ainsi que pour protéger les populations aquatiques concentrées dans de faibles quantités d'eau.



Vue du lac début 2021 en aval de la digue centrale

Seule la partie amont, dont la digue a été érigée en 2020 pour constituer une réserve d'eau pour soutenir le débit de la Thur, a été accessible. Des truites fario et des truites arc-en-ciel ont été déversées en grande quantité avant l'ouverture du Vendredi Saint avec pour objectif de palier à la situation exceptionnelle du barrage et satisfaire le plus grand nombre de pêcheurs.

La Fédération continue de suivre de près l'évolution des travaux et de la situation du barrage et reste bien entendu vigilante pour surveiller le peuplement piscicole et défendre les intérêts des pêcheurs auprès de la Communauté européenne d'Alsace (CeA), structure gestionnaire du barrage, mais aussi auprès du Syndicat de gestion du lac, gestionnaire des abords du lac.

❖ La fermeture de la route de contournement du lac exhumée par le Syndicat

La Fédération et les 2 AAPPMA de la vallée ont à nouveau dû batailler et négocier avec le Syndicat Mixte du Barrage de Kruth-Wildenstein, dont le projet de schéma de circulation et de stationnement prévoyait la **fermeture de la route de contournement** du lac.

Cette fermeture serait un énorme coup d'arrêt à l'encontre du développement de l'activité pêche sur le lac. Les secteurs favorables à la pratique de notre activité sont en effet situés sur cette berge, très difficilement accessible à pied depuis les zones de stationnement.

Le lac constitue actuellement une vitrine du département, ainsi qu'un haut-lieu pour le tourisme pêche, avec les retombées que cela comporte pour l'économie locale.

Il serait regrettable que ces retombées économiques soient mises à mal par un projet ne prenant pas en compte les besoins et les intérêts des usagers que sont les pêcheurs.

C'est pourquoi des mesures compensatoires jugées acceptables ont été proposées au Syndicat :

- ☞ permettre un **accès limité des pêcheurs** à la RD143, pendant les périodes de faible affluence (fin d'automne, hiver, début du printemps) et/ou aux horaires de faible fréquentation (très tôt le matin) ;
- ☞ mettre à disposition une **mise à l'eau** pour les embarcations, accessible en permanence aux véhicules de pêcheurs, de manière autonome.

A ce jour, elles n'ont toujours pas été validées par le Syndicat.

Soyez assurés que la Fédération continuera à se battre sur ce dossier pour défendre l'intérêt des pêcheurs.

❖ Demande de classement du lac en 2^{ème} catégorie piscicole : refus de la CeA

Depuis de nombreuses années, la Fédération souhaite faire évoluer la catégorie piscicole du lac de Kruth-Wildenstein, actuellement en 1^{ère} catégorie, afin que le classement corresponde à la réalité écologique. En 2021, saisissant l'occasion des travaux réalisés sur le barrage, une nouvelle demande de classement du lac en 2^{ème} catégorie piscicole a été faite auprès de la CeA, qui n'a pas souhaité donner suite.

Ce changement de classement permettrait pourtant une meilleure protection de l'espèce Brochet, considérée comme menacée, ainsi qu'une avancée halieutique certaine pour les pêcheurs du département.

❖ Une justification écologique

Ce lac est actuellement classé en 1^{ère} catégorie piscicole, faisant référence à un peuplement de poissons dominé par des truites. Toutefois, les investigations ont montré qu'en l'absence de soutien d'effectif à l'aide de poissons d'élevage, la population naturelle de truites fario serait anecdotique. Les caractéristiques physiques de ce lac sont en effet bien plus favorables aux espèces de cyprinidés (Carpe, Gardon, Ablette, Brême, Tanche, etc.) et de carnassiers, dont le Brochet actuellement très présent.

Pour autant, la réglementation appliquée à la 1^{ère} catégorie piscicole n'est pas adaptée aux exigences biologiques de ces espèces (pêche autorisée pendant leur reproduction) et ne permet pas non plus une pratique optimale de la pêche, celle-ci étant interdite pendant l'une des périodes les plus intéressantes pour le carnassier (automne / hiver).

Nous ne pouvons malheureusement que constater amèrement que les quantités de brochets diminuent un peu partout en France, dans le Haut-Rhin y compris, à cause de l'artificialisation grandissante de nos paysages. Cette espèce est d'ailleurs considérée comme menacée d'extinction du fait d'exigences biologiques élevées difficilement réunies. **Il est urgent de la protéger de manière optimale.**

❖ Une plus-value pour la pratique de la pêche

Le département du Haut-Rhin manque cruellement de grands plans d'eau en 2^{ème} catégorie piscicole, vivement recherchés par les pêcheurs d'aujourd'hui. Le changement de classement de ce lac, vivement souhaité par nos adhérents, permettrait d'enrichir réellement les possibilités de pêche.

Indirectement, l'attractivité et la visibilité du lac s'en retrouverait grandement améliorées.

c) Plan d'eau de Courtavon



© Commune de Courtavon

À Courtavon, c'est l'**extension de la période de pêche en embarcation non motorisée et en float-tube** qui a été actée. La pratique est désormais autorisée du dernier samedi d'avril (ouverture de la pêche du Brochet) au 31 décembre.

4. Jeux concours lancé par la FNPF

Sous l'impulsion et décision de la Fédération nationale, la Fédération de Pêche du Haut-Rhin a offert **6 000 € de bons d'achats** valables dans les magasins de pêche partenaires !

En plus d'être un cadeau de début de saison au pêcheur, cela permet de soutenir les commerçants haut-rhinois.

À retenir :

- ✍ la participation était automatique pour l'achat d'une carte de pêche « personne majeure » ou « interfédérale 2021 », dans le Haut-Rhin, entre le 15 décembre 2020 et le 28 février 2021 inclus ;
- ✍ le tirage au sort était ouvert à toute personne prenant une carte sur le site www.cartedepeche.fr depuis son domicile ou chez son distributeur habituel et ayant renseigné une adresse mail valide ;
- ✍ gains de bons d'achats de 50 € pour une carte interfédérale et de 25 € si vous possédiez une carte majeure.

8.2. Les animations

1. Les séances « découverte de la pêche »



Nos séances de découverte de l'activité pêche ont pour objectif de permettre au plus grand nombre de s'essayer, le temps d'une demi-journée, à l'activité pêche.

Cela permet également de mettre en lumière les valeurs portées par nos structures, comme l'écoresponsabilité, le respect de l'environnement, la connaissance et la protection des milieux aquatiques et l'engagement associatif.

Pour chaque séance la Fédération fournit la canne, les appâts, et le « PassPêche », une carte de pêche valable uniquement pour la durée de l'animation.

Nos séances sont dispensées de façon à faciliter l'apprentissage, en limitant la quantité d'informations à assimiler et en favorisant la partie pratique. La partie théorique est bien entendue incontournable, mais abordée de façon simplifiée afin de rendre plus agréable la compréhension des notions évoquées.

En 2021, ces séances ont été mises à mal par les diverses mesures liées à la pandémie. Le partenariat développé avec Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) depuis plusieurs années n'a pas pu avoir lieu cette année et le projet développé sur la même base avec la ville de Colmar a dû être reporté. La séance avec le Service Jeunesse de la ville de Bartenheim a pu être maintenue ; merci à l'AAPPMA d'Huningue qui nous a accueilli cette année encore.

2. Développement de l'Atelier Pêche Nature fédéral

Les Ateliers Pêche Nature (APN) ont pour objectif de permettre au **pêcheur débutant**, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers du milieu aquatique et de lui-même. Sur la base de critères définis par l'APAVE – organisme certificateur – l'APN transmet l'éthique de la pêche associative fondée sur :

- 🐟 Le **respect du poisson**, dont la pêche effectuée dans les règles d'un art résultant de la connaissance de ses modes de vie et de ses techniques de capture raisonnée.
- 🐟 La **conscience** du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune, de leur flore, des paysages qui leur sont associés, éléments d'un patrimoine environnemental indispensable à la qualité de la vie, à l'équilibre et à l'épanouissement de l'Homme.
- 🐟 La **connaissance** du rôle des **associations agréées** de pêche et de protection du milieu aquatique et des missions d'intérêt général que la loi leur confie.



Pour rappel, les objectifs des APN sont :

- ♦ aider les jeunes à progresser dans leur pratique ;
- ♦ faire découvrir et approfondir des techniques variées leur permettant ainsi de trouver leur pêche préférentielle ;
- ♦ permettre aux participants de rencontrer des jeunes de leur âge partageant la même passion ;
- ♦ permettre un suivi de l'évolution des jeunes pêcheurs dans leur pratique technique, mais également dans leur comportement de pêcheur responsable.



Les séances d'ateliers pêche nature ont lieu les mercredis après-midi, sur le secteur de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A). Chaque mercredi, les jeunes pratiquent des techniques différentes sur des secteurs adaptés. Les séances ont eu pour thématique : la pêche des poissons blancs (coup, feeder et anglaise) et des carnassiers (spinning et casting).

La nouveauté de 2021 fut la dernière séance de l'année délocalisée, pour marquer la fin du cycle, sur le site exceptionnel de l'Écomusée d'Alsace. Les participants ont pu profiter d'une belle après-midi d'automne pour y découvrir les populations de perches communes et de brochets.

Nos séances ont connu un réel succès pour nos apprentis pêcheurs qui attendent avec impatience le cycle 2022 de l'APN fédéral !

3. Les stages de pêche thématiques

Nos stages thématiques sont destinés à compléter l'offre des produits pêche à destination des jeunes, ils ont pour objectif principal de faire évoluer les participants vers **une pratique autonome**, le respect et la connaissance du milieu et de la ressource piscicole.



Ils se déroulent sur quatre jours consécutifs, du lundi au jeudi. Les enfants sont déposés au lieu de rendez-vous chaque matin à 8h30 et récupérés à 17h30. L'objectif étant de faire **découvrir le patrimoine piscicole riche et diversifié** du Haut-Rhin, l'accent a été mis sur **l'itinérance**.

Le contexte sanitaire n'a pas permis d'effectuer les premiers stages de l'année. Les stages estivaux n'ont, quant à eux, pas bénéficié de suffisamment d'inscriptions pour être maintenus. Afin de faire perdurer cette offre dans les années à venir, la formule des stages va être revue et la communication développée.

Un stage multi-techniques a toutefois été réalisé en partenariat avec le service jeunesse de la **Mairie de Bartenheim**. L'objectif était de découvrir les techniques et espèces du secteur des trois frontières. Les participants ont ainsi pu s'essayer à la pêche au coup, à l'anglaise, au feeder et aussi au leurre.

4. L'Ariéna et les CINE

L'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (Ariéna) est une association de droit local qui a pour mission principale **d'animer, d'accompagner, de former et de représenter les 45 structures d'éducation à la nature et à l'environnement sur le territoire alsacien.**

Les centres d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE) sont des associations entièrement dédiées à l'éducation à la nature et à l'environnement qui agissent sur un territoire doté d'une identité naturelle et géographique propre. Chaque CINE pilote les actions d'éducation à la nature et à l'environnement sur son territoire, en lien avec les partenaires publics et privés locaux, les associations locales ou régionales, les habitants et les établissements scolaires.



Faire partie d'un tel réseau est un atout indéniable pour l'avenir et le développement de notre structure. En 2021, nous avons pu renforcer nos relations et développer des actions communes avec les membres du réseau, notamment le partenariat avec les CINE.

Outre le partenariat avec l'écomusée d'Alsace initié en 2020, l'année 2021 a vu naître une action menée de concert avec la Maison de la nature du vieux canal à Hirtzfelden sous la forme de deux journées de sensibilisation aux milieux aquatiques via la découverte de l'activité pêche.



L'objectif du lien entre nos deux structures est le partage de connaissances et de compétences avec la création de projets sur le thème des milieux aquatique et de l'activité pêche autour du canal du Rhône au Rhin déclassé.

Les séances initialement prévues avec le CINE « Le Moulin Nature » de Lutterbach ont été décalées puis annulées à cause d'une météo trop défavorable pour le public.

Pour les autres structures membres du réseau contactées en 2021, les partenariats aboutiront probablement sous la même formule pour la saison 2022.

Nous avons également pu bénéficier de l'aspect **formation** du réseau Ariéna, qui nous a permis de nous former à l'utilisation des « Cahier de l'Ariéna », un outil pédagogique spécifique à l'éducation à la nature et à l'environnement, créé et mis à disposition par l'Ariéna.

5. Partenariat avec l'écomusée d'Alsace

En 2020, la Fédération et l'**écomusée d'Alsace** ont scellé un partenariat avec l'objectif de partager connaissances et compétences, avec la création de projets sur le thème des milieux aquatique et de l'activité pêche sur le site de l'écomusée.

**écomusée
d'Alsace**



Initiées en 2020, les actions ont vu le jour à l'été 2021 dans le cadre de l'accueil de loisirs estival de l'écomusée d'Alsace. L'objectif, en plus de la découverte de l'activité pêche, sa pratique et son cadre, a été de faire découvrir le patrimoine piscicole du site et d'insuffler les premières notions d'écosystème aquatique.

Cette première a été un réel succès pour nos deux structures au vu des excellents retours de la part des encadrants, participants et animateurs. Ce partenariat est relancé et étoffé pour la saison 2022.

Le fort potentiel et la diversité de milieux aquatiques présents sur site sont des atouts majeurs pour mener des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Nous avons pu également bénéficier du site pour le déroulement d'une séance spéciale de notre APN durant laquelle nos jeunes ont bénéficié de la richesse halieutique du site.



Le partenariat sera encore renforcé en 2022, avec d'ores-et-déjà de programmé :

- ✍ 2 journées de découvertes des milieux aquatiques à l'occasion de la semaine de la biodiversité (6 et 7 mai) ;
- ✍ un week-end d'initiation pêche pour le grand public (18 et 19 juin).

6. Les interventions scolaires

La Fédération propose des séances d'éducation à l'environnement à destination du public scolaire :

- ◆ écoles maternelles,
- ◆ écoles élémentaires,
- ◆ collèges.

Le but de nos activités est de faire découvrir et de sensibiliser les élèves sur les différents écosystèmes aquatiques présents au sein de leur cadre de vie, leur fonctionnement et les êtres vivants qui y vivent.

Ces interventions sont dédiées aux cycles 1, 2 et 3 et comptent des temps de pleine nature, qui permettent de véhiculer des valeurs de partage, de citoyenneté, d'entraide, de cohésion et viennent apporter les valeurs buissonnières, d'éducation populaire et d'écoresponsabilité.





Véritable enjeu pour la Fédération, les séances d'éducation à l'environnement dans le cadre scolaire ont pu, malgré un contexte sanitaire peu propice, être développées.

En 2021, ce sont 17 séances réalisées, principalement avec **l'institut Médico-Éducatif et Professionnel (IME-IMPro) Marguerite SINCLAIR** situé à Lutterbach.

Ces séances s'articulent autour de cours théoriques et pratiques, de jeux ludiques, dynamiques, participatifs et parfois expérimentaux, amenant les enfants à comprendre le fonctionnement des milieux aquatiques ainsi que la biologie des espèces en lien avec le territoire de vie.



L'année 2021 a également vu naître un partenariat prometteur avec l'école Jean XXIII pour la saison scolaire 2021/2022. Ainsi, 5 classes de CM2 vont participer à nos séances d'éducation à l'environnement dès le printemps 2022.



8.3. Soutien formation et aides financières aux AAPPMA

Depuis plusieurs années, nous constatons une érosion des effectifs de pêcheurs et une raréfaction des bénévoles à l'échelle nationale. Dans le contexte départemental du Haut-Rhin, en plus de la chute du nombre de pêcheurs et le manque de moyens humains dans nos associations, l'absence d'un réseau d'accueil et d'initiation structuré, le manque de diversité et de clarté des "offres Pêche", l'image du Loisir Pêche obsolète dans le subconscient collectif, une communication peu axée vers le grand public ainsi que la complexité de la pratique et de la réglementation rebutent une population qui cherche de plus en plus des activités à consommer.

Suite à cet âpre constat, la Fédération souhaite insuffler une nouvelle dynamique de développement départementale avec pour objectif de conquérir de nouveaux jeunes pêcheurs, en les formant et en les sensibilisant pour qu'ils deviennent les bénévoles de demain.

Pour ce faire, la Fédération a souhaité soutenir les AAPPMA, via plusieurs outils développés et mis à leur disposition en 2021 :

- 🐟 nouvelles aides financières (enveloppe de 15 000 €) ;
- 🐟 rencontre de l'un des deux agents de développement de la Fédération ;
- 🐟 1 nouveau cycle d'Assises dédiées ;
- 🐟 formations spécifiques des bénévoles.



Les nouvelles aides financières aux AAPPMA, mises en place par la Fédération, ont été présentées lors des Assises de la Pêche du 19 juin 2021. Matérialisées sous la forme d'un dossier de demande de subvention spécifique aux actions d'Animations et de Promotion du Loisir Pêche, elles représentent un budget initial de 15 000 euros pour l'ensemble des AAPPMA avec un plafond annuel de 2 000 euros par association.

Malgré tout, nous avons constaté, avec grand regret, un très faible retour concernant les demandes de subvention 2021. Seulement 3 associations ont pu bénéficier de cette aide. Cela peut s'expliquer par la difficulté à organiser des actions au vu du contexte sanitaire incertain. Toutefois, ces demandes, de par leurs ampleurs et diversités, ont prouvé le bienfondé de cette mesure qui sera adaptée et maintenue pour la saison 2022.

❖ Les rencontres entre les Agents de développement et les AAPPMA

Ces rencontres, en plus de créer du lien entre la Fédération et les bénévoles de nos associations, ont pour but de d'établir un état des lieux des « actions Loisir Pêche », axé sur l'Animation / la découverte de la pêche, avec pour objectifs principaux :

- 🐟 dresser un état des lieux des Ateliers Pêche Nature & animation pêche / environnement à l'échelle du Haut-Rhin ;
- 🐟 quantifier les besoins en matériel et formation ;
- 🐟 présenter les outils mis à disposition ;
- 🐟 échanger sur d'éventuels problèmes rencontrés.

En parallèle, a été organisée une session de formation à destination des animateurs, ou responsables des animations, dont l'objectif est que chaque association possède dans ses rangs un bénévole ayant connaissance du cadre réglementaire lié aux actions d'animation et des possibilités d'animations au sein de notre réseau. Ces sessions de formation seront reconduites afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès le plus rapidement possible.

8.4. Les manifestations

La Fédération a participé à des manifestations afin de **promouvoir l'activité pêche** et la protection des milieux aquatiques, mais surtout pour mettre en avant le patrimoine riche et varié que nous offre le Haut-Rhin, aujourd'hui accessible grâce à la réciprocité. En 2021, de nombreuses manifestations ont encore été annulées, dont :

- 🍴 Festivitas (ParcExpo Mulhouse) ;
- 🍴 Salon Pêche au Zenith, à Strasbourg ;
- 🍴 Salon WILD & FICH à Offenbourg (Allemagne) ;
- 🍴 Salon de Libramont (Belgique).



Ces manifestations nous permettent avant tout d'avoir un contact direct avec le public, qu'il soit pêcheur ou non, et de toucher **le plus grand nombre**.

Le Rhin dévoile ses trésors

2 territoires 4 parcours

Renseignements sur tresorsdurhin.fr

Participation de 10€/groupe

Organisé par : EDF une rivière un territoire VALLÉE DU RHIN

En partenariat avec : Au fil du Rhin Am Rhein entlang GRAND RIED visit alsace Alsace DKL Just Sense

Cette année, la Fédération a été présente plusieurs week-ends sur le canal du Rhône au Rhin Grand Gabarit dans le cadre de l'opération de tourisme numérique "**Le Rhin dévoile ses Trésors**", portée par l'agence EDF "*Une Rivière, Un Territoire*", en partenariat avec l'association *Au fil du Rhin/Am Rhein entlang*, pour proposer des animations ludiques sur le thème de la pêche et de la protection des milieux aquatiques.

Un grand merci aux bénévoles qui ont pris de leur temps pour représenter la Pêche et le Haut-Rhin.

Rendez-vous en 2023 !

FestiVitas est un salon qui se tient traditionnellement au Parc Expo de Mulhouse début février et qui attire chaque année plus de 25 000 visiteurs. Il réunit plusieurs thèmes autour du tourisme : la gastronomie, le vin, les voyages et les loisirs.

C'est ce dernier thème, le loisir, qui a amené la Fédération à y animer un espace « **Festi'Pêche** » de **plus de 900m²** depuis 2019, qui fut une belle réussite.

La COVID-19 étant passée par là depuis, les éditions 2020 et 2021 ont malheureusement dû être annulées.

Mais la Fédération et Gloups n'ont pas dit leur dernier mot et préparent d'ores et déjà la prochaine édition. Alors rendez-vous avec encore plus de surprises en février 2023 !



9. RECIPROCITE DEPARTEMENTALE

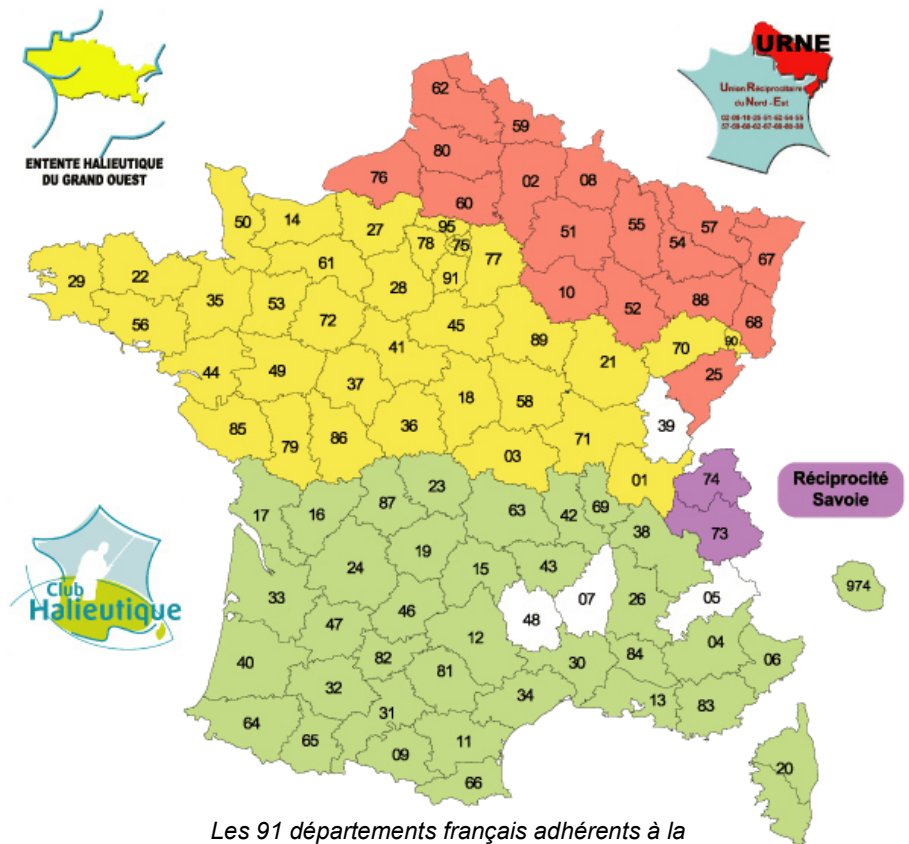
9.1. Les évolutions 2020-2021

La plupart des AAPPMA ont déjà rejoint la réciprocité les années précédentes.

Aucun mouvement (entrée ou sortie) n'est à signaler au sein de la Réciprocité 68, ni au niveau des départements adhérents à l'entente nationale.

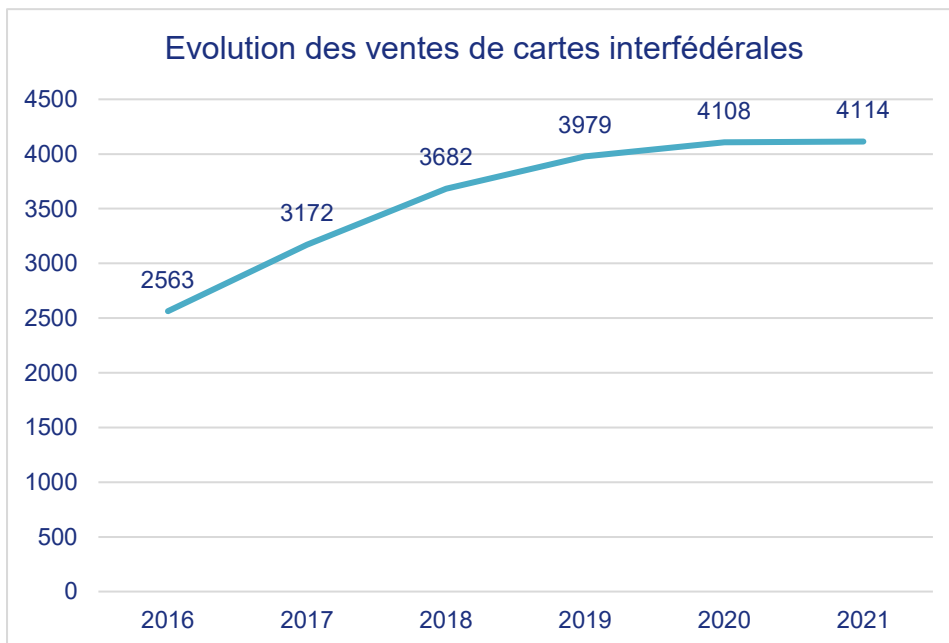
34 AAPPMA sur 39 sont ainsi aujourd'hui dans la réciprocité interdépartementale, portant à **93% les parcours inclus** dans la réciprocité.

Les accords réciprocaires



Les 91 départements français adhérents à la réciprocité

9.2. Bilan des ventes de cartes interfédérales



On observe une constante progression du nombre de cartes interfédérales vendues dans le Haut-Rhin depuis la mise en place de la réciprocité en 2016, y compris lors des deux dernières années de restrictions sanitaires.

Si besoin était, cela traduit bien la franche réussite de cette réciprocité !



9.3. Les déversements de poissons

1. Sur le domaine public et les domaines fédéraux

Plus de **6.5 tonnes de poissons** ont été déversées dans les eaux du **domaine public fluvial et dans les eaux privées de la Fédération**, en provenance de la pisciculture Beaume, de la pisciculture Kohler, ainsi que de celle de la pisciculture impériale de la Petite Camargue Alsacienne et de celle de l'AAPPMA « Vallée de la Thur » pour les truites fario (souche dite « Baerenbach » issue de la pisciculture fédérale du Bas-Rhin), pour un total de **23 354 euros**.

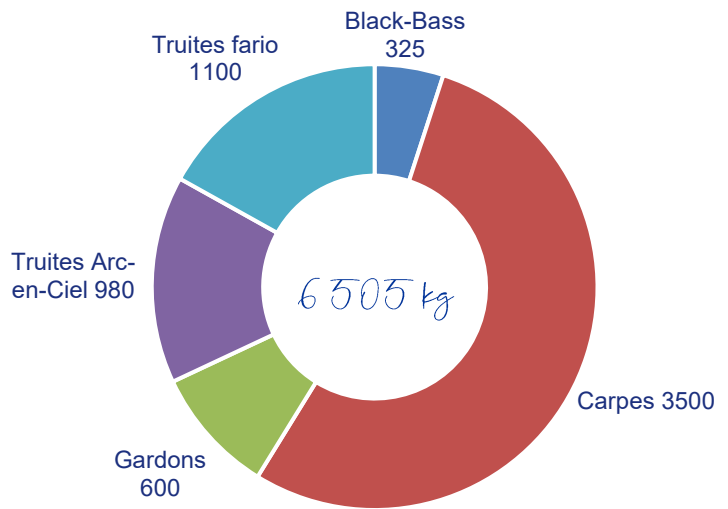
Les truites adultes (2080 kg) ont été déversées sur :

- 🐟 les 2 **parcours touristiques** prévus à cet effet => 800 kg ;
- 🐟 le **lac de Kruth-Wildenstein** => 1200 kg ;
- 🐟 la **rigole de la Largue** => 80 kg.

Comme chaque année, la **pisciculture impériale de la Petite Camargue Alsacienne** a fourni les alevins de truites fario qui ont rejoint le **Vieux-Rhin**.

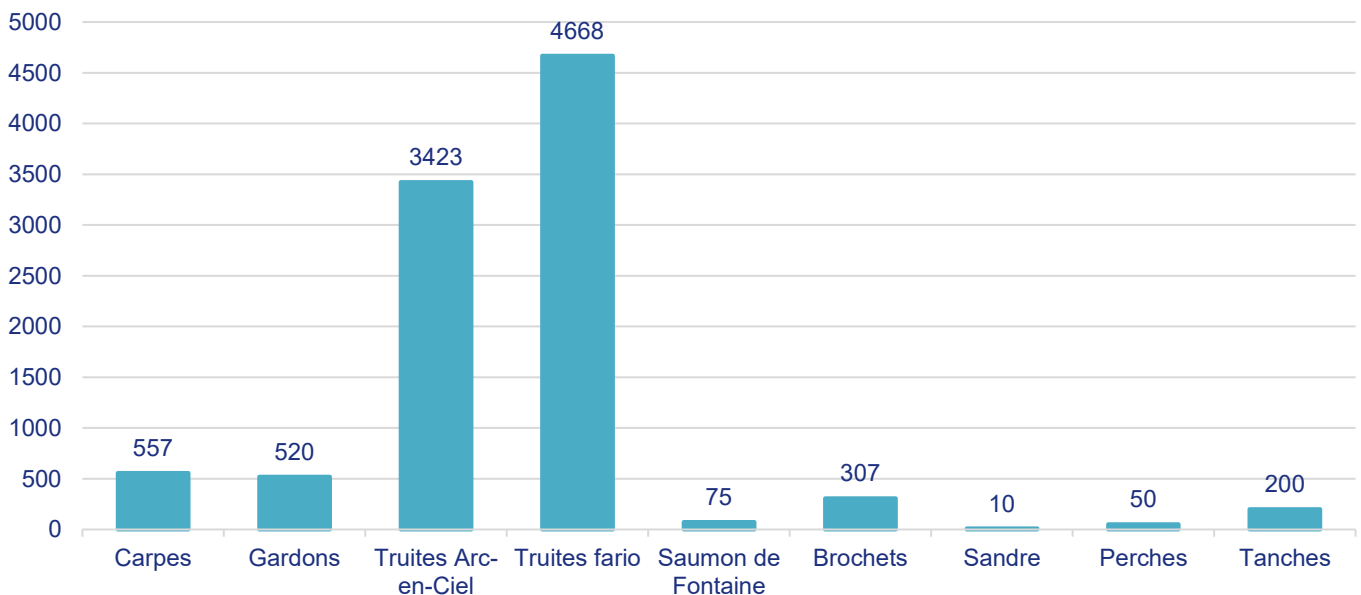
Les **plans d'eau fédéraux** de Vauban et de Courtavon ont accueilli 550 kg de carpes.

REMPOISSONEMENT (en kg)



2. Sur les parcours réciprocaires des AAPPMA

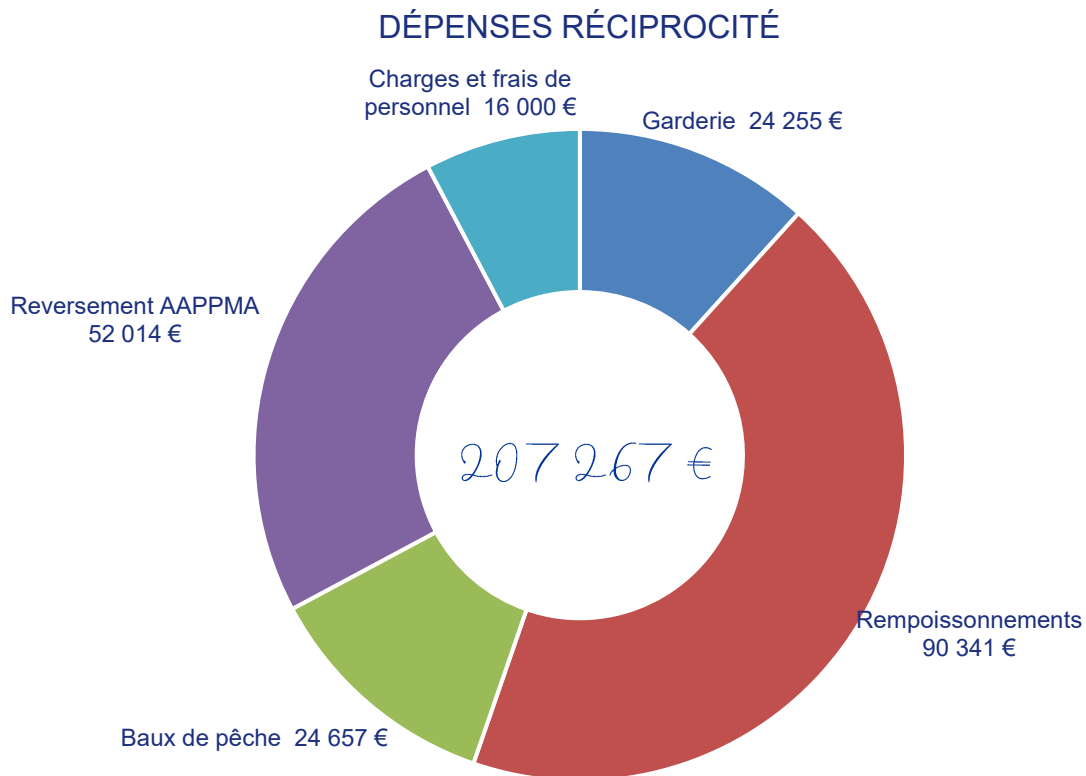
Bilan 2021 des subventions attribuées aux AAPPMA (en kg)



9.4. Bilan financier

52 014 euros ont été reçus en 2021 en provenance de l'URNE, pour les parcours mis en réciprocité par les AAPPMA lors de la saison 2020, soit une augmentation **2500 euros**. La totalité de cette somme a été redistribuée directement aux AAPPMA réciprocitaires.

L'ensemble des dépenses en faveur de la Réciprocité 68 dépassent **207 000 euros**, représentant une **augmentation de 8000 euros** par rapport à l'année précédente, répartis comme suit :



10. ADHÉRENTS

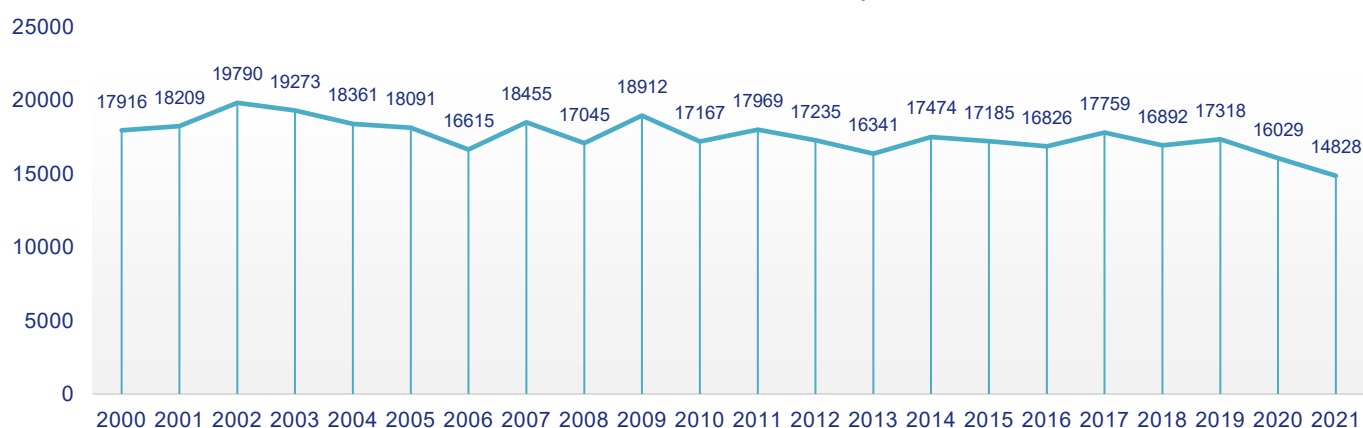
10.1. Nombre d'adhérents

On dénombre **14 828 pêcheurs en 2021** dans le Haut-Rhin, contre 16 029 en 2020, soit une **baisse de 1 201 pêcheurs**, ce qui équivaut à une **baisse de 7,5 %** de l'effectif global, en majeure partie imputable aux restrictions sanitaires successives mais aussi sans doute au sentiment d'incertitude résultant du contexte sanitaire.

Il s'agit d'un triste record, puisqu'il s'agit du plus faible nombre de pêcheurs jamais enregistré dans le Haut-Rhin.



Variation de l'effectif des pêcheurs

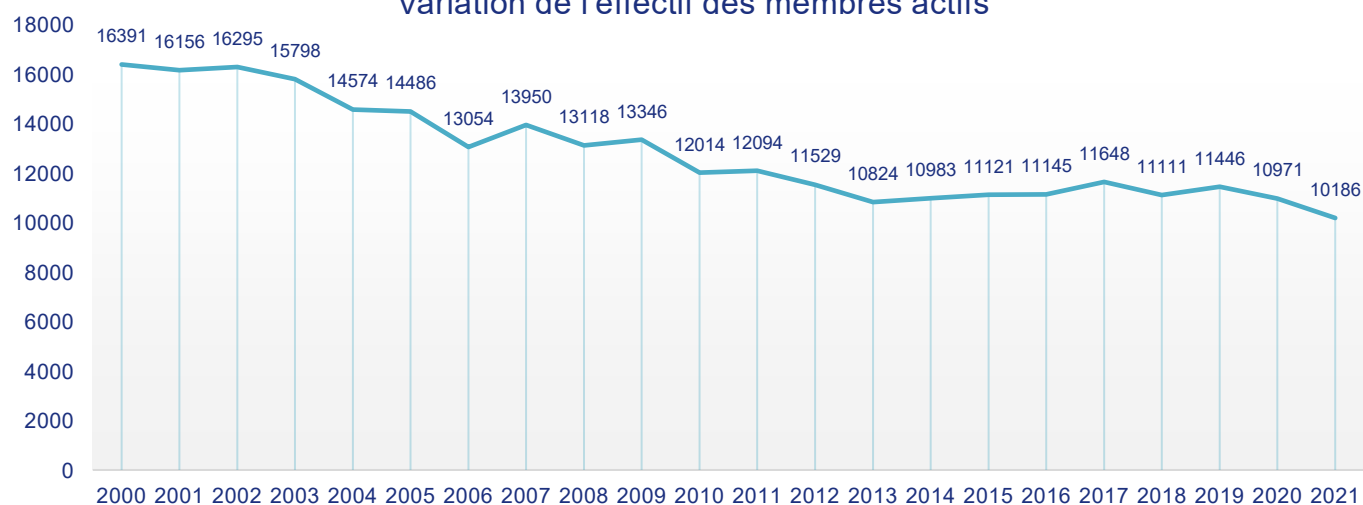


10.2. Membres actifs

Sont membres actifs les adhérents à qui l'association a délivré une carte annuelle éditée par la Fédération nationale, à l'exception des cartes « -12 ans ».

On dénombre **10 186 membres actifs en 2021**, soit une **baisse de 785 membres** par rapport à l'année précédente, ce qui équivaut à une baisse d'environ **7%**.

Variation de l'effectif des membres actifs



10.3. Détail des ventes de cartes de pêche



On constate plusieurs tendances sur cette nouvelle année :

- 🐟 l'augmentation constante des **cartes interfédérales** au détriment des cartes départementales, qui prouve le succès et l'engouement des pêcheurs pour la réciprocité ;
- 🐟 la **chute continue des cartes journalières** est dorénavant la tendance depuis plusieurs années, sans doute en partie lié à leur tarif volontairement élevé afin d'inciter les adhésions annuelles - mais aussi aux différentes restrictions sanitaires ;
- 🐟 une **légère baisse pour l'ensemble des autres cartes** ;
- 🐟 une baisse générale globale et significative des effectifs (**-7,5%**), en majeure partie imputable aux restrictions de déplacement successives mais aussi, sans doute, au sentiment d'incertitude résultant du contexte sanitaire.



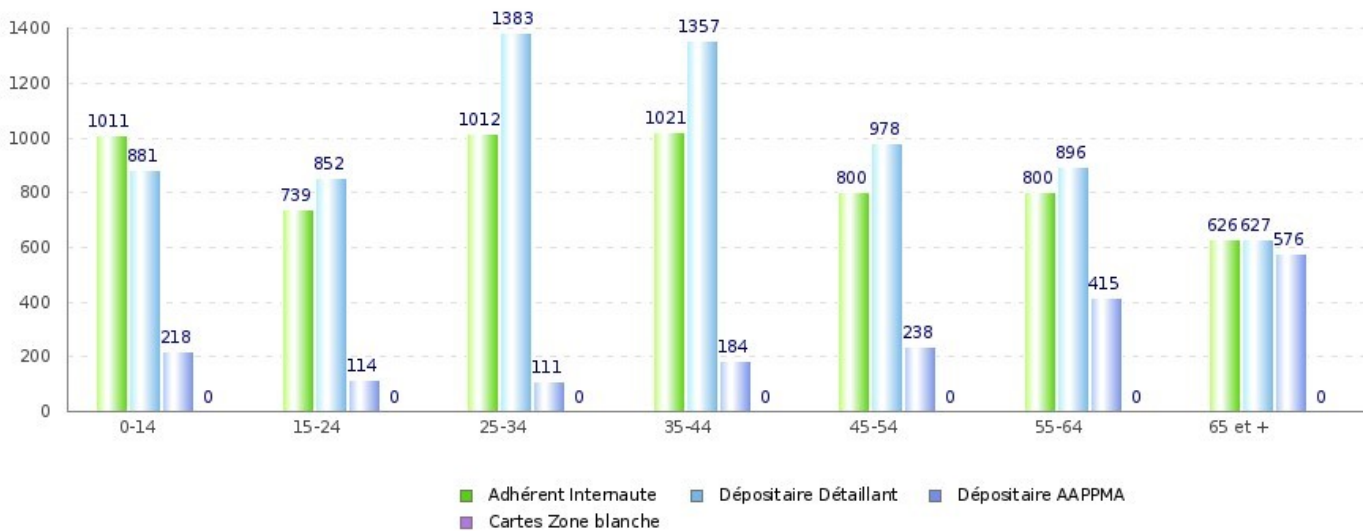
Le monde associatif de la pêche a d'ores et déjà mis en place plusieurs dispositifs visant à attirer de nouveaux pêcheurs ou retrouver d'anciens pêcheurs, comme la mensualisation, les parrainages, le jeu concours, l'offre d'automne, ou encore l'utilisation de chèques vacances et poursuit la réflexion en ce sens.

10.4. Le profil type du pêcheur haut-rhinois, halte aux idées reçues ?

Dans l'esprit de beaucoup trop de gens encore, le pêcheur possède la triste étiquette de quelqu'un de plutôt âgé. Le graphique ci-dessous prouve le contraire !

En effet, la tranche d'âge la plus représentée parmi les pêcheurs haut-rhinois est celle des **25-45 ans**. En revanche, si l'on analyse l'endroit où ces pêcheurs achètent leur carte, il semble que ce public délaisse volontiers le côté associatif (AAPPMA) au profit d'Internet et des magasins revendeurs.

Répartition par tranches d'âges et par points de vente

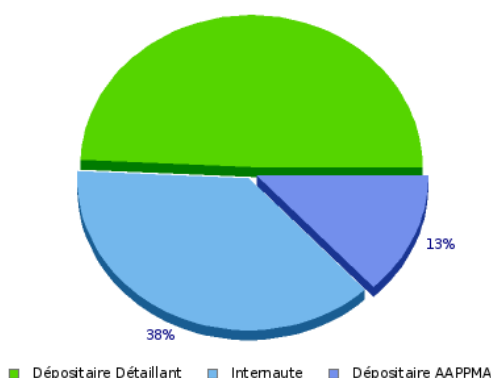


Si l'on prend en compte une autre idée reçue, on peut aussi noter que, même si les cartes « Femme » sont en progression depuis plusieurs années, force est de constater que ce loisir reste très majoritairement masculin.

Répartition Hommes / Femmes



Répartition par points de vente



Sur le graphique ci-contre, on peut clairement établir l'importance du rôle des dépositaires. En effet, ces derniers représentent 50% des lieux d'achat pour une carte de pêche. Il ne s'agit pas que de magasins d'articles de pêche mais aussi des offices de tourisme, des commerces variés comme des tabacs, des superettes ou encore des fermes-auberges ou des campings (comme ci-contre, le camping de l'Ill à Colmar).



10.5. Répartition détaillée par AAPPMA

SECTEUR	Association	Carte interfédérale URNE			Carte Personne majeure			Carte Découverte Femme			Carte Personne mineure			Carte Découverte -12 ans			Carte Hebdomadaire			Carte Journalière		
		2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
3 Frontières	HUNINGUE	98	86	70	117	103	71	14	13	9	23	25	27	51	40	23	7	6	22	127	46	58
	KEMBS	60	63	57	85	83	76	11	4	6	27	28	24	36	38	29	7	5	14	42	32	34
	ROSENAU	29	17	23	57	44	33	5	7	4	11	8	4	9	4	6	2	3	7	11	16	15
	SAINT LOUIS NEUWEG	100	102	156	342	306	286	23	18	21	52	53	49	77	60	65	28	17	32	88	103	127
	VILLAGE NEUF	1388	1361	1151	776	649	483	112	127	102	293	279	231	381	334	246	371	450	386	1454	992	885
Haute Vosges	BASSE VALLEE DE LA FECHT	74	77	71	44	63	47	7	7	4	25	14	23	22	18	16	8	2	9	13	9	21
	BASSIN POTASSIQUE	19	28	36	74	52	49	8	6	7	15	15	11	13	14	18	7	5	5	18	16	8
	ENSISHEIM ET ENVIRONS	62	68	77	131	99	78	17	11	5	38	53	33	40	42	34	11	7	3	29	22	32
	GRANDE VALLEE DE MUNSTER - METZEREL	49	49	85	102	102	107	6	10	6	34	33	26	37	23	25	42	19	25	112	80	115
	GUEBWILLER	87	92	114	168	152	175	20	14	22	35	37	36	64	56	76	0	5	8	50	31	23
	HAUTE-THUR	94	116	94	159	113	113	23	20	17	31	28	28	68	56	54	64	39	45	176	73	72
	LAPOUTROIE ESPERANCE	0	0	0	19	20	23	0	1	0	5	3	5	3	3	6	1	0	0	5	1	3
	LAUTENBACH-ZELL	0	0	0	34	29	30	1	1	0	3	5	2	3	4	2	0	0	1	37	34	20
	LES TRUITES DE LA WEISS - ORBEY	0	0	0	108	90	80	7	7	5	4	4	3	4	9	8	1	8	5	13	36	3
	LES TRUITES DU BONHOMME	0	0	0	20	20	18	0	0	0	0	1	4	0	1	3	1	1	1	2	0	3
	LUTTERBACH	20	29	20	70	71	56	1	1	3	15	19	18	26	30	23	4	1	2	9	3	5
	MUNSTER	23	23	25	48	49	46	3	6	6	10	11	11	9	9	6	3	6	6	41	23	19
	OSTHEIM	16	25	41	44	31	19	2	1	1	9	9	14	3	8	10	2	3	2	0	3	7
	PETITE VALLEE DE MUNSTER - SOULTZEREN	47	50	44	110	82	89	11	7	8	26	32	24	27	21	21	19	9	13	137	131	119
	REININGUE	114	126	119	173	153	156	7	6	11	21	19	27	26	33	38	0	1	6	13	5	1
	RIBEAUVILLE	43	56	38	28	24	23	3	5	4	8	8	7	6	8	11	1	2	1	10	2	4
	ROUFFACH	23	21	18	37	35	39	0	1	1	16	21	15	3	5	12	0	3	0	0	1	2
	SAINTE CROIX AUX MINES	23	25	30	15	9	11	2	2	3	3	3	4	3	1	3	0	0	0	2	1	3
SAINTE MARIE AUX MINES	39	39	49	11	8	9	2	2	3	3	1	2	3	1	10	0	0	0	1	2	6	
VALLEE DE LA DOLLER - MASEVAUX	105	108	114	207	209	190	11	11	14	29	40	50	71	90	73	26	23	23	137	143	64	
VALLEE DE LA THUR - THANN	149	184	191	244	239	219	16	15	14	30	45	43	47	58	53	7	11	5	66	64	43	
Plaine III/Rhin	BRUNSTATT	96	82	84	277	230	191	28	22	13	32	44	38	58	49	48	19	6	11	56	54	50
	HABSHEIM	19	19	35	25	26	20	1	0	3	3	4	2	9	11	6	3	1	3	8	19	12
	HERRLISHEIM	13	23	29	45	48	34	2	3	4	14	17	13	12	10	17	0	1	0	6	8	6
	LA FRATERNELLE COLMAR	184	205	258	300	262	241	33	26	29	68	59	78	76	90	115	25	27	21	93	114	90
	LES BROCHETS DE MULHOUSE	118	137	171	344	280	247	18	20	18	58	58	37	84	92	80	8	17	17	95	81	62
	LES TRUITES DE COLMAR 1880	128	130	107	183	182	87	13	11	14	57	52	22	55	74	34	44	66	29	68	49	23
	RIEDISHEIM	25	35	48	149	131	126	4	6	8	10	18	20	9	19	20	0	0	5	11	15	22
	S.P.L. MULHOUSE	318	331	424	382	370	455	21	44	45	60	55	90	75	72	99	16	34	63	106	109	226
	SANS-SOUCI - NEUF BRISACH	265	230	163	310	280	195	27	32	16	91	108	74	49	61	67	44	102	28	316	208	135
	SAUSHEIM	40	34	37	118	104	120	7	3	3	15	13	12	29	27	19	24	22	8	46	36	32
Sundgau	BERGES DE L'ILL FROENINGEN-ZILLISHEIM	34	32	28	93	90	51	6	9	6	11	14	11	8	18	13	1	0	1	14	5	2
	ILLFURTH	0	0	0	36	26	32	5	3	4	7	7	12	5	3	6	2	0	5	2	8	4
	SUD ALSACE	77	105	107	243	208	128	15	16	7	37	32	25	60	64	49	13	7	7	86	18	28

Bilan financier

BILAN & COMPTE DE RESULTATS

Le bilan et le compte de résultats sont réalisés depuis de nombreuses années par le **cabinet d'experts-comptables KPMG**, en collaboration avec la Fédération. Les documents sont présentés ci-après.



Il a été décidé par le CA de la Fédération d'exécuter les investissements avec prudence afin de faire face à toute éventualité, pour les raisons suivantes :

- ✍ nombreuses incertitudes liées au contexte sanitaire ;
- ✍ absence de l'agent comptable une grande partie de l'année, n'ayant pas permis de réaliser les suivis budgétaires habituels ;
- ✍ chute vertigineuse des ventes de carte de pêche.

Les **réviseurs aux comptes** ont également procédé à la révision des comptes de l'année le 11 mars 2022 au siège de la Fédération. N'ayant constaté aucune erreur ou anomalie, ils proposent de **donner quitus au Trésorier**. Leur rapport est présenté ci-après.

Chiffres clés

Produits/Recettes : 868 829 €

- ✍ diminution de recettes de vente de cartes de pêche 30 000 euros ;
- ✍ subventions en forte augmentation, liées à un très fort accroissement d'activités.

Charges/Dépenses : 818 441 €

- ✍ masse salariale en progression, liée à un très fort accroissement d'activités ;
- ✍ dépenses liées au Salon Festivitas n'ont pas été réalisées suite à annulation ;
- ✍ frais de déplacements et d'évènements en diminution ;

Résultat d'exploitation 2021 : 50 387 €

Ce résultat d'exploitation est d'autant plus significatif d'une gestion financière saine et durable, que les recettes liées aux ventes de cartes de pêche ont chuté et que l'activité a fortement augmenté.

Ce résultat permet d'envisager sereinement les années à venir mais aussi d'effectuer les investissements nécessaires ou souhaités (dont acquisition d'un nouveau siège, SDDL, travaux de restauration des milieux, aménagements de parcours, communication accrue, acquisition de nouveaux parcours/plans d'eau, matériel de pointe).



**KPMG Entreprises
Mulhouse**
60 rue Jacques Mugnier
CS 72247
68068 Mulhouse Cedex
France

Téléphone : +33(0)3 89 32 94 94
Télécopie : +33(0)3 89 59 49 25
Site internet : www.kpmg.fr

Fédération de Pêche du Haut-Rhin

29 avenue de Colmar
68100 MULHOUSE

Mulhouse, le 8 mars 2022

Attestation de présentation des comptes


En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des annuels de la Fédération de Pêche du Haut-Rhin relatifs à l'exercice du 01.01.2021 au 31.12.2021, qui se caractérisent par les données suivantes :

— Total du bilan :	1 312 111	EUR
— Produits d'exploitation :	868 829	EUR
— Résultat net comptable :	103 500	EUR

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

KPMG S.A.

 Signature
numérique de Jean-
Jacques Bissel
Date : 2022.03.08
19:03:45 +01'00'

Jean-Jacques BISSEL
Expert-Comptable

FEDERATION DES A.A.P.P.M.A.

Actif		Au 31/12/2021			Au 31/12/2020	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	49 270	23 152	26 118	27 677
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	49 270	23 152	26 118	27 677
	Immobilisations corporelles	Terrains	461 022	151 539	309 482	327 139
		Constructions	431 537	307 115	124 421	112 015
		Inst.techniques, mat.out.industriels	296 056	235 079	60 977	83 581
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes		43 659		43 659	43 659	
	TOTAL	1 232 275	693 734	538 540	566 395	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	10 700		10 700	2 500	
	Autres	1 062		1 062	1 957	
	TOTAL	11 762		11 762	4 457	
	Total I	1 293 308	716 886	576 421	598 529	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	22 114		22 114	35 314
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	327 819	16 670	311 149	286 780
		TOTAL	349 934	16 670	333 264	322 094
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	386 106		386 106	337 652	
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	16 318		16 318	8 512	
	Total II	752 359	16 670	735 689	668 259	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	2 045 667	733 556	1 312 111	1 266 789	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

FEDERATION DES A.A.P.P.M.A.

Passif		Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	902 213	852 588
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	103 500	49 624
	Situation nette (sous-total)	1 005 713	902 213
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	63 203	84 065
	Provisions réglementées		
	Total I	1 068 916	986 278
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	50 000	50 000
	Total II	50 000	50 000
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 250	54 960
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	54 612	64 540
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	88 331	108 009
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance		3 000	
	Total IV	193 194	230 511
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	1 312 111	1 266 789
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

FEDERATION DES A.A.P.P.M.A.

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	922 400	981 480
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	-534 074	-515 814
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	444 842	286 080
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	19 747	9 942	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	15 913	12 936	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	868 829	774 626
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	285 873	294 391
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	14 732	11 062
	Salaires et traitements	263 487	235 565
	Charges sociales	89 296	76 290
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	56 814	56 270
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	108 237	72 105
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	818 441	745 686
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	50 387	28 940

FEDERATION DES A.A.P.P.M.A.

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	95	252
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	95	252
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
2. Résultat financier (III-IV)		95	252
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		50 483	29 193
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	29 007 20 862 23 300	15 000 17 782 30 000
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	73 170	62 782
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	 3 483 16 670	 80 27 271 15 000
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	20 153	42 351
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		53 017	20 431
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		942 095	837 662
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		838 594	788 037
EXCÉDENT OU DÉFICIT		103 500	49 624
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature		82 292	48 020
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total		82 292	48 020
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole		82 292	48 020
Total		82 292	48 020

RAPPORT DES REVISEURS AUX COMPTES ANNEE 2021

Le 11 mars 2022, à 18h30 heures, nous :

Mme HEYER Yvette (AAPPMA Fraternelle de Colmar),
M. BEAUNE Michel (AAPPMA Munster) et
M. MORGEN Michel (AAPPMA de RIEDISHEIM),

avons procédé, au siège de la Fédération, à la vérification des comptes de l'année 2021.

Le résultat financier au 31 décembre 2021 est le suivant :

■	RECETTES 2021	868 829 €
■	DEPENSES 2021	818 441 €

Excedent au 31 décembre 2021 103 500, 43 €

(dont résultat exceptionnel 53 017€)

Après avoir procédé aux vérifications et aux contrôles qui nous ont semblés nécessaires, nous certifions que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de la Fédération de pêche 68.

Aucune erreur ou omission n'ayant été constatée, le livre de compte a été certifié exact.

En conséquences, nous proposons de donner quitus au trésorier en félicitant le personnel administratif de la Fédération pour la parfaite tenue des comptes.

SIGNATURES :

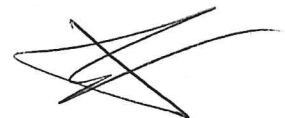
Mme HEYER Yvette



M. BEAUNE Michel



MORGEN Michel

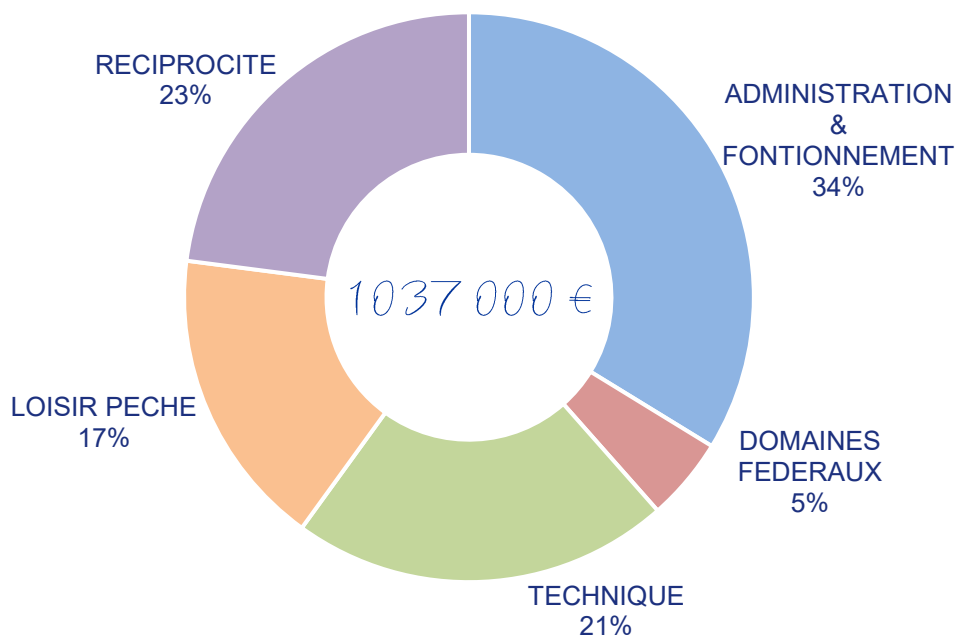


Budget prévisionnel

1. BUDGET PREVISIONNEL 2022

Le Budget prévisionnel 2022 a été adopté à l'unanimité du Conseil d'Administration lors de la séance du 15 décembre 2022 et du 14 mars 2022 pour approuver une modification.

Basé sur une augmentation des ventes de cartes de pêche en 2022, il est équilibré à **1 037 000 €** et détaillé ci-après.



Principaux faits marquants et nouveautés à retenir :

Pôle Administration

- ◆ provision de 45 000 € pour les travaux de réfection du siège

Domaines fédéraux

- ◆ provision de 30 000 € pour les travaux de réfection du chalet de Courtavon

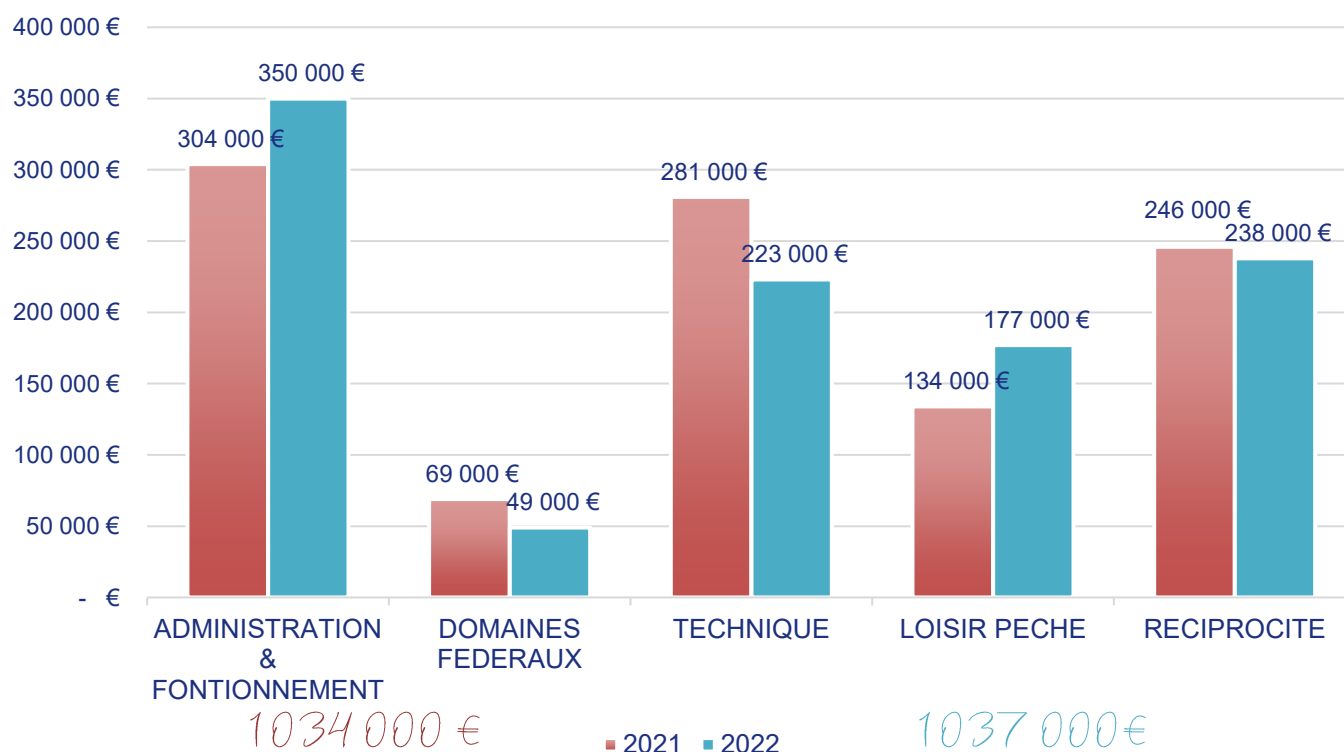
Pôle Technique

- ◆ prolongation de la Chargée d'études pour mener à bien les projets de restauration de rivières,
- ◆ embauche de 1 apprenti à compter de la rentrée de septembre,
- ◆ accueil de 1 stagiaire,
- ◆ accueil de 1 volontaire service civique pour 10 mois,
- ◆ passage d'Axel GROB à 45% contre 25% en 2020,
- ◆ acquisition de matériels de pointe (pêche électrique, mesure des débits et des niveaux d'eau, microscopes, etc.).

Pôle Loisir Pêche

- ◆ accueil de 1 apprenti,
- ◆ poursuite des acquisitions de matériel d'initiation à la pêche,
- ◆ poursuite de l'organisation d'un Espace Pêche sur le salon FESTIVITAS au Parc Expo de Mulhouse,
- ◆ maintien d'une enveloppe de 15 000 € pour aider les actions des AAPPMA.

2. ÉVOLUTIONS BUDGÉTAIRES



Budget en augmentation de 3 000 €, signe de la poursuite de la dynamique, malgré le contexte sanitaire défavorable et les ventes de cartes incertaines !

3. Un SDDLDP pour le Haut-Rhin, enfin !

La FNPF a unanimement adopté son Schéma National de Développement du Loisir Pêche en 2010. Document d'orientations politiques nationales fort, celui-ci répertorie les actions à mettre en œuvre en vue d'atteindre les objectifs fixés par la FNPF dès sa création en 2007, à savoir la modernisation de la pêche associative et la reconquête des effectifs de pêcheurs.

Le Schéma National de Développement du Loisir Pêche a vocation à être décliné en **Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP)** par chaque échelon de la pêche associative (Associations Régionales, FDAAPPMA, AAPPMA) en vue de favoriser la concertation entre les structures, la cohérence des aménagements et des équipements à réaliser, la complémentarité des offres et des prestations, tout en créant et entretenant des partenariats, notamment sur la base de ceux qui seront initiés par la FNPF au niveau national.

Document cadre considéré comme essentiel pour développer le Loisir Pêche, il semble primordial de réaliser un SDDLDP pour le département 68, permettant de bénéficier d'un programme d'actions ambitieux pour les 5 années suivantes, à mettre en œuvre lors du prochain mandat.

En raison de nombreux avantages, les Fédérations de pêche du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont décidé de faire réaliser leur SDDLDP sur une base commune et par le même prestataire spécialisé.

Le Conseil d'Administration du 15/12/2021 a décidé à l'unanimité de retenir la proposition du **bureau d'études AYGA**, chiffrée à hauteur de 64 759 € TTC.

a) Les objectifs

Le schéma départemental aura pour objectifs de :

- ✍ diversifier les produits pêche à l'échelle du département pour proposer une offre attractive qui contentera l'ensemble des publics de pêcheurs ;
- ✍ positionner la pêche associative comme un partenaire incontournable de l'aménagement du territoire ;
- ✍ faire de l'activité pêche un vecteur de dynamisme économique et social pour le département ;
- ✍ intégrer l'activité pêche au panel des activités de pleine nature qui permettent de valoriser la qualité des sites naturels haut-rhinois ;
- ✍ développer une offre touristique spécifique pour les pêcheurs et leurs accompagnants et établir des partenariats forts avec les professionnels du tourisme.

b) Les modalités

La mission devrait être confié au Bureau d'études spécialisé AYGA.



Cette mission sera découpée en **3 phases** :

- ✍ Phase 1 : Diagnostic du Loisir Pêche à l'échelle du Département – 10 mois ;
- ✍ Phase 2 : Analyse et bilan – Définition de la stratégie d'action – 5 mois ;
- ✍ Phase 3 : Élaboration du programme d'action et évaluation financière – 6 mois.

Chaque phase fera l'objet d'une validation de la part du Comité de Pilotage du projet.

❖ Calendrier prévisionnel

Considérant les délais de validation des documents, le projet devrait débuter en juin 2022, pour se terminer fin d'année 2023 / début 2024.



FDAAPPMA68 - BUDGET PREVISIONNEL 2022



DEPENSES		Budget 2022	Budget 2021	RECETTES		Budget 2022	Budget 2021
<u>ADMINISTRATION & FONCTIONNEMENT</u>				<u>ADMINISTRATION & FONCTIONNEMENT</u>			
<u>Charges de personnel</u>				<u>Aides aux salaires</u>			
6411+6412	Rémunération du personnel	127360	122 000	7413	FNPF agent dével.	42250	42 250
6451+6453+6454+	charges sur salaires	60500	60 500	7413	FNPF admin.	12250	12 250
6251	Déplacements, repas	1500	1 500	741431	Aide Etat "apprenti"	2640	
6132	location véhicule Directeur	2700	2 700		AERM "animation"	13978	23 026
606201	carburant Directeur	1500	1 500				
61555-605+6354	lavage, entretien véhicule & équipements	300	500				
<u>Elus</u>				<u>Subventions</u>			
6254+6252+6255	indemnités Président, Trésorier & bureau	11000	11 000	741100	FNPF sub. Hydro	13000	10 000
6251	Déplacements, repas des élus	5000	7 500				
6131	location véhicule Président	3400	3 400	741990	ENEDIS & RTE	3000	3 000
606201	carburant Président	2000	2 500	74112	URNE "bon élève"	0	0
61555-605+6354	lavage, entretien & équipements	500	800				
<u>Divers</u>				<u>Aide formations FAFSEA</u>			
6281+6581	Cotisations div. (ARGE,, UBRM, ASR, SNSAPL)	7400	7 400	79118		500	500
6251+6257	Congrès Fédéral + assises+fête Noël	2500	5 000	70600810	URNE refacturation livret AG	200	200
613200	location 4 parkings Hôtel Bristol	2400	2 400	70600810	URNE mise à disposition de personnel	3300	3 300
623400	cadeaux, coupes, remise prix	500	1 000				
6257	réceptions - inaugurations	500	500				
6289	formations	1000	1 000	768	intérêts bancaires	400	400
615600	Gestionnaire de temps et RH	1000	1 000	791	Aide Axa frais d'avocats	600	600
658001	cartes offertes au personnel	300	300				
<u>Matériels</u>				<u>Cotisations fédérales</u>			
6050+6062	divers	984	1 500	7020+70601		212882	206 974
606400	fournitures de bureau	2000	2 000		Fonds propres	45000	
	matériel COVID	300	300				
6050+6029+6135	matériel & équipements, maintenance	1500	1 500				
2183	Achat informatique	0	1 000				
<u>Services extérieurs</u>				<u>Charges locales</u>			
61618	Assurances	7056	7 056	606100	Electricité	900	900
622601	Honoraires de l'expert comptable + gestion RH	18000	14 000	614000	charges locatives	4800	4 800
627000	frais bancaires	2500	1 700	615200	Entretien	5300	5 300
6226	frais avocats	0	3 000	635120	Taxes foncières	2800	2 800
6231+6064	Communication	10000	10 000		Travaux de réfection siège	45000	
625309	Frais tirs cormorans	2000	2 000				
618100	documentation Journal L'Alsace	600	600				
615600	maintenance (informatique, copieur et téléphone)	7500	7 500				
627001	Site internet	3000	700				
613502	leasing copieur	2400	2 400				
<u>Charges locales</u>				<u>DEPENSES IMPREVUES</u>			
606100	Electricité	900	900			2000	2 444
614000	charges locatives	4800	4 800				
615200	Entretien	5300	5 300				
635120	Taxes foncières	2800	2 800				
	Travaux de réfection siège	45000					
DEPENSES IMPREVUES		2000	2 444	TOTAL CENTRE FD - FEDERATION FONCTION.		350 000	302 500
TOTAL CENTRE FD - FEDERATION FONCTION.		350 000	304 000	TOTAL CENTRE FD - FEDERATION FONCTION.		350 000	302 500

FDAAPPMA68 - BUDGET PREVISIONNEL 2022



DEPENSES		Budget 2022	Budget 2021	RECETTES		Budget 2022	Budget 2021
<u>CENTRE DO - DOMAINES FEDERAUX</u>				<u>CENTRE DO - DOMAINES FEDERAUX</u>			
Maison de Carspach							
635120+30	Taxe foncière & habitation maison + hangar	1250	1 250				
606101	Electricité + gaz maison+hangar	300	1 010				
	Poissons Kohler fermage Hirsingue	3000	3 000				
6133	Alarme	400	1 500				
615003	Entretien & petits travaux	300	760				
Domaine de Courtavon							
635120	Taxes foncières	4500	4 500	79123	Syndic. Courtavon rembt 50% taxe foncière	2250	2 250
606103	Chauffage	1200	0	606103	Chauffage	1200	0
615	Charges syndic et Com.Com.	1550	1 550				
615202	débroussaillage	1000	1 000				
615002	Entretien & petits travaux	500	300				
	Travaux de réfection du chalet	30000	50 000				
Domaine de Vauban - Colmar							
63512	Taxes foncières Algsolsheim+Vogelsheim	1000	1 000				
651000	Bail maison éclusière	1	1				
615001	ordures ménagères Com. Com.	605	605				
615001	débroussaillage	200	200				
617+615304	matériel, maintenance, travaux & analyses	1000	1 000				
Montreux-vieux							
63512	Taxe foncière Hirsingue	130	130	7020+70601	Cotisations fédérales	12550	13 750
613202	Loyer étangs Montreux-Magny	600	600				
St-Bernard							
63512	Taxe foncière	50	50	7413	FNPF "actions"		0
	DEPENSES IMPREVUES	1414	544				
TOTAL CENTRE DO - DOMAINES FEDERAUX		49 000	69 000	TOTAL CENTRE DO - DOMAINES FEDERAUX		49 000	69 000

FDAAPPMA68 - BUDGET PREVISIONNEL 2022



DEPENSES	Budget 2022	Budget 2021	RECETTES	Budget 2022	Budget 2021
<u>CENTRE TE - TECHNIQUE</u>			<u>CENTRE TE - TECHNIQUE</u>		
<u>Charges de personnel</u>			<u>Aides aux salaires</u>		
6411+6412	103699	111 000	7413	35250	35 250
6451+6453+6454	39702	40 500	74199	700	700
	0	6 800			
6251	2500	2 500		2640	8 000
	700	700			
626000					
6142+6132	1920	1 920			
<u>Etudes</u>			<u>Subventions "actions" pour études</u>		
	11846	11 500	741131	44571	40 270
Etude "RTB" 2022			741132	33199	56 500
Etude "Réseau de Suivi Thermique RST"	2490	5 500	741132	7938	10 000
Etude "Annexes Plaine d'Alsace APA"	0	3 600	741132	10369	20 800
Etude "Plan d'Eau Sundgauvien PES"	3896	27 000		21411	37 000
			7413	25000	25 000
<u>Travaux</u>			<u>Travaux</u>		
2313	20000	20 000			
				16000	12 000
<u>Divers</u>				2000	4 000
6251	500	500			
6050+290	10000	1 000			
6155000-60500290	500	500			
658001	225	225			
	2700	0			
6257+6289	600	1 500	7085	3000	3 279
6289	900	0			
6289	2000	3 000			
6289	2000	3 000			
2115+21834	9000	0	7413	2700	1 200
	0	15 000	79118	2450	3 000
			7413		0
606201	3000	3 500			
613100	600	600		0	
616100	1850	1 850		5000	
615550+6354	1000	2 000			
			7020+70601	10772	0
DEPENSES IMPREVUES	1372	17 305			
TOTAL CENTRE TE - TECHNIQUE			TOTAL CENTRE TE - TECHNIQUE		
	223 000	281 000		223 000	256 999

FDAAPPMA68 - BUDGET PREVISIONNEL 2022



DEPENSES	Budget 2022	Budget 2021	RECETTES	Budget 2022	Budget 2021		
<u>CENTRE AN - LOISIR PECHE</u>			<u>CENTRE AN - LOISIR PECHE</u>				
<u>Charges de personnel</u>			<u>Aides aux salaires</u>				
6411+6412	Rémunération du personnel (45%AG)	48500	41 500	7413	FNPF agent dével.	42250	42 250
6451+6453+6454	charges sur salaires	15400	12 600	741131	AERM "animation"	19021	15 206
6251+6289	Frais déplacements et repas	800	800		Aide Etat pour apprentissage	8000	
<u>Frais de fonctionnement</u>			<u>Subventions</u>				
626000	téléphones portables	380	380	7413	Sub. FNPF formation bénévoles APN	1000	1 000
628802	Subventions APN - AAPPMA	15000	15 000	7413	Sub. FNPF achat matériel pêche	3000	3 000
658001	cartes de pêches offertes	470	470	7413	Sub. FNPF habillement animateurs	0	0
60500290+60213	achat matériel de pêche	5000	5 000	7413	Sub. FNPF panneaux	2500	1 500
6231	habillement animateurs	0	300	7413	Insertions pub. Guide de la Pêche	0	0
6050	Panneaux signalétiques divers	5000	3 000	7411	Sub. EDF	15000	15 000
6142+6132	loyer box Scheurell s/sol+charges	900	900				
60500290	Animation (stages - APN FD68 - périscolaires)	3000	3 000	7413	Sub. FNPF développement du loisir pêche	10000	5 000
	Frayères à sandres	0	350		Sub. FNPF Etude pêche privée	5000	
	Promotion du Loisir pêche (simulateur, etc.)	10000	5 000	7413	Fonds propres pour SDDL	21000	0
<u>SDDL</u>				7413	Sub. FNPF SDDL	13400	0
	Prestation partielle AYGA	64759		7413	Sub Région pour SDDL	10000	
<u>Formations</u>				7413	Sub CEA pour SDDL	10000	
6289	Formation BP JEPS	0	7 931	7413	Sub. FNPF formation BP Jeps	0	5 000
	Frais de formation BP JEPS	0	3 750		Aide à l'embauche "Axel"	0	4 000
<u>Véhicules</u>					Aide Ocpiat Formation BP JEPS	0	7 425
606201	carburant	2031	1 200	<u>Prestations</u>			
6131	géolocalisation	240	240	7085			
61555+605	entretien véhicule	600	300	706001	facturation animations	1500	2 744
6161	Assurance véhicules	620	620		Sub Région pour Education Encironnement	1500	
<u>Salons</u>				7413	Sub. FNPF participation Salons	0	1 000
605+6232	Consommables divers	1000	1 000		Vente stand festivitas + buvette	0	
625100	Salon pêche & chasse Offenburg	0	1 500	74	Participations Festivitas FDAAPPMA	0	10 000
625700	Frais réunions Tripartite Internationale	300	300	74113	Subv. FNPF organisation Festivitas	0	5 000
6251	Salon pêche Strasbourg	0	1 000				
6251	Salon Festivitas	0	25 615	7020+70601	Cotisations fédérales	13829	15 875
DEPENSES IMPREVUES		3000	2 244				
TOTAL CENTRE AN - LOISIR PECHE		177 000	134 000	TOTAL CENTRE AN - LOISIR PECHE		177 000	134 000

FDAAPPMA68 - BUDGET PREVISIONNEL 2022



DEPENSES	Budget 2022	Budget 2021	RECETTES	Budget 2022	Budget 2021		
<u>CENTRE RE - RECIPROCITE</u>			<u>CENTRE RE - RECIPROCITE</u>				
Charges de personnel							
6411+6412	Rémunération du personnel (Sodano+Grob10%)	7250	11 700	7083010	loyers maison éclusière Alcolsheim	4000	4 000
6451+6453+6454	charges sur salaires	2500	2 600				
Gardes-pêche							
6253+6251+6257	Partenariat avec les Brigades Vertes	15000	15 000	7581	P.V. Gardes pêche	6000	3 250
6251+6289	Indemnités Garderie Départementale	26000	32 500				
6251+6289	Frais Garde Fédéral	300	300				
658001	Cartes de pêche offertes	1500	1 500	7411300	Sub. FNPF habillement gardes	500	500
6231	Equipement garderie fédérale	0	500	7411300	participation AAPPMA - tenues GPP	500	500
605006	tenues gardes des AAPPMA	1000	1 000	7411300	Sub. FNPF formation gardes	1500	1 500
	formation des gardes	500	500				
Frais de fonctionnement							
6260	téléphone & affranchissement	250	250	701	vente écussons, mementos	50	50
Véhicules							
616	assurance	450	450				
606201	carburant	500	500				
6131+605+61555	équipement, entretien, géoloc	600	600	7020	ventes cartes part Réciprocité	150250	158 000
Reversement aux AAPPMA							
65821	Subvention aux AAPPMA - baux de pêche	15250	15 000	74112	Subvention URNE	52000	52 000
65822	Subvention aux AAPPMA - repeuplement	66000	66 000	74112	Subvention URNE FD68	23200	23 200
	Subvention aux AAPPMA - reverst URNE	49600	49 600	741100	FNPF sub. Hydro	0	3 000
60213	Repeuplement Fédéré	27360	32 000				
6350	Baux de pêche Domaine Public	13000	13 000				
	Repeuplement Rhin truitelles PCA	3000	3 000				
	DEVELOPPEMENT RECIPROCITE	7940	0				
TOTAL CENTRE RE - RECIPROCITE		238 000	246 000	TOTAL SECTION RE - RECIPROCITE		238 000	246 000
TOTAL DES DEPENSES		1 037 000 €	1 034 000 €	TOTAL DES RECETTES		1 037 000 €	1 008 499 €



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

Fédération du Haut - Rhin

pour la pêche et la protection
du milieu aquatique

29 Avenue de Colmar

68200 Mulhouse

contact@peche68.fr

 Fédération de Pêche Haut-Rhin

03 89 60 64 74

peche68.fr

Partenaires financiers :

